

Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 17 novembre 2008

SOMMAIRE

Présidence de monsieur Gérard Collomb, président Désignation d'un secrétaire de séance Appel nominal Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée Approbation du procès-verbal de la séance publique du 24 septembre 2008 Compte-rendu des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 (dossier n° 2008-0341) Projet de plan de mandat (dossier n° 2008-0342) Débat sur les résultats de l'application du plan local d'urbanisme au regard de la satisfaction des besoins en logement (2005 à 2008)		(p.	4) 4) 4) 4) 4) 4) 4) 24)
Le texte des délibé	rations n° 2008-0341 à 2008-0386 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 381.		
N° 2008-0341	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 29 septembre 2008 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 -	(p.	4)
N° 2008-0342	Projet de plan de mandat 2008-2014 -	(p.	4)
COMMISSION	DEPLACEMENTS ET VOIRIE		
N° 2008-0343	Missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé niveaux 2, 3 et 3 + sur le territoire de la Communauté urbaine pour une durée ferme de quatre ans - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer onze marchés -	r	etiré
N° 2008-0344	Prestations de travaux de réfection de tranchées sur le territoire de la Communauté urbaine pour l'année 2009, reconductibles en 2010, 2011 et 2012 - Lots n° 1, 5, 6 et 7 - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer les marchés -	(p.	40)
N° 2008-0345	Lyon 3° - Travaux d'adaptation du tunnel Brotteaux-Servient - Autorisation de signer le marché -	(p.	40)
N° 2008-0346	Lyon 8°, Vénissieux - Opération d'aménagement de la rue Henri Barbusse et d'extension de la place publique Julien Duret - Déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation -	(p.	37)
N° 2008-0347	Mions - Requalification de la rue Mangetemps y compris les carrefours Ferrus-Tilleuls et Mangetemps-rue du 23 août 1944 - Bilan de l'enquête publique - Déclaration de projet -	(p.	40)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2008-0348	Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon pour son programme d'actions 2008 - Convention 2008 -	(p.	38)
N° 2008-0349	Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à l'incubateur Crealys - Convention de partenariat 2008-2009 - Abrogation de la délibération n° 2008-4821 en date du 11 février 2008 -	(p.	38)
N° 2008-0350	Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à l'association Les Journées de l'Entrepreneur pour son programme 2008-2009 -	(p.	38)
N° 2008-0351	Subvention à la fondation Bullukian pour le projet Preuve de concept - Convention dans le cadre du cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes -	(p.	40)
N° 2008-0352	Lyon Shop & Design 2008-2009 - Subvention à la chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon -	(p.	40)
N° 2008-0353	Marché des soies - Subvention à l'association Intersoie -	(p.	40)
N° 2008-0354	Subvention à la Fédération nationale de la presse française (FNPF) pour l'organisation du 16° congrès de la presse à Lyon les 19, 20 et 21 novembre 2008 -	(p.	40)
N° 2008-0355	Subvention au groupement d'intérêt public (GIP) Résacoop -	(p.	38)
N° 2008-0356	Attribution d'une subvention à l'association Bioforce -	(p.	40)
COMMISSION	I FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES		
N° 2008-0357	Exercice 2008 - Décisions modificatives n° 2 - Tous budgets -	(p.	40)
N° 2008-0358	Programmation pluriannuelle des investissements - Révision des autorisations de programme au titre de l'année 2008 - Décision modificative -	(p.	39)
N° 2008-0359	Conclusion de contrats d'ouverture de crédit de trésorerie -	(p.	40)
N° 2008-0360	Organisation d'un cycle de conférences - Convention avec l'Ecole normale supérieure Lettres et sciences humaines (ENS LSH) - Participation financière -	(p.	41)
N° 2008-0361	Sogely - Modification statutaire - Répartition du boni de liquidation - Prolongation de la durée de l'exercice social -	(p.	41)
N° 2008-0362	Liquidation de la SEM Cité internationale -	(p.	39)
N° 2008-0363	SERL - Participation dans une société d'investissement dans le domaine de l'environnement, des économies d'énergie et des énergies renouvelables - Accord de la collectivité -	(p.	39)
N° 2008-0364	Régime indemnitaire des cadres A -	(p.	41)
N° 2008-0365	Mutuelles - Maintien des dispositions en vigueur -	(p.	41)
COMMISSION	I PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT		
N° 2008-0366	Participation de la Communauté urbaine aux 5° Assises nationales du développement durable organisées par la région Rhône-Alpes -	(p.	41)
N° 2008-0367	Fonds de solidarité eau - Adduction d'eau des villages de Logdir et de Sassar dans la communauté rurale de Diarrère au Sénégal -	(p.	41)
N° 2008-0368	Fonds de solidarité eau - Adduction d'eau potable par la réalisation de six puits villageois dans six villages de la commune rurale de Belobaka dans la province de Mahajanga à Madagascar -	(p.	41)
N° 2008-0369	Fonds de solidarité eau - Programme eau et assainissement dans la commune de Kornaka au Niger -	(p.	41)
N° 2008-0370	Fonds de solidarité eau - Fonçage de six puits agro-pastoraux dans la commune de Kellé au Niger -	(p.	41)
N° 2008-0371	Fonds de solidarité eau - Alimentation en eau des villages de l'Asa dans l'ouest malgache à Madagascar -	(p.	41)
N° 2008-0372	Fonds de solidarité eau - Amélioration de l'accès à l'eau par la réalisation d'une mini-adduction d'eau potable dans deux villages de la province de l'Extrême nord du Cameroun -	(p.	41)

N° 2008-0373	Fonds de solidarité eau - Appui à la réalisation d'une adduction d'eau villageoise (AEV) à Adjaïgbonou au Bénin -	r	etiré
N° 2008-0374	Prix et qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - Rapport pour l'année 2007 -	(p.	33)
N° 2008-0375	Location, maintenance de balayeuses aspiratrices sans conducteur pour assurer des prestations de nettoiement sur le territoire de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché -	r	etiré
N° 2008-0376	Réquisitions en vue d'incinération de produits - Principe d'indemnisation du concours des services de la Communauté urbaine -	(p.	41)
N° 2008-0377	Givors - Traité d'affermage du réseau d'assainissement de la commune de Givors avec la SDEI - Avenant n° 2 - Mission complémentaire de dératisation -	(p.	41)
N° 2008-0378	Grigny - Traité d'affermage du réseau d'assainissement de la commune de Grigny avec la SDEI - Avenant n° 3 - Mission complémentaire de dératisation -	(p.	41)
N° 2008-0386	Feyzin, Irigny, Lyon 7°, Oullins, Pierre Bénite, Saint Fons, Solaize, Vénissieux, Vernaison - Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) de la vallée de la Chimie - Avis sur les projets d'arrêtés préfectoraux de prescription de l'élaboration des PPRT -	(p.	35)
COMMISSION URBANISME			
N° 2008-0379	Délégation des aides à la pierre de l'Etat - Parc privé - Avenants n° 2 aux conventions signées avec l'Etat et l'Anah - Année 2008 -	(p.	30)
N° 2008-0380	Financement du logement social (parc public et privé) - Conventions de mandat de gestion 2008 des aides à la pierre de la Région à la Communauté urbaine - Individualisations d'autorisations de programme complémentaires -	(p.	30)
N° 2008-0381	Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Vaulx en Velin, Villeurbanne - Aménagement des berges du canal de Jonage - Convention de participation financière avec Electricité de France (EDF) -	(p.	29)
N° 2008-0382	Lyon 6° - ZAC Cité internationale - Suppression -	(p.	42)
N° 2008-0383	Rillieux la Pape - Centre chorégraphique national (CCN) - Aménagement des abords - Avenant n° 1 à la convention attributive de subvention du Fonds européen de développement régional (Feder) -	(p.	42)
N° 2008-0384	Programme Concerto - Projet européen Renaissance - Autorisation de signature des conventions avec les membres du consortium lyonnais - Abrogation de la délibération n° 2008-0129 en date du 9 juin 2008 -	(p.	33)
N° 2008-0385	Financement du logement social - Programmation 2008 complémentaire - Avenant n° 3 pour 2008 à la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -	(p.	30)

Présidence de monsieur Gérard Collomb président

Le lundi 17 novembre 2008 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 31 octobre 2008 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT: Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné).

Présents: MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Petit, Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés: Mmes Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), Pédrini (pouvoir à M. Llung), MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Albrand (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Jacquet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Coulon), Fleury (pouvoir à M. Bouju), Mme Ghemri (pouvoir à M. Lévêque), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Justet (pouvoir à M. Longueval), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Corazzol), M. Pillon (pouvoir à M. Lyonnet), Mmes Revel (pouvoir à M. Guimet), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Reppelin), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés: Mmes Palleja, Pierron.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Buna (pouvoir à M. Coste), Charrier (pouvoir à M. Fournel), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Desseigne (pouvoir à M. Imbert), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Genin), MM. Braillard (pouvoir à Mme Benelkadi), Darne J.C. (pouvoir à M. Appel), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Léonard (pouvoir à M. Grivel), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Réale (pouvoir à M. Balme), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Touraine (pouvoir à Mme Tifra).

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 24 septembre 2008

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 24 septembre 2008. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2008-0341 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 29 septembre 2008 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT: Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au bureau délibératif et qui font l'objet du rapport 2008-0341. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2008-0342 - Projet de plan de mandat 2008-2014 - Cabinet du président -

M. LE PRÉSIDENT: Mes chers collègues, nous allons commencer cette séance par le plan de mandat qui fait l'objet du dossier 2008-0342.

Quelques mots en introduction: le plan de mandat qui est soumis ce soir à notre assemblée est évidemment un document stratégique dans lequel nos priorités sont claires et le modèle de métropole que nous souhaitons construire précisément défini.

Je voudrais commencer par préciser que ce document qui évoque la philosophie de notre action et en même temps, de manière plus détaillée, l'ensemble des priorités que nous nous donnons pour ce mandat a été élaboré dans une concertation qui a concerné bien évidemment les responsables de cette Communauté urbaine mais aussi l'ensemble des groupes. Les vice-présidents ont été bien évidemment impliqués dans la phase de rédaction du plan de mandat. Ils se sont réunis au sein des pôles pour nourrir efficacement ce texte dans leur domaine de compétence. Je voudrais les remercier aujourd'hui pour leur participation active à ce travail important.

Les groupes politiques ont tous été destinataires d'une première version de ce plan de mandat qui leur a été adressée le 19 septembre dernier. Il s'agissait alors d'une version qui avait été élaborée par les différents services de l'administration et sur laquelle je leur demandais de bien vouloir apporter leurs remarques, leurs précisions et leurs éventuels amendements.

Je dois dire que, si l'on regarde le travail qui a été effectué entre la première version du document et la version que nous avons aujourd'hui, on s'aperçoit qu'elle a beaucoup changé. Aussi ne saurait-on expliquer, comme je l'ai lu quelques fois, que c'était un travail unilatéral et que l'ensemble des groupes n'ont pas eu le moyen de s'exprimer.

J'aimerais également exprimer que j'ai reçu l'ensemble des groupes qui ont souhaité pouvoir me rencontrer et donc chacun a eu la possibilité de me faire part des remarques qu'il souhaitait. J'ai encore reprécisé cet après-midi à monsieur Buffet que s'il souhaitait me rencontrer avant la séance, il pouvait effectivement le faire

Donc nous aurons l'ensemble des remarques des groupes ; de ceux, évidemment, qui nous en avaient transmis.

Mes chers collègues, ce plan de mandat est un plan de mandat qui prend en compte l'ensemble de la situation actuelle et des temps que nous sommes en train de vivre. Comme vous l'avez remarqué, il est bâti autour de trois grandes orientations, les grandes orientations que nous avions déjà développées lors de notre précédent mandat.

Nous mettons l'accent sur le développement économique de notre agglomération. Nous disons que nous voulons en faire une agglomération humaine où le cœur de nos politiques soit au service du développement humain. Et, enfin, nous souhaitons porter le développement durable.

1° - Mettre au cœur de l'action de notre collectivité nos politiques économiques.

On voit bien que, dans les circonstances que nous vivons aujourd'hui, c'est un problème fondamental pour l'avenir de notre agglomération, pour l'avenir de l'emploi sur notre agglomération et donc nous portons, plus encore que nous ne l'avons fait dans le passé, cette volonté de développement économique et de croissance de notre agglomération.

- Le premier axe qui nous permettra de porter ce développement économique, c'est d'abord les investissements que nous réaliserons au cours de ce mandat : deux milliards d'euros d'investissements alors que, dans le précédent mandat, nous n'en étions qu'à 1,6 milliard d'euros, c'est-à-dire que nous souhaitons pouvoir mener, dans ces temps difficiles, une politique "contrats cycliques" qui viendra aider les entrepreneurs de l'agglomération.
- Le deuxième axe, c'est le soutien à notre tissu de PME. On voit bien qu'aujourd'hui, il va être à la peine et que nous avons besoin de pouvoir le soutenir très fortement dans la période actuelle pour qu'il puisse continuer à développer son activité et à être porteur d'emplois.
- Le troisième point, c'est que nous sommes dans un basculement économique et que, demain, c'est l'économie de la connaissance qui permettra à nos grandes agglomérations -comme à notre pays d'ailleurs- de pouvoir porter une croissance économique forte et qui nous permettra de pouvoir rayonner parmi les grands pays européens.

Nous allons donc, dans ce mandat, mettre encore plus que nous ne l'avons fait par le passé l'accent sur le développement des pôles de compétitivité, sur notre université et, dans le cadre du plan Campus, alors que le Grand Lyon n'y est pas obligé, nous porterons une politique universitaire particulièrement forte.

- Enfin, le quatrième axe est de continuer à développer les grands projets structurants d'agglomération. Ce sont bien évidemment les projets que nous avons commencé à développer dans le mandat dernier : la Confluence, le grand projet de la Part-Dieu, mais c'est aussi aujourd'hui un certain nombre de projets qui sortent de la ville-centre : c'est, par exemple, le développement du centre de Villeurbanne, c'est la mise en œuvre opérationnelle

du Carré de soie, c'est également la structuration de l'est de notre agglomération et de deux axes qui me semblent majeurs pour le prochain mandat, l'un qui permettra, dans la vallée de la chimie autour de Vénissieux et de Saint Fons, de mener des politiques fortes de redéploiements économiques sur le plan de l'habitat et en même temps l'axe Oullins-Givors qui est aujourd'hui un axe majeur qui va s'ouvrir au développement.

 2° - La deuxième dimension que nous porterons dans ce plan de mandat est la dimension humaine.

Nous voulons mettre l'Homme au cœur de nos politiques et cela concerne en particulier, au premier chef, nos politiques de logement. Nous avons fait beaucoup dans ce domaine au cours du mandat précédent, en nous appuyant très largement d'ailleurs sur le dynamisme du secteur privé et, dans les politiques de logement social que nous avons développées, nous nous appuyons sur le privé pour porter nos politiques.

Peut-être aujourd'hui la problématique est-elle en train sinon de s'inverser tout du moins de se poser dans d'autres termes. Je crois que l'action publique dans le mandat qui vient va être un vecteur extrêmement fort d'entraînement pour l'ensemble de la politique du logement et en particulier pour le secteur privé.

Nous mettrons l'accent à la fois sur le développement du logement social, sur la nécessité d'investir encore davantage que nous l'avons fait dans le précédent mandat dans une politique de réserves foncières, de développement de l'immobilier qui nous permette de répondre à la demande sociale que nous constatons dans notre agglomération. La crise va rendre les réponses encore plus difficiles. Il y avait déjà dans notre agglomération, nous le savons tous, beaucoup de gens qui étaient dans l'attente d'un logement et c'est une dimension fondamentale qu'il faut que nous mettions au cœur des politiques de notre deuxième mandat.

Politique de développement quantitatif du logement mais en même temps politique qualitative. Il va nous falloir développer ce logement de manière équilibrée dans tous nos territoires et, pour avoir discuté avec un certain nombre de maires de l'agglomération, je sais qu'ils attendent que la Communauté urbaine puisse les aider pour prendre en charge cette problématique du logement pour tous.

En même temps, il nous faut répondre aux nouveaux modes de vie qui aujourd'hui font que les attentes de logements sont totalement différenciées et donc correspondent à la fois aux évolutions démographiques et en même temps aux attentes qui sont celles de la population et voir comment nous pouvons construire une agglomération de la mixité.

3° - Notre troisième axe vise évidemment le développement durable avec deux grandes problématiques : celle des transports en commun qui se développeront au niveau de la communauté urbaine de Lyon avec le plan de mandat que vient de présenter et de faire voter le Sytral au cours de son dernier conseil mais qui, plus largement, se développera avec le projet REAL aux dimensions de l'aire urbaine de Lyon ; parce que c'est bien ce maillage du territoire qui nous permettra d'inverser les problématiques et de faire qu'aujourd'hui, le développement économique, le développement de l'habitat puissent se faire non plus autour de nos grandes voiries urbaines mais autour de nos grands axes de transports en commun.

Enfin, vous l'avez vu, mes chers collègues, nous le verrons encore davantage dans la PPI, nous souhaitons développer dans ce mandat un plan de développement des modes doux

particulièrement ambitieux parce que nous nous apercevons aujourd'hui que ce qui a été porté dans le dernier mandat avec le développement de Vélo'V a été, si je puis dire, un signal et que tous les maires que j'ai rencontrés, tous les groupes politiques, souhaitent que nous mettions l'accent sur ce point particulier.

Sur toutes ces politiques, nous avons à les porter au niveau de la communauté urbaine de Lyon, nous avons à les porter aujourd'hui à une échelle un peu plus importante et la novation de ce mandat doit être de faire en sorte qu'avec les partenaires avec qui nous voulons former cette grandeur métropolitaine, Saint Etienne Métropole, la communauté d'agglomération des pays Isérois, les communautés de communes de la Plaine de l'Ain, nous puissions former une gouvernance commune.

Mes chers collègues, c'est cela qui sera peut-être l'axe le plus déterminant de notre mandat. Aujourd'hui, un certain nombre de réflexions se font jour au niveau national sur les perspectives de développement et de renforcement des grandes agglomérations. Nous souhaitons que ces problématiques qui ont toujours été les nôtres puissent être intégrées totalement dans le Grand Lyon. Et donc ce sera l'un des axes centraux du développement de nos politiques.

Mes chers collègues, ce vote du plan de mandat est un vote fondateur d'une majorité qui est une majorité de projet. Nous savons que dans l'intercommunalité telle que nous la vivons, nous avons besoin du Grand Lyon pour que, dans l'ensemble des territoires, nous puissions développer des actions d'envergure, pour que nous puissions définir une stratégie commune. C'est dans ce projet que je vous engage aujourd'hui, que nous vous engageons, que les vice-présidents du Grand Lyon se sont engagés en donnant les uns et les autres des grands axes de leur priorité.

Je vais maintenant ouvrir le débat en passant la parole au groupe Mouvement démocrate.

M. DESBOS: Mes chers collègues, nous savons que le vote du plan de mandat est bien l'occasion de décliner une vision politique avant de se positionner sur le budget et les investissements qui en seront la traduction réelle, une sorte de vérification par la preuve.

Les grandes orientations du plan de mandat recueillent notre approbation. Nous souhaitons, dès lors, citer quelques exemples d'axes émergents qui placent l'humain comme indice sensible pour la réalisation des projets urbains. Ce sont ces orientations à échelle humaine qui, à notre sens, doivent être accélérées.

Sur le développement économique, la Communauté urbaine franchit une étape supplémentaire en intégrant les PME à la dynamique des pôles de compétitivité. Cette démarche est fondamentale car les PME sont créatrices d'emplois directs. C'est la solidité économique qui donne un principe de réalité pour permettre de développer des grands projets au service de l'humain. De même, la connexion entre grands projets et requalification des quartiers est exemplaire ; c'est ce qu'augurent le projet des rives de Saône et la rénovation de quartiers proches, permettant ainsi la réappropriation des lieux de vie par les habitants. On s'achemine vers une agglomération multipolaire, propre à rapprocher les hommes des centres d'activités.

Nous restons vigilants sur le développement durable annoncé comme le dénominateur commun à toutes les actions du Grand Lyon. Afin de ne pas en rester à la déclaration d'intention, nous ciblons quelques initiatives qu'il nous paraît fondamental de ne pas négliger. Les agglomérations concentrent plus de la moitié

de la population mondiale, elles sont les principales émettrices de gaz à effet de serre mais ce sont également elles qui élaborent des solutions innovantes. C'est en effet l'échelle de proximité humaine qui favorise une responsabilisation des individus.

Les domaines du partage de l'espace public et de la nouvelle mobilité urbaine sont des exemples pertinents. Le décret du code de la Rue, sorti au mois d'août, nous amène à nous prononcer sur les endroits où nous n'installons pas de double sens cyclable. C'est la mise en question de la vocation de l'espace de circulation dédié à la voiture. Ce décret peut nous aider à faire basculer cet espace public de la ville routière à la ville douce. Quant à la sécurité, paramètre fondamental certes -mais cela ne doit pas nous faire oublier qu'elle est la conséquence directe de la non-appropriation par les consciences que l'espace peut être réservé à tous les modes, que la rue appartient à tout le monde et qu'il faut la partager selon une nouvelle logique-, la sécurité durable passe par le changement de perspectives.

Pour parler d'innovation, il faut pouvoir établir une base intangible. L'engagement du Grand Lyon pour le déplacement durable est exemplaire avec la mise en place du vélo en libre service, le développement de parcs-relais et des transports collectifs. Ces initiatives ont révélé l'émergence de nouvelles mobilités urbaines qu'il faut désormais développer. Par exemple, comment ne pas évoquer le véhicule électrique, dans le cadre de ce plan de mandat qui doit nous offrir une perspective jusqu'en 2014, notamment par la mise en application à grande échelle de l'Autolib électrique, service qui est envisagé dans les grandes métropoles ? De la même manière, comment ne pas regretter un funiculaire à vélos à la place des voitures au cœur de la ville centre ?

Comment passe-t-on des nouvelles mobilités urbaines à la nouvelle mobilité urbaine ? Par le renforcement de l'intermodalité, par le rééquilibrage de l'espace public qui permet lui-même un rééquilibrage des modes de déplacements. A cet égard, est-on vraiment sûr de voter le mois prochain, dans le cadre de la PPI, les crédits nécessaires à l'extension de la zone 30 telle que mentionnée dans ce plan de mandat ?

Enfin, troisième vecteur de la nouvelle mobilité urbaine, l'information multimodale qui représente 50 % de la mobilité. Si le principe est inscrit dans ce plan de mandat, il reste à le rebaptiser, c'est-à-dire le porter sur les fonds baptismaux sous la forme d'une véritable centrale de mobilité avec un guichet physique, un site Internet, une radio numérique d'agglomération, cela en cristallisant autour de ce projet tous les moyens déjà existants ainsi que les projets en cours, notamment au Grand Lyon et au Sytral.

La crise, qui se rappelle à nous comme un principe de réalité et qui n'en sera une que si nous cédons à un certain fatalisme, ne doit effectivement pas nous empêcher de maintenir une commande publique volontariste.

De même, afin de garder une maîtrise sur les évolutions conjoncturelles et favoriser la conscience démocratique de nos concitoyens, il nous paraît fondamental, monsieur le président, d'engager une réflexion réaliste sur la modernisation de nos institutions avec l'opportunité d'engager une refonte de nos collectivités, comme a pu l'évoquer récemment un de vos collègues dans une autre assemblée de notre département. Dès lors, nous pensons nécessaire la reconstruction d'une architecture territoriale mieux adaptée aux enjeux à venir et qu'il est impératif de repenser avant qu'elle ne devienne obsolète.

Comment préserver l'intelligence du principe de subsidiarité sans céder à l'extrême polyvalence ou à l'extrême spécialisation des institutions? Cette réflexion ne pourra se soustraire au débat démocratique. La question du suffrage universel direct et de la représentativité d'une institution comme le Grand Lyon devra faire l'objet d'une concertation et d'une réflexion collective.

Je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT: Merci bien. Nous avons ensuite le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELEMY: Monsieur le président, mes chers collègues, aujourd'hui, pour toute collectivité territoriale, l'élaboration d'un plan de mandat constitue un exercice particulièrement difficile. Plusieurs éléments conduisent en effet à rendre extrêmement aléatoires les prévisions que l'on peut faire dans de nombreux domaines.

La première incertitude résulte naturellement de la crise économique que nous connaissons. Nous ignorons aujourd'hui la durée et l'intensité du cycle de récession dans lequel nous sommes entrés. Cette situation a plusieurs conséquences :

- d'abord, évidemment, une conséquence sur le niveau d'activité, sur le niveau de création de richesses et d'emplois, sur le niveau des investissements, notamment dans le secteur du BTP, que nous constaterons à l'échelle de l'agglomération lyonnaise;
- mais la crise aura aussi des conséquences indirectes sur la gestion de notre collectivité; je pense notamment à la dégradation des finances publiques qui pourrait amplifier les difficultés existantes entre l'Etat et les collectivités territoriales. Cela risque de se traduire par une diminution relative des concours de l'Etat aussi bien dans le domaine des dotations de fonctionnement que dans celui des subventions d'équipement.

L'une des conséquences indirectes sur laquelle il convient aussi de s'interroger concerne l'accès au crédit. Notre collectivité dispose encore de quelques marges de manœuvre en ce domaine qu'il sera sans doute nécessaire de mobiliser dans les prochaines années si l'on veut maintenir un bon niveau d'investissement. Mais encore faut-il que ce recours à l'emprunt puisse s'effectuer dans des conditions de coût compatibles avec l'équilibre des finances communautaires.

La deuxième grande incertitude est directement liée à l'éventuelle réforme de l'organisation territoriale de notre pays. Les crises ont quelquefois des aspects positifs inattendus. Après des dizaines d'années d'immobilisme, chacun consent à reconnaître aujourd'hui publiquement que notre organisation territoriale est archaïque, inefficace et coûteuse.

Personnellement, je ne peux que m'en réjouir et je vais suivre avec grand intérêt les travaux du comité pour la réforme des collectivités locales dont l'animation a été confiée à Edouard Balladur. Je forme simplement le vœu que des préconisations de ce comité soient plus révolutionnaires que celles du premier comité Balladur chargé de préparer la réforme constitutionnelle. Je pense que l'on peut légitimement nourrir quelques solides espoirs si l'on se réfère au contenu du discours délivré par le Président de la République lors de l'installation de ce comité. En effet, parmi les questions à traiter, outre celles qui relèvent de la clarification des compétences, de la simplification des structures ou de la refonte des ressources financières, figurent explicitement celles de la taille et de l'organisation des grandes métropoles dans le contexte d'une compétition européenne croissante.

La troisième incertitude -et elle dépend fortement de la précédente- concerne l'avenir de la taxe professionnelle qui constitue l'essentiel des ressources fiscales des structures intercommunales.

Depuis de nombreuses années, la taxe professionnelle est l'objet de nombreuses critiques. Récemment encore, le Premier ministre a jugé que cet impôt -je cite- "pesait sur notre croissance et notre compétitivité et pénalisait ceux qui investissent en France". Dans le même registre, le Président de la République a affirmé que la taxe professionnelle était un frein à l'attractivité économique de la France mais -a-t-il ajouté- nous sommes impuissants à lui substituer un autre système de financement dynamique, responsabilisant et vertueux garantissant l'autonomie financière des collectivités. Le flou qui entoure l'avenir de la taxe professionnelle et le manque de solution alternative clairement identifiée constituent un élément supplémentaire d'inquiétude pour l'ensemble des intercommunalités.

La quatrième incertitude découle des conséquences de l'application des préconisations du Grenelle de l'environnement. Les programmes de lois Grenelle 1 et Grenelle 2 qui sont en cours de discussion, d'élaboration vont entraîner de nouvelles contraintes pour les entreprises et pour les collectivités territoriales. Cela concerne la fixation de normes plus sévères pour les constructions neuves et la rénovation des bâtiments anciens, cela concerne les transports pour lesquels l'objectif est de réduire de 20 % les émissions de CO², cela concerne aussi l'élaboration et la mise en œuvre par les collectivités de schémas de cohérence écologique.

La mise en place de cette politique génère deux types de questions : de façon générale, quel sera l'impact de cette mesure sur le développement économique ? En d'autres termes, est-ce que l'économie nationale, dans la situation présente, a les moyens de supporter une telle contrainte ? J'indique qu'une première estimation officielle montre que le coût annuel du Grenelle s'établirait autour de 12 milliards d'euros. Plus spécifiquement, concernant notre collectivité, quel sera le coût supplémentaire à assumer pour atteindre les objectifs fixés ? Peut-être serait-il opportun d'engager une étude d'évaluation en ce domaine.

Dans ce contexte, il me semble que le plan de mandat que l'exécutif soumet à notre appréciation aujourd'hui s'efforce de concilier l'ambition que nous avons tous pour le développement de notre métropole avec une certaine forme de réalisme que nous imposent les difficultés de la conjoncture. Il n'est évidemment pas possible de porter un jugement ou d'analyser tous les points mentionnés dans ce plan de mandat, nous aurons l'occasion de le faire lors des débats budgétaires mais je voudrais simplement mettre en avant quelques objectifs qui me paraissent fondamentaux dans deux domaines : d'une part, les principes de gestion financière de notre collectivité et, d'autre part, les questions liées à la gouvernance de notre métropole.

En matière de gestion financière, deux principes nous paraissent devoir être mis en avant : premier principe, la priorité donnée à l'investissement sur le fonctionnement ; le deuxième principe est la recherche systématique de partenariat avec le secteur privé.

Si l'on veut réaliser les objectifs dont nous débattrons prochainement dans le cadre de l'approbation du Scot de l'agglomération lyonnaise, il nous faut accroître notablement notre niveau d'investissement. Le plan de mandat prévoit une augmentation de l'investissement de 400 M€ sur les six prochaines années. Nous considérons qu'il s'agit d'un seuil minimum au-dessous duquel nous ne pouvons pas

descendre et, à l'intérieur de cette enveloppe d'investissement, nous devons mettre l'accent sur les grands investissements structurants, notamment dans le domaine des infrastructures de communication. Pour parvenir à cet objectif, il faudra accroître l'autofinancement dans des proportions non négligeables. Cela implique de s'engager dans un processus de réduction d'un certain nombre de dépenses de fonctionnement, notamment dans le domaine des subventions. C'est la raison pour laquelle nous réitérons notre demande de mise en œuvre de procédures d'évaluation de nos politiques.

Quant à la recherche de partenariat avec le secteur privé, elle est aujourd'hui une nécessité impérative compte tenu, d'une part, de la dégradation des finances publiques et, d'autre part, de l'évolution de la réglementation européenne qui progressivement ouvre l'ensemble des secteurs à la concurrence. C'est dans ce cadre, par exemple, que nous soutenons le projet privé du Grand Stade à Décines Charpieu et que nous souhaitons que la collectivité s'y implique au titre de la valorisation de ses infrastructures de communication.

S'agissant enfin des questions liées à la gouvernance du Grand Lyon et au-delà de la métropole, je note avec satisfaction que le document qui est soumis à notre approbation y consacre un chapitre. Je l'ai rappelé en préambule, l'affirmation du fait métropolitain est dans l'air. Aussi convient-il de conforter ce mouvement et de l'anticiper dès lors que les conditions apparaissent plus favorables.

Notre premier objectif doit être d'élargir le périmètre de notre Communauté urbaine. Dans le mandat précédent, l'entrée des communes de Givors et de Grigny a été un élément positif mais le mouvement ne doit pas s'arrêter là. Il faut engager un dialogue avec les élus des communes qui se trouvent dans l'agglomération au sens premier du terme afin qu'elles rejoignent l'institution communautaire. A l'origine, en 1969, toutes les communes étaient plus ou moins hostiles à la création de la Communauté urbaine. Aujourd'hui, la plupart reconnaissent qu'elles en ont retiré des avantages sans pour autant perdre leur identité. Il faut donc convaincre et argumenter et le principal argument est de dire que, si les communes ne veulent pas faire l'effort de s'imposer des règles de gouvernance susceptibles d'introduire plus de rationalisation dans la gestion publique, c'est la loi qui risque de les dépouiller de leurs compétences et de leurs ressources. Et, au-delà du territoire du Grand Lyon, même élargi, se pose alors le problème de la gouvernance de la métropole.

Enattendantles conclusions du comité Balladur sur cette question, il nous revient de prendre des initiatives dans ce domaine. Peut-être conviendrait-il de créer une structure de concertation, dont la région urbaine de Lyon pourrait être le moteur, afin de renforcer la réalité politique d'un territoire qui est aujourd'hui à cheval sur quatre départements, dont le développement est encadré par onze Scots et autant d'autorités organisatrices de transports, sans parler des multiples structures intercommunales qui le composent. En 1970, le schéma d'aménagement laissait déjà entrevoir la nécessité d'une gouvernance métropolitaine; quarante ans plus tard, peut-être est-il temps de passer aux actes.

Telles sont, monsieur le président, mes chers collègues, les observations que nous souhaitions faire sur ce plan de mandat pour lequel nous émettrons un vote positif, étant entendu que les vrais choix politiques interviendront lors des délibérations budgétaires futures.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Radical de gauche.

M. BRAILLARD: Monsieur le président, mes chers collègues, l'opposition est paradoxale: quand il n'y a pas de plan de mandat, elle le réclame et, lorsqu'il y a un plan de mandat, elle le condamne; si ce n'est pas le fond, c'est la forme et si ce ne sont pas les investissements prévus pour ce mandat qui font question, c'est le temps, monsieur le président, que vous n'avez pas consacré à ce qu'il reste tout de même de votre opposition qui ne convient pas.

Et pourtant, un observateur averti dirait que ce plan de mandat est complet, exhaustif et consensuel. En acteur avisé, avec mes collègues du groupe PRG Grand Lyon demain, je dois dire que le plan de mandat qui nous est soumis ce soir a notre entière et totale approbation, et ce pour trois principales raisons.

La première raison est financière et est liée à la situation économique internationale et nationale qui va impacter à court et moyen termes les finances des collectivités territoriales et, par conséquent, les finances du Grand Lyon. Alors que nous fournissons des efforts pour maîtriser nos finances publiques, nous avons vécu, au niveau de la planète, une globalisation du marché financier sans globalisation de l'état de droit. Nous avons laissé se développer la gestion alternative, avec comme seuls desseins la spéculation, le découvert, les échanges virtuels, sans le moindre contrôle et souvent dans des paradis fiscaux validés.

Face à cette crise qui va toucher nombre de nos concitoyens, les collectivités territoriales ne sont pas à l'abri. Elles sont déjà confrontées à la hausse des taux d'intérêts, à la rareté des liquidités et, en plus, elles vont être de plus en plus sollicitées alors que, dans le même temps, le Gouvernement a décidé unilatéralement de changer les règles du jeu, de ralentir la progression des dotations que l'Etat verse aux communes, et plus précisément au Grand Lyon puisque cela représente 1/5ème de nos recettes, c'est un fait. Dans le cahier n° 2 du plan de mandat, cette considération est prise en compte et on connaît, monsieur le président, votre obsession à ce que les dépenses publiques soient maîtrisées tout en préservant nos capacités budgétaires pour poursuivre la dynamique engagée depuis sept ans.

Est-ce qu'il faudra passer par une augmentation fiscale durant ce mandat? Personne ne peut aujourd'hui l'affirmer et le problème de la réforme de la taxe professionnelle est un sujet qui fait que, pour nous, ce n'est pas un tabou. Durant ce mandat, cette augmentation sera peut-être nécessaire si elle est modérée et justifiée. Il paraît que le groupe Ensemble pour le Grand Lyon vous attend sur cette question. Quelle menace! Que le groupe Ensemble pour le Grand Lyon intervienne plutôt au conseil général du Rhône pour éviter, comme cela se fait depuis sept ans, une hausse continue des impôts. Que le groupe Ensemble pour le Grand Lyon intervienne plutôt auprès de madame Lagarde pour éviter que le déficit de l'Etat dépasse le chiffre record, jamais atteint, de 60 milliards d'euros et que le trou de la Sécurité sociale n'atteigne pas les 10 milliards d'euros voire, comme c'est le cas, les 11 milliards d'euros en 2009! Dans l'art du "faites ce que je dis mais pas ce que je fais", mes chers collègues de l'UMP, vous êtes exemplaires. Car qui paiera ces déficits abyssaux ? C'est le contribuable, bien sûr !

La deuxième raison de notre inconditionnel soutien à ce plan de mandat trouve son fondement dans les trois principaux axes qui sont présentés: le développement économique, le développement social et le développement humaniste de notre agglomération.

Comme vous le rappelez, le mandat précédent est un véritable mandat de lancement avec une ambition partagée : faire du

Grand Lyon une métropole européenne. Il ne suffisait pas d'en faire un slogan, la réalité des bons résultats est incontournable.

En effet, les questions économiques constituent un axe fondamental et indispensable du développement de notre agglomération. A travers les grands projets structurants publics/ privés, à travers les pôles de compétitivité, à travers le tissu très dense des PME et des TPE, à travers aussi les leviers de l'économie sociale et de la vie associative, c'est un élan qui génère de l'activité et de l'emploi mais cet élan ne peut réussir que si nous privilégions, si nous donnons une dimension humaniste à notre action, une priorité solidaire à notre développement. Pour cela, il s'agit d'avoir des leviers qui assurent l'équilibre entre les territoires pour éviter ce que vous appeliez, monsieur le président, la "fracture spatiale". Que ce soit les investissements en matière de transports publics, que ce soit la mise en action du plan local de l'habitat et du renouvellement urbain, que ce soit l'accueil des nouveaux arrivants avec une offre de logement adaptée, que ce soit la rénovation des grands quartiers d'habitat social dans le cadre du contrat ANRU, ce plan de mandat regorge de bonnes intentions et contient les moyens de ses ambitions pour assurer une bonne mixité sociale.

Et puis une agglomération humaniste se doit de maîtriser ce que vous appelez dans le rapport "l'étalement urbain" avec la valorisation des espaces verts, de gérer au mieux la gestion des déchets et les questions de propreté, de lutter comme il se doit contre les pollutions de toutes natures et assurer une eau potable de qualité à toute l'agglomération. L'agglomération humaniste se doit également de prendre en compte le réchauffement climatique et la réduction nécessaire des gaz à effet de serre. Là encore, les actions de l'agenda 21 réalisées depuis 2005 et renouvelées tous les deux ans avec ses cinq axes et sa centaine d'actions montrent bien que le Grand Lyon est en pointe sur cette question capitale.

Enfin, la troisième raison de notre soutien est prospective et suit une autre dimension des années à venir. Le Groupe Radical de gauche-Grand Lyon pense comme vous que l'époque du village d'Astérix est révolue et, au moment où l'Etat s'interroge sur une redéfinition des strates administrativo-politiques, la Communauté urbaine apparaît comme une entité indispensable et adaptée aux grands défis de demain.

En l'occurrence, il faut faire preuve d'audace, d'innovation. Il faut tendre la main et non pas se replier sur soi-même par frilosité ou peur du lendemain. Pour cela, nous pensons qu'il faut donner à l'agglomération plus de pouvoirs, plus de compétences, plus d'autorité, et ce dans différents domaines. Prenons l'exemple du projet REAL où, grâce au dynamisme de la région Rhône-Alpes nous avons su user d'un partenariat constructif pour offrir à nos concitoyens une meilleure offre, mieux coordonnée, mieux adaptée entre TER, transports urbains et interurbains. Prenons l'exemple de l'arrivée dans notre Communauté des communes de Givors et de Grigny qui ont redonné de belles perspectives au sud de l'agglomération. Le Conseil de développement du Grand Lyon travaille dans ce sens et il faut qu'il continue à nourrir ce débat primordial, tout comme le projet Lyon 2020 et le schéma de cohérence territoriale, le Scot, avec le Sépal.

Mais je n'oublie pas qu'il faudrait surtout une volonté politique nationale pour donner un élan et une réalité juridique à ce formidable dessein car seule la loi garantira ces nouveaux pouvoirs et cette nouvelle espérance. Cela n'a pas l'air d'être pour l'instant d'actualité.

Pour conclure mon propos, monsieur le président, mes chers collègues, je laisse à votre méditation ces propos, que je fais miens, de Pierre Mendès-France, puisés dans ses œuvres complètes: "Un plan -disait-il- est un programme échelonné, dont chaque étape renforce les chances de la suivante. Au pouvoir, une volonté déterminée, claire, des engagements datés. Cela veut dire que l'on ne peut pas tout faire faire à la fois. Au lieu du touche-à-tout, de l'improvisation à courte vue, du maintien des privilèges, il faut choisir, avoir le courage de choisir et dire vers quel port on se dirige". Je sais, monsieur le président, que vous êtes un excellent navigateur. Nous vous faisons entièrement confiance.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. FOURNEL: Monsieur le président, chers collègues, tout d'abord, je voudrais rappeler à mon tour avec force le contexte de crise économique et financière dont nous ne pouvons pas prévoir, à ce jour, le calendrier et l'issue, crise qui va se traduire par une grave crise sociale pour beaucoup de nos concitoyens et va impacter nos politiques.

Cela nous impose des exigences encore plus fortes en termes d'équité et de justice, de solidarité, d'efficacité de nos actions, de démocratie et de transparence. Cela nous impose un renforcement des priorités que nous avions dégagées dans le dernier mandat autour du droit au logement, du droit à la mobilité et à l'accès aux transports, du droit à un emploi, du droit à un environnement sein et préservé, du droit à une agglomération dynamique et équilibrée. Cela nous imposera sans doute dans deux ans un temps d'adaptation à la réalité de ce moment. Cela devrait surtout imposer à l'Etat de garantir les ressources et les dotations des collectivités locales qui sont, de loin, les premiers investisseurs publics ; ce n'est malheureusement pas le cas, d'autres avant moi l'ont rappelé et nous y reviendrons dans le débat budgétaire lors d'une prochaine séance.

Dans cette situation extrême, il est faux de dire que toutes les politiques se valent et se ressemblent, que chacune et chacun assume ses choix à Paris et à Lyon. On ne peut pas voter à Paris la suppression de la taxe professionnelle ou l'austérité pour les collectivités et se lamenter sur ses conséquences à Lyon. On ne peut pas signer des chèques en blanc aux banques qui ont failli à Paris et pleurer sur l'argent qui manque pour le logement social ou le soutien à l'économie réelle, pleurer sur les crédits qui ne sont pas accordés aux PME. On ne peut pas, enfin, proposer le recul de fait de la retraite à soixante-cinq ans ou la généralisation du travail le dimanche et regretter le chômage des jeunes ou le délitement du lien social et de la vie familiale dans nos communes.

Comme monsieur Barthelémy, nous sommes inquiets aujourd'hui. Et j'insisterai sur le fait qu'il est possible et indispensable de combiner et d'articuler des orientations et priorités claires, ce qui est ce plan de mandat, et la prise en compte de toutes les communes, même la plus petite. C'est le sens de la solidarité aussi bien sociale que géographique, c'est le sens de l'intercommunalité que nous défendons et du débat à avoir avec tous les maires pour cela.

Nous vous soutiendrons globalement, monsieur le président, dans la logique de notre participation à votre exécutif avec Maurice Charrier et Dounia Besson, parce que ce plan de mandat s'inscrit dans la cohérence du précédent et peut s'appuyer sur ses résultats auxquels nous avons contribué. Nous vous soutenons sur l'orientation globale que vous venez de rappeler dans votre intervention.Notre soutien n'est pas aveugle, il est basé sur le respect et le renforcement des priorités auxquelles nous sommes particulièrement attachés.

Le développement économique et l'emploi sont à la base de cette politique car c'est lui qui produit les ressources nécessaires à l'ensemble de nos actions et parce que le travail est à la base de l'intégration sociale. Nous en approuvons les orientations qui visent à assurer un accompagnement renforcé des entreprises et le financement des structures et réseaux indispensables.

De la même façon qu'il est indécent de financer sans contrôle et sans garantie les banques qui ont provoqué la crise financière internationale, il serait tout aussi inacceptable de financer des entreprises sans la participation des partenaires sociaux à la gouvernance de cette politique économique et sans la mise en place d'un suivi et d'une évaluation régulière des résultats, en particulier en termes d'emploi et de respect du principe de développement durable, qui nous guident. Nous attendons, monsieur le président, que vous confirmiez ces deux points et que vous mettiez en place un groupe de travail sur les indicateurs qui serviraient de base à cette évaluation sous votre autorité et le pilotage du vice-président à l'économie.

Nous attendons que soient renforcées les actions d'insertion par l'économie et de soutien à l'économie sociale et solidaire, en particulier l'axe de lutte contre les discriminations dans l'accès à l'emploi. Nous faisons le pari que, par le triple jeu du dialogue avec les entreprises, de l'évaluation partagée des résultats et de l'adaptation de nos interventions à leur efficacité, nous pourrons tous ensemble avancer dans ce domaine.

Vous avez souvent dit, monsieur le président, que notre agglomération n'a pas d'avenir avec la persistance de zones défavorisées marquées par l'exclusion et la pauvreté et vous projetiez une vision d'une agglomération équilibrée géographiquement et socialement. Le précédent mandat a marqué un changement avec le développement de logements sociaux à l'ouest et dans le centre et les premières initiatives de communes qui étaient jusqu'alors plus que réticentes dans le cadre des orientations du plan local de l'habitat.

Ce nouveau mandat devra être à la hauteur de la véritable crise du logement qui sévit malgré nos efforts sans précédents. Très concrètement, les crédits pour le logement social devront être augmentés et toutes les opportunités mobilisées. Le plan de mandat devrait très naturellement intégrer explicitement les objectifs de la loi SRU et en tirer toutes les conséquences dans les opérations nouvelles, comme le souligne le document sur le PLU -présenté plus tard dans cette séance- dans la logique de la loi 2006 "engagement national pour le logement". Nous n'ignorons pas les difficultés nouvelles liées à la crise mais nous n'avons pas le choix, nous devons aller de l'avant et favoriser dans tous nos investissements les communes qui jouent le jeu de la solidarité et de l'équilibre global de l'agglomération.

Dans le domaine des transports en commun, nous vous avons fait des propositions, monsieur le président, et je n'ai pas eu le temps de les reprendre intégralement. Je n'insisterai donc que sur quelques points, au-delà de notre approbation globale à cette politique.

Le premier concerne l'amélioration de la qualité du réseau actuel qui passe par le développement des sites propres pour augmenter la vitesse moyenne des bus et des tramways. Elle passe également par un travail spécifique sur les dessertes, en particulier les dessertes de nuit de quelques pôles de service à horaires élargis.

Nous voulons insister sur le maintien et le développement de la tarification sociale avec la prise en compte dans celle-ci de la situation des travailleurs pauvres. Nous voulons insister sur l'importance des lignes fortes A 8 et A 7 qui doivent être amorcées et sur la mise en site propre intégral de la ligne C 3.

Nous prenons acte, monsieur le président, du caractère irréversible pour vous du choix du métro pour Oullins mais nous le regrettons car le choix du tramway aurait permis, pour un coût moindre, d'aller jusqu'aux hôpitaux Lyon sud, et ce, plus rapidement.

En terme de gouvernance des transports, nous soutenons la création d'une autorité organisatrice à l'échelle de la métropole chargée de la stratégie et des politiques tarifaires intégrée, articulée avec des autorités opérationnelles comme le Sytral. Cette création devra bien sûr s'accompagner de l'extension du versement transport aux entreprises situées en dehors du Grand Lyon et il serait nécessaire dans le même temps de développer la transparence de la gestion de ces autorités, l'association des usagers à celles-ci ainsi qu'une politique d'évaluation des résultats ; pourquoi pas, de ce point de vue, un débat annuel ici, en séance du Grand Lyon, pour faire le point sur cette politique des transports en commun ?

Concernant le TOP, notre groupe s'est toujours prononcé pour une articulation avec le contournement de l'ouest lyonnais et pour la création d'une carte multimodale pour les usagers automobiles de la voirie, alternative au péage classique, pour une articulation des sorties avec le réseau des parcs-relais et les pôles d'échanges de transports en commun. De ce point de vue, nous considérons que le document de la commission mixte est trop imprécis et incomplet pour servir de base à une décision politique définitive et nous vous soutenons, monsieur le président, dans la volonté de dissocier le tronçon du Valvert gratuit, qui sera sans doute effectué sous ce mandat, du dossier global du TOP.

Concernant le développement durable, je serai plus rapide puisque nous partageons l'ensemble des propositions qui y figurent. Je n'insisterai que sur deux points : d'une part, l'importance de l'éducation au développement durable, et ce dès l'école, et, d'autre part, sur la question du contrat de gestion de l'eau. Nous souhaitons que le Grand Lyon mène des études visant à préparer les échéances futures et à évaluer les différents modes de gestion et les conditions d'un changement éventuel ; en attendant, nous souhaitons que la renégociation porte en particulier sur la part abonnement.

En terme de gouvernance, nous approuvons toute la partie concertation et nous proposons une démarche généralisée d'évaluation de chaque objectif du plan de mandat avec la mise en place d'un groupe de travail particulier chargé de la définition des indicateurs de suivi et de l'examen de rapports réguliers sur cette évaluation en lien avec le Conseil de développement.

Pour terminer, un regret -mais je pense que vous allez le combler et répondre à notre appel parce que vous êtes attaché à cette politique-: nous regrettons que la politique des temps n'ait pas été reprise dans les documents qui nous ont été envoyés. Je rappellerai simplement qu'elle a permis, sous le précédent mandat, un travail sur l'harmonisation des horaires, par exemple des lycées et des transports à Neuville sur Saône, sur la production d'une carte de la nuit, l'accompagnement des plans de déplacements des entreprises et des plans de déplacements interentreprises, des diagnostics sur les temps, l'intégration et la reconnaissance nationale et européenne du Grand Lyon dans le réseau des villes avec Paris, Barcelone et les autres grandes villes. Nous demandons la poursuite de cette politique et son articulation, sous votre autorité, avec le Bureau des temps de Lyon dont vous avez approuvé la création. Nous souhaitons que

cela se concrétise dans le maintien des budgets afférents et des moyens humains qui y sont consacrés.

Voilà, monsieur le président, les priorités auxquelles nous sommes particulière-ment attachés et, en conclusion, je réaffirme le soutien de notre groupe à ce plan de mandat.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Verts.

M. COSTE: Monsieur le président, chers collègues, le plan de mandat est un message que l'on envoie aux habitants du Grand Lyon. Notre société est confrontée à plusieurs crises simultanées dont les effets s'ajoutent: crise climatique, crise financière qui provoquent une crise de l'économie réelle qui risque d'appauvrir un nombre de plus en plus grand de nos concitoyens, crise de l'épuisement de nos ressources naturelles ainsi qu'une crise de la perte de la biodiversité. C'est à ces enjeux que doit répondre ce plan de mandat, conformément à la déclaration des Eurocités sur le réchauffement climatique que nous venons de signer.

Dans la continuité du mandat précédent, le plan de mandat que vous nous soumettez ce soir intègre l'objectif de limitation de l'étalement urbain. L'objectif de construire une agglomération multipolaire organisée et densifiée autour de ses réseaux de transports collectifs est au cœur de l'enjeu de construction d'une agglomération soutenable. La localisation des opérations phares de renouvellement urbain, Carré de Soie ou bien sûr Confluence, témoigne de la cohérence de notre action.

Nous notons avec plaisir que le plan de mandat intègre pour la première fois l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour lutter contre le réchauffement climatique. Le Grand Lyon fait figure, en ce domaine, de collectivité innovante avec la généralisation des normes énergétiques exigeantes pour la construction des bâtiments neufs, qu'ils soient destinés à l'habitat, social ou non, ou à l'activité tertiaire, innovante également avec l'expérimentation en cours sur le quartier Sainte Blandine qui permettra, nous le souhaitons, la généralisation d'une action de réhabilitation énergétique du tissu urbain ancien.

Concernant la politique des déplacements, nous approuvons la politique REAL qui permettra de mettre en cohérence les TER avec les transports urbains afin d'offrir une meilleure offre de déplacements alternative à la voiture. Nous sommes également satisfaits de constater que la politique des plans de déplacements entreprises et interentreprises monte en charge et commence à concerner un nombre significatif de Grands Lyonnais.

Par ailleurs, le plan de déplacements doux, en particulier la politique cyclable, doit être amplifié au cours de ce mandat. L'opération Vélo'V a démontré le potentiel de développement du vélo en ville ; il faut aller plus loin par la construction de nouvelles pistes cyclables, par les doubles-sens cyclables et un développement important des garages à vélos dans les immeubles.

Pour la première fois également, le plan de mandat fait de la biodiversité un enjeu de notre territoire, autant au cœur de la ville qu'en secteur périurbain. Repenser la relation ville-nature est indispensable pour construire une ville durable mais également agréable à vivre. Avec la politique des corridors biologiques, des projets nature, la reconquête des berges de Saône sera, sans nul doute, après la réussite des berges du Rhône, emblématique de cette nouvelle relation de la ville à son environnement naturel.

Par contre, notre groupe considère qu'il y a des contradictions importantes entre les orientations affichées et certains projets.

Nous pensons notamment au tronçon ouest du périphérique ainsi qu'à la réalisation de l'OL land à Décines Charpieu.

Réaliser le TOP dans le contexte actuel est en contradiction avec le Grenelle de l'environnement -qui, pour faire une parenthèse, est plus créateur d'emplois que le bouclier fiscal ; je ferme la parenthèse-. Il faut arrêter de développer le réseau routier, encouragement à continuer la consommation de pétrole, source de pollution et de gaz à effet de serre. Plusieurs villes ont déjà abandonné leur projet de rocade. Chacun sait que le TOP sans le COL (contournement ouest de Lyon) produira les mêmes effets que la rocade "est" aujourd'hui qui est passée du statut de rocade des villages au statut de contournement "est" de Lyon, saturée dès sa mise en service et récupérant les poids lourds interdits dans les tunnels. De plus, le coût astronomique de ce projet, estimé déjà à deux milliards d'euros, empêchera de nombreux investissements plus utiles.

Concernant l'OL land, nous nous sommes exprimés plusieurs fois contre ce projet.

Nous observons que le Sytral a choisi de prolonger les lignes de tramway T 2 et T 3, non inscrites au PDU, pour un montant de 120 M€; les tracés ne correspondent pas maintenant aux besoins de la population de l'est lyonnais. Parallèlement, les lignes fortes A 7 et A 8, pourtant inscrites au PDU, sont reportées.

On peut comprendre l'importance du développement économique, indispensable pour l'agglomération, mais on oublie souvent qu'il doit être durable, voire supportable qui est une meilleure traduction de soutenable. Nous avons l'impression parfois de soutenir des entreprises qui n'en ont pas besoin alors que d'autres en auraient besoin, par exemple en économie sociale et solidaire ou en agriculture biologique.

Nous regrettons qu'un certain nombre de nos propositions n'ait pas été retenues -qui, de notre point de vue, relevaient de l'intérêt général et allaient dans le sens du développement durable et que désormais tout le monde partage-, comme, par exemple, la protection du puits de captage d'eau potable des Quatre Chênes à Saint Priest, l'évaluation systématique des dispositifs mis en place, en particulier économiques : savoir ce que deviennent les subventions que l'on donne et, bien entendu, le plan carbone de tous nos projets. Par ailleurs, il est dommage que le remonte-vélos de la Croix-Rousse ait disparu du plan de mandat.

Trois points pour terminer:

- le logement social, en premier lieu : face au dégagement irresponsable de l'Etat et à la crise économique et sociale, nous avons le devoir d'accentuer notre effort, au risque de voir un nombre de plus en plus important de nos concitoyens en grande difficulté, dans l'accès à un logement digne ;
- ensuite, notre groupe souhaite que notre collectivité s'engage fortement dans une politique de réduction des déchets et d'amélioration de la qualité du recyclage, conformément à la stratégie déchets qui a été votée en 2007 ;
- enfin, nous souhaitons que le Grand Lyon entame une réflexion sur les modalités de gestion de l'eau, tant sur le prix de l'eau que sur la gestion publique ou privée pour qu'avant l'échéance de la concession en 2016, nous ayons des éléments de choix pertinents pour que l'eau reste un bien commun et non pas seulement une marchandise.

Le groupe des Verts restera, vous l'aurez compris, force de proposition pour que toute dépense le soit au regard du

développement solidaire, environne-mentalement respectable et économiquement soutenable. Nous attendons le vote de la PPI en décembre prochain car c'est sur cette programmation que sera évaluée l'implication du Grand Lyon sur ses politiques. Notre groupe votera majoritairement, six pour et trois abstentions, sur le plan de mandat puisqu'il est global, donc on ne peut pas détailler projet par projet, mais nous serons vigilants pour refuser, projet par projet, ce qui nous semble aller à l'encontre du Grenelle de l'environnement et du protocole de Kyoto.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT: Merci beaucoup. J'ai ensuite le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT: Monsieur le président, mes chers collègues, le plan de mandat est un acte fort pour toute collectivité publique. Nous le savons, dans nos communes, c'est l'occasion de développer les priorités qui seront celles des six années à venir, de donner une stratégie globale.

A ce titre, le document qui nous a été présenté et que vous avez d'ores et déjà expliqué, monsieur le président, lors d'une conférence de presse ici-même, donne une véritable vision de ce que doit être le Grand Lyon : une métropole dynamique économiquement, tout en restant humaine, une métropole qui a le souci du développement durable et de l'ouverture aux autres, afin de façonner le territoire de demain. Le monde change, le Grand Lyon doit, dans ce contexte, être un acteur incontournable qui donne aux citoyens les moyens de s'épanouir. C'est là l'ambition de ce plan de mandat.

Nous nous réjouissons qu'à travers la consultation des différents groupes de cette assemblée, nous soyons parvenus à un document qui est en quelque sorte une coproduction entre les élus du peuple et les services du Grand Lyon, dont il convient de saluer l'action tant dans la gestion des problèmes quotidiens que dans la prospective.

La lecture du plan de mandat appelle de notre groupe plusieurs remarques qui permettront d'enrichir les plans d'action du Grand Lyon.

En ces temps de crise, il nous semble important d'avoir une politique de réserves foncières très active afin de soutenir l'offre de logement et d'aider aussi les communes du Grand Lyon qui ont des difficultés face au prix du foncier pour monter des projets en matière de logement social ou d'accession sociale à la propriété.

Une politique foncière active pourrait aussi avoir pour but d'aider les agriculteurs du Grand Lyon. Car, en effet, le Grand Lyon est riche de la diversité de ses territoires. Or, sa dimension rurale ne peut pas vivre sans l'agriculture périurbaine et son impact paysager. Il ne s'agit pas d'un point mineur limité à quelques manifestations folkloriques ou promotionnelles. Permettre le maintien d'une telle activité dans notre agglomération c'est faire de nos territoires ruraux des espaces vivants avec les saisons et donner, à travers les productions locales, une visibilité supplémentaire à l'économie du Grand Lyon.

Nous nous demandons aussi s'il ne serait pas bon de mettre le TOP dans ce plan de mandat afin d'adresser un signe fort et de mettre en adéquation l'orientation politique de notre établissement public de coopération intercommunal avec les études techniques et financières récentes qui initient sa réalisation.

Il nous semblerait opportun d'ajouter dans ce plan de mandat le rallongement du métro B jusqu'aux hôpitaux, renforçant ainsi les ambitions du plan Campus, comme l'a proposé notre collègue Roland Crimier. Il serait intéressant que les engagements et annonces du Grenelle de l'environnement soient respectés en matière d'aide aux collectivités locales pour les transports en commun.

Le développement du Grand Lyon ne doit pas être notre seule priorité. En effet, nous avons une responsabilité certaine à l'égard de territoires qui sont plus en difficultés et qui souhaitent ardemment prendre exemple sur nos réussites. A ce titre, la solidarité internationale doit demeurer un axe important de la politique du Grand Lyon. S'il est important de travailler avec Barcelone, Turin, les Eurocités, il est tout aussi positif pour notre image d'agir en direction de populations les plus défavorisées de ce monde. La coopération décentralisée est une activité d'avenir, de même que la diplomatie des villes.

Notre agglomération a vu naître l'Abbé Pierre, la ville centre abrite Handicap International, n'oublions pas non plus Bioforce, Résacoop ainsi que les associations qui participent à cet effort. Le Fonds de solidarité Eau, innovation majeure, doit être utilisé de manière à bénéficier aux populations en difficulté. Et, si nous devons rester exigeants envers nos partenaires, nous pouvons être fiers de nos actions dans ce domaine.

Plus que jamais, face à une crise qui touche plus fortement les pays les plus défavorisés, nous émettons le souhait que le mandat qui s'ouvre soit l'occasion de faire de Lyon cette grande métropole humaniste dont le monde a tant besoin.

Ce débat sur le plan de mandat est aussi l'occasion de rappeler que l'Etat doit se montrer responsable vis-vis des collectivités locales et de leurs établissements publics. Nous sommes les premiers investisseurs publics de ce pays et, encore plus en ces temps de crise, nos politiques méritent le soutien financier de l'Etat. A ce titre, le plan Campus doit être réaffirmé comme étant une priorité gouvernementale. Je me ferai, je pense, l'interprète de l'ensemble de mes collègues pour dire que les établissements de l'agglomération et les élus attendent des réponses fortes et concrètes qui permettront au Grand Lyon de devenir une place forte du savoir mondial.

Pour toutes ces raisons, conscients que ce plan de mandat devra se traduire par des engagements clairs à travers la programmation pluriannuelle des investissements, le groupe Centriste et démocrate votera le plan de mandat 2008-2014.

Puis-je ajouter -et aussi pour information à notre collègue, monsieur Braillard- que le Conseil général ne souhaite pas augmenter ses impôts pour l'année 2009. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Uhlrich a la parole.

M. UHLRICH: Monsieur le président, l'approbation du plan de mandat de la communauté urbaine de Lyon nécessite, en plus des projets, de porter un regard attentif sur la bonne utilisation de l'argent public, en l'occurrence celui issu de la taxe professionnelle dont le prélèvement pèse de plus en plus sur les entreprises et les professions libérales, commerçants et artisans.

Je vous ai interpellé, par courrier en date du 7 novembre dernier, sur le projet de relocalisation de l'EM Lyon sur le site Charles Mérieux. Ce projet, d'un coût de 220 M€, apparaît comme exorbitant lorsque l'on sait que son développement à Ecully est tout à fait possible pour un montant évalué aujourd'hui

à 35-40 M€, soit six fois moins cher. Le contexte économique nous pousse à disposer de l'argent public de manière encore plus rationnelle qu'auparavant, d'où mon opposition à ce projet de délocalisation. Je souhaite que non seulement le Grand Lyon mais aussi le Département, la Région et la Chambre de commerce et d'industrie sachent adopter, dans le cadre du développement de l'EM Lyon, une posture empreinte de sagesse et privilégier l'agrandissement de cette prestigieuse école au sein du pôle d'enseignement et de recherche Lyon ouest, c'est-à-dire au sein de la technopole Techlid, d'ailleurs soutenue financièrement par le Grand Lyon.

C'est parce que je pense, monsieur le président, que vous saurez être le moteur de cette voie et que vous l'appliquerez à tous vos projets que je voterai, avec mon groupe, le plan de mandat 2008-2014.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Monsieur le président, chers collègues, nous parlerons à deux voix. Je commence donc pour notre groupe.

Notre plan de mandat ne peut pas ignorer le nouveau contexte de la crise financière et économique que nous connaissons. Les mécanismes d'un monde globalisé sur la base des théories libérales sont manifestement mis en cause. Disons les choses franchement : ce sont les mécanismes néfastes du capitalisme qui éclatent aux yeux du monde. Cette évidence amène les responsables de cette crise à oser parler de régénérer le capitalisme alors qu'il convient de rechercher les mécanismes alternatifs supposant un changement en profondeur dans la façon de gérer les biens de la société dans l'intérêt général plutôt que de favoriser les privilèges.

Assurément, le plan de mandat 2008-2014 qui est un élément de la gestion locale n'a pas la prétention de modifier en profondeur la situation que nous connaissons. Cependant, son contenu-auquel nous avons contribué pour notre part-, en tenant compte de l'opinion des différentes communes et de leurs représentants, répond, certes en partie seulement, selon nos moyens financiers, à de larges besoins de la population pour les différents secteurs de compétence de la Communauté urbaine.

Nos ambitions sont évidemment limitées par une politique gouvernementale qui ne permet pas des engagements forts comme nous le souhaiterions. C'est le cas pour nos ambitions économiques affichées, notamment le développement des activités des PME, des zones industrielles et le renforcement de la métallurgie, de la chimie -notamment à Saint Fons et Pierre Bénite-, afin de répondre aux besoins de l'emploi dans notre agglomération plutôt que des licenciements, hélas! trop souvent annoncés.

Donc, au-delà des critiques, le plan de mandat permet de maintenir et de développer des emplois publics et des emplois indirects. C'est ce qui est positif dans le contexte plutôt négatif actuel. Et ne serait-il pas opportun, comme certains orateurs l'ont demandé, de nous associer à un observatoire économique au niveau régional pour une veille, un diagnostic partagé et des actions concertées, observatoire qui doit être un véritable lieu d'échanges avec l'ensemble des acteurs socio-économiques, des syndicats, des forces vives de la métropole, en quelque sorte une mutualisation des outils de l'action sur l'économie, l'emploi et l'insertion?

La déclaration des élus communistes et républicains à la rencontre de Brest sur les communautés urbaines a souligné la

politique restrictive de l'Etat à l'égard des besoins des collectivités locales, dont les communautés urbaines. La résolution adoptée par l'Association des communautés urbaines de France a notamment mis en exergue le rôle incontestable des collectivités locales. Ces dernières représentent plus des trois-quarts de l'investissement public en France et permettent le maintien de 850 000 emplois de la sphère privée par la programmation de projets d'équipement. Avec 2 milliards d'euros d'investissements, le Grand Lyon ne faillit pas à ses responsabilités. Le soutien et l'aide aux collectivités devraient être des mesures de bon sens. Il n'en est rien ou presque rien : cheval pour les banquiers, alouette pour les collectivités! On achève bien les collectivités par les dotations au point zéro, la DGF en berne, la DSU tronquée, le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) menacé.

L'histoire de notre collectivité montre que les élus communistes étaient précurseurs dans l'exigence de transports en commun. Après avoir obtenu le développement que l'on sait, nous sommes d'autant plus sensibles à la poursuite ambitieuse de transports collectifs à des prix accessibles dans l'ensemble de l'agglomération.

Le logement, l'emploi, les transports en commun contribuent à structurer notre agglomération et à atténuer la fracture spatiale. Par exemple, à travers les offres de déplacements, le projet REAL, le RER à l'échelle de notre métropole, doit participer à améliorer la qualité et la quantité de l'offre en matière de transports en commun. Nul doute que ces grands investissements doivent trouver des financements dans notre région, dans notre métropole, mais aussi et surtout auprès de l'Etat. Il faut être particulièrement exigeant sur les sommes qui nous reviennent de droit et percevoir celles qui manquent. Longtemps, le Sytral a réclamé la somme de 50 M€, du temps où monsieur Perben était ministre des Transports ; il semblerait que seulement 21 M€ aient été débloqués à ce jour. Il nous faut donc nous remettre à l'ouvrage tous ensemble pour obtenir notre dû, ce qui permettrait la mise en place d'une tarification sociale pour les plus démunis.

Cette démarche inclut un aménagement plus efficace de la circulation dans l'agglomération lyonnaise, tenant compte des flux nationaux, interrégionaux et de l'amélioration locale des déplacements (fluvial, voiture, vélo). Nous devons être très attentifs aux débats et questionnements concernant le contournement ferroviaire de l'agglomération, de même que s'impose de finir la liaison boulevard urbain "est" (BUE) et le boulevard urbain sud (BUS) avec le franchissement des voies SNCF entre Saint Priest et Vénissieux.

Il en va de même pour une des compétences importantes du Grand Lyon : l'urbanisme, dont le logement. Les besoins sont énormes. Notre ambition affichée pourrait être plus forte si elle n'était pas bridée par les refus de l'Etat et des moyens financiers nécessaires. Ce qui n'empêche pas de constater nos réalisations de requalification et rénovation des quartiers populaires, à l'exemple des Minguettes à Vénissieux et l'arrivée du tramway T 4, du logement social à Lyon, Vaulx en Velin.

Incontestablement, un effort a été accompli sous la mandature précédente pour tendre à respecter la loi SRU afin d'atteindre le seuil minimum de 20 % de logements sociaux dans notre agglomération. Nous avançons dans le bon sens, il faut le souligner. Nous sommes loin des positions d'antan, s'arc-boutant sur un front du refus de respecter la loi Gayssot ici-même, dans cette assemblée. On ne peut que se féliciter de cette avancée et de cet engagement venant d'élus de divers horizons politiques et nous contribuerons, pour notre part, à favoriser cet objectif de mixité et de solidarité ainsi que du renfort du lien social.

Sans doute y a-t-il beaucoup à faire au niveau de la voirie et des trottoirs, en particulier avec des problèmes de finitions. Ne pourrait-on pas établir un plan pluriannuel pour aménager sur le mandat tous les trottoirs de manière moderne? Pour les déplacements doux, il convient très certainement d'avoir une offre à la hauteur d'une grande métropole, en lien avec les objectifs de chaque ville.

De même, pour la collecte des déchets, il serait souhaitable d'être plus performants pour une meilleure qualité de vie dans nos quartiers. C'est pourquoi nous partageons les propositions qui concernent l'écologie urbaine, la lutte contre les pollutions, les maîtrises d'énergie, tout ce qui a trait au développement durable.

Nous devons aussi réfléchir, avec tous les acteurs socioprofessionnels, sur une organisation mutualisée des livraisons et de la distribution des marchandises dans les centres-villes à partir de la plate-forme du pôle agroalimentaire de Corbas qui va concentrer l'essentiel des besoins de notre agglomération, particulièrement en matière alimentaire.

Sur la question de la gestion de l'eau, bien commun, elle doit être gérée -comme nous le proposons- dans l'esprit d'un service public permettant la qualité et l'accessibilité au moindre coût pour la population.

À l'orée du quarantième anniversaire du Grand Lyon, il lui faut relever de nouveaux défis et faire face aux mutations que connaissent les grandes agglomérations devenues des métropoles. Les hommes et les femmes qui travaillent au Grand Lyon sont parties prenantes. Ils sont ceux qui mettent en œuvre les politiques publiques, les services d'intérêt général sur l'ensemble du territoire. Poursuivons avec les personnels, leurs organisations syndicales un dialogue concerté, renforçant les formations professionnelles, les initiatives, la responsabilisation. À l'heure où le service public fait l'objet d'attaques permanentes, nous avons dans cette grande maison de quoi faire la démonstration de son utilité.

Tenant compte de ces éléments, la participation de la population et des communes pour la réussite du plan de mandat est incontournable. L'amélioration de la démocratie participative, la lutte contre toutes les discriminations, perfectionnement des mécanismes démocratiques de cette gestion parfois un peu lourde de la Communauté urbaine, ne peuvent qu'être approuvées et encouragées. Nous pensons qu'il est important de faire partager à la population non seulement nos réalisations et nos projets mais aussi nos difficultés qu'il nous faut surmonter.

Par conséquent, monsieur le président, chers collègues, en tenant compte de cet ensemble de remarques, le groupe Communiste et intervention citoyenne votera le plan de mandat proposé ainsi pour 2008-2014.

Je vous remercie et je passe la parole à mon collègue Henri Thivillier.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Thivillier, donc, vous avez la parole.

M. THIVILLIER: Monsieur le président, chers collègues, tout au long de la campagne des municipales, la majorité municipale de Vénissieux a été porteuse de propositions pour l'agglomération. Depuis près d'une année, elle a publié plusieurs lettres d'intentions et de programmes, elle a édité des documents de réflexion sur les grands enjeux de l'agglomération avec le projet qu'un puissant souffle de partage, de lisibilité, de copartenariat,

de démocratisation avec des pouvoirs et des contrepouvoirs avec l'usage du référendum d'initiative populaire et du contrôle populaire anime le plan de mandat communautaire 2008-2014.

Ainsi, nous proposons que soit privilégiée une plus grande transparence entre les communes, avec leurs habitants, en particulier pour les contributions fiscales de celles-ci et du Grand Lyon, qui pourrait être exemplaire et permettrait d'assurer l'égalité, l'équité de traitement pour les communes, les quartiers, les habitants, au regard des besoins sociaux vitaux de leurs populations.

Nous avons un devoir de clarté, d'explication des choix et orientations, de l'utilisation des moyens importants de cette agglomération au regard des préoccupations de proximité et du quotidien de ses habitants. Il y a des enjeux permanents sur lesquels les élus locaux, les maires sont continuellement, journellement interpellés par leur population. L'état des trottoirs, l'état des voiries, le déplacement des handicapés, les réseaux, la propreté, la sécurité et la tranquillité publique sont des préoccupations dignes d'attention autant et au même titre que la place de Lyon et du Grand Lyon dans le concert européen ou le développement des hautes technologies.

Les élus vénissians au Grand Lyon défendent l'idée que la contractualisation d'actions programmées de proximité entre communes et Grand Lyon, étroitement partagées dans les options politiques et de gestion tant de chaque maire que de l'exécutif du Grand Lyon, garantirait cette préoccupation de la proximité par un affichage connu et partagé avec les habitants de chaque commune, en toute clarté et en toute transparence.

Dans ce sens et pour être efficaces et concrets vis-à-vis des habitants, nous proposons d'envisager également des missions de compétences qui pourraient être déléguées aux communes pour des opérations précisément définies, dans des conditions respectant le droit commun: je pense à des réalisations de trottoirs, d'espaces publics de proximité ou d'accompagnement de projets par exemple.

A propos du développement du Grand Lyon, nous sommes à même de comprendre l'organisation multipolaire de l'agglomération dès lors qu'elle respecte l'identité des villes et communes, qu'elle favorise les développements décentralisés et les intercommunalités locales. Mais alors, pourquoi constatons nous ce déséquilibre géographique dans l'aménagement du territoire du Grand Lyon? Pourquoi ce grand trou noir, cette disparition de plus de 150 000 habitants de Porte des Alpes jusqu'aux rives du Rhône? Comment le secteur du sud-est lyonnais peut-il être ainsi absent du développement multipolaire de cette agglomération ? Il n'est pas envisageable que le plan de mandat n'ait pas de projet dans cette zone. C'est un angle mort préoccupant, concernant des grandes villes avec leurs familles populaires, leurs travailleurs, leurs salariés, des industries lourdes essentielles : la chimie lourde, la métallurgie et le poids lourd, supports de la production des biens de consommation et des techniques de pointe, de la haute technologie, sans lesquels Lyon et le Grand Lyon auraient eu du mal à exister sur le plan économique, sur le plan industriel et sur le plan européen et à se projeter dans l'avenir.

L'absence de la troisième ville de l'agglomération et du Rhône surprend, comme celle des quartiers populaires les plus importants de l'agglomération -près du quart des logements sociaux !-, d'autant que les infrastructures lourdes sont, dans ce projet, tout aussi impactantes sur le sud-est que par le passé. Il en est ainsi du TOP qui, après avoir franchi le Rhône, déversera ses 50 000 véhicules/jour sur le boulevard Laurent Bonnevay et ses

160 000 véhicules/jour à Vénissieux ou ses 180 000 véhicules/jour à Bron, déjà totalement saturé et coupant la ville de Vénissieux en deux. De même pour l'A 45, dont le débouché pourrait être raccordé -comme évoqué dans ce projet-, par un deuxième pont sur le Rhône au sud de Pierre Bénite, à l'A 43 et l'A 46 -pour joindre Saint Etienne et l'Auvergne à Saint-Exupéry par exemple- et, à l'évidence, par le biais du boulevard urbain sud ; celui-ci, comme la rocade "est", ne serait plus alors qu'une autoroute urbaine de contournement, perspective inacceptable en l'absence des protections indispensables des riverains et de leur cadre de vie.

Ce secteur oublié du développement multipolaire est pourtant une chance de levier économique d'importance, dans un souci de développement durable, avec un positionnement majeur au plus près des voies de circulation routières et ferrées. L'exemple est probant pour les terrains du Puisoz à Parilly. Le sud-est lyonnais a toujours été un acteur essentiel du développement de l'agglomération. Il le reste, en particulier avec les quarante hectares du secteur du Puisoz-Parilly-Carrefour, au bord de Laurent Bonnevay. Il s'agit d'un levier économique potentiel de première importance pour notre agglomération qui ne peut pas être passé sous silence et qui pourrait être utilement conforté par un grand projet de couvertures au moins partielles ou d'enfouissements, salvateurs pour tous les habitants de ces quartiers et les secteurs économiques desservis, mais aussi de création d'un potentiel de surfaces économiques de plusieurs dizaines d'hectares.

Dans le même état d'esprit, les élus de Vénissieux, mais aussi les entrepreneurs, les acteurs économiques locaux, soutiennent que le franchissement des voies ferrées de la ligne historique Chambéry-Lyon par le BUE donnerait un véritable élan et une réponse, attendue depuis si longtemps, d'une desserte urbaine pour toutes les activités économiques intenses de l'est lyonnais, du nord au sud, en lien, grandement facilité, avec les grandes voies d'entrées dans l'agglomération. Le lancement des études doit être décidé maintenant et s'inscrire d'ores et déjà dans les schémas et les calendriers des conditions d'approvisionnement de l'agglomération et dans le débat que notre groupe réclame depuis des années au Grand Lyon.

Nous proposons que la gare de Vénissieux soit considérée vraiment comme la troisième gare intermodale de l'agglomération et fasse l'objet de la plus grande attention car, en première couronne, elle offre un panel complet et inégalé des modes de déplacements collectifs urbains, interurbains et nationaux car, de plus, elle est adossée à un potentiel foncier libre d'une dizaine d'hectares pour des activités économiques, en plein cœur du tissu urbain, directement en prise avec Renault Trucks, avec l'industrie métallurgique lourde et l'industrie automobile régionale et elle constitue une formidable capacité de développement de halte ferroviaire sur les trajets rhônalpins, d'est en ouest et avec l'aéroport Saint-Exupéry, en bouclage tram-train de l'est de l'agglomération.

Enfin, les maires et les 800 conseillers municipaux des trentesix communes, réunis en conseil municipal extraordinaire élargi ce 13 novembre dernier à Mions, leurs populations ne peuvent se contenter d'une seule phrase lapidaire sur le CFAL. Cette question du transport des marchandises, des produits et des énergies, des modes routiers, autoroutiers, ferroviaires, fluviaux et aériens et de leurs zones de chantiers, de transferts intermodaux est stratégique. Les 300 000 habitants impactés par les deux tronçons, nord et sud, du CFAL attendent une position ferme, claire et attentive de notre agglomération qui pourrait ainsi faire la démonstration d'un aménagement du territoire exemplaire vis-à-vis de ses partenaires européens qui savent combien le nœud lyonnais est important pour les échanges internationaux entre le nord et le sud de l'Europe. Dans ce sens, nous devons nous engager et exiger de tout notre poids que les tronçons nord et sud se réalisent concomitamment, d'une part, et en étant le plus à l'est possible et le long de la LGV, d'autre part.

En conclusion, les élus Vénissians de notre groupe, en accord avec leur majorité municipale, comptant que leurs propositions seront prises en considération, travailleront à ce plan de mandat dans un esprit de responsabilité et de co-élaboration. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le vice-président REPPELIN : Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais présenter, au nom de notre groupe, la lecture que nous faisons de ce rapport portant définition du plan de mandat de notre établissement public de coopération intercommunale.

Ce rapport constitue notre première grande rencontre politique. Il contient les bases d'un contrat moral proposé à l'ensemble des conseillers. Ce plan de mandat est reconnu comme ambitieux, cohérent, réaliste et pertinent. Ce sont des adjectifs qui reviennent le plus souvent dans les commentaires que j'ai pu entendre.

La solidarité et l'équilibre en matière économique sont aussi bien traités, la prise en compte du développement durable a franchi un grand pas pour ce nouveau mandat, que ce soit sous l'angle fédéral ou territorial. Les expérimentations locales sont confirmées. Le comité d'engagement s'appuyant sur une grille d'évaluation de projets est aussi une approche novatrice; elle permettra de sortir d'une vision exclusivement financière.

Mais, dans un contexte économique qui pourrait devenir difficile, aurons-nous les moyens de nos ambitions? La liste des projets d'agglomération est conséquente avec les tunnels, les ponts, les transports en commun, les grands pôles, les grandes infrastructures. Nous nous préparons à une liste PPI impressionnante. Sur quels critères alors hiérarchiser?

Nous avions affirmé dans le précédent mandat l'existence de trois sphères financières d'action : ville centre Lyon-Villeurbanne, communes périphériques et projets d'agglomération. Le suivi de la ventilation de ces actions a permis de démontrer que, ces sept dernières années, le challenge avait été respecté et que l'étanchéité avait été maintenue entre ces trois domaines géographiques.

Nous revendiquons pour ce nouveau mandat cette même approche et vous savez, monsieur le président, que nous serons attentifs sur ce sujet sensible aux arbitrages budgétaires à venir. En effet, nous rappelons que notre groupe, constitué maintenant de près de 40 % des communes du Grand Lyon, a une spécificité : il est formé de gestionnaires de communes mais aussi de visionnaires d'agglomération ; c'est pour cela qu'il manie avec dextérité la loupe et la longue vue.

Nous sommes extrêmement concernés par l'affirmation et le respect des identités locales à l'échelle de la commune, d'une part, et à l'échelle des territoires pertinents comme le Val de Saône, d'autre part. Cette démarche est essentielle pour affirmer le rayonnement périphérique de la Communauté urbaine. Nous pensons qu'elle représente un préalable nécessaire aux possibilités d'agrandissement de notre institution vers les limites de l'Ain, Saint-Exupéry, la Capi ou la porte sud de Lyon. Pour

que ces territoires en manifestent un certain intérêt -la rencontre avec d'autres collègues maires extérieurs à notre Communauté urbaine a confirmé cet état d'esprit-, ce principe de respect des territoires doit être accompagné d'une logique de solidarité envers les communes subissant des difficultés financières structurelles; ces communes doivent pouvoir bénéficier d'un minimum vital garanti par la Communauté urbaine, dans une volonté de réduction des inégalités de fonctionnement principalement.

Nous avions précédemment beaucoup participé à la mise en place de la dotation de solidarité communautaire. Hier, nous sommes arrivés à un bon compromis dans toutes les composantes de cette DSC et notamment sur cette partie "minimum vital". Alors aujourd'hui, s'il vous plaît, ne remettons pas en cause les critères et les définitions!

Pour que l'action communautaire soit efficace, il sera fondamental de confirmer la place de l'élu dans le mécanisme de décision du Grand Lyon, en s'appuyant évidemment sur la technicité des services. Les élus communautaires doivent être placés au centre d'une organisation des services qui sera conforme aux grandes missions politiques intégrées au plan de mandat.

Les temps vont être durs! La volonté de chasser avec la plus grande vigueur le gaspillage dans les activités quotidiennes ou non de la Communauté urbaine s'est plutôt affirmée. Mais nous pensons qu'il existe encore des niches de progrès. En tant que gestionnaires scrupuleux des budgets communaux que nous sommes, nous pourrons proposer divers types d'économies afin d'apporter de l'oxygène aux finances communautaires. Certains domaines doivent être expliqués et compris différemment. Il faut en tirer les conséquences sur le terrain : par exemple, la politique de l'habitat doit ainsi sortir de la stricte logique sociale et doit être pensée dans un contexte global de politique de la ville, urbanisme, propriété immobilière, transports, économie, géographie urbaine, planification ; ce type d'affichage permettra peut-être de sortir de l'ancestral et stérile affrontement est-ouest sur des sujets d'intérêt communautaire.

Le rayonnement périphérique doit également impliquer une recherche de solutions adaptées en terme de transport, notamment ferré et en terme de stationnement, dont la politique doit concilier à la fois la qualité de lieu d'implantation et l'efficacité la plus large à l'échelle de l'agglomération. Nous savons que cela a beaucoup évolué, et dans le bon sens, comme REAL et d'autres lignes mais ce point reste encore et toujours le souci principal de notre agglomération.

Le Grand Lyon s'est inscrit dans une course à l'appartenance au club des plus grandes métropoles européennes. Il ne faudra pas que ce soit une simple finalité et qu'il le fasse au détriment de la principale aspiration des habitants de l'agglomération en matière de qualité de vie et de développement durable.

Notre institution commence à devenir une référence en terme de culture environnementale et joue un rôle moteur dans cette démarche. J'ai pu le vérifier récemment à Canton, ville jumelée de Lyon, qui explose dans ses soucis environnementaux accompagnés d'une nouvelle demande sociale sur cette thématique.

Les pôles de compétitivité deviennent ainsi des phares qui sont visibles au-delà de l'Europe et qu'il faut bien sûr continuer à soutenir car la recherche est le moteur de notre avenir.

En conclusion, nous vous assurons, monsieur le président, de la volonté du groupe Synergies-Avenir de contribuer activement

aux actions du Grand Lyon en insistant sur nos particularités mais également d'avoir une réflexion large à propos du développement de l'agglomération et de ses équipements les plus importants, sur ses aspects qualitatifs principalement.

La rédaction actuelle de ce document d'intention va dans le sens d'un bon équilibre général et nous le voterons mais nous vous réaffirmons notre volonté de voir les principes que j'ai évoqués mis en application dans les décisions prochaines qui seront soumises à notre approbation.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET: Monsieur le président, mes chers collègues, je dirai naturellement quelques mots et Robert Thévenot également.

J'ai écouté avec attention tout ce qui a été dit depuis tout à l'heure. Je pense effectivement et nous partageons le fait que le plan de mandat, est probablement le premier dossier à fort caractère politique. Il n'est pas simplement une délibération de bonnes intentions. Il doit être le reflet d'un choix politique au vrai sens du terme, le reflet d'une vision politique du territoire qui nous occupe.

J'ai écouté tout le monde et je ne peux pas m'empêcher de remarquer un certain nombre de points communs.

D'abord, le groupe du Modem nous dit : "Nous voterons bien mais attention nous sommes inquiets, il faut voir cela à l'aune de la PPI".

J'ai entendu avec intérêt ce qu'a dit le groupe Métapolis : incertitude quant aux dotations de l'Etat ou à l'accès au crédit, à la réforme territoriale du pays, à l'avenir de la TPU. Donc attention également, une inquiétude plane, ils ne pouvaient arrêter un jugement, sauf au moment du vote du budget.

J'ai entendu le groupe GAEC être inquiet compte tenu de ce contexte économique.

J'ai entendu le groupe des Verts dire qu'il était difficile de voter vraiment sans avoir vu la PPI.

J'ai entendu le groupe Centriste et démocrate rappeler également qu'il fallait regarder tout cela à l'aune de la PPI.

Et je viens d'entendre le groupe Synergies se poser la question ouvertement : "Aurons-nous les moyens de nos ambitions ?".

Finalement, ce que vient de dire monsieur Reppelin traduit la pensée fidèle de tous ceux qui sont intervenus à l'occasion de ce débat.

Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon partage cette inquiétude. Le plan de mandat que nous avons eu, que nous avons lu, sur lequel nous avions des choses à dire que nous aurions aimé vous dire -mais j'y reviendrai- est aujourd'hui une liste, j'ose à peine dire un catalogue de projets, d'intentions dont, pour une grande partie, nous pouvons être d'accord. Comment ne pas être d'accord pour participer au développement durable ? Comment ne pas être d'accord pour réaliser un certain nombre d'infrastructures ? Comment ne pas être d'accord pour développer le biomédical ? Comment ne pas être d'accord pour faire de l'action foncière ? Mais, tout de même, nous sommes inquiets sur cette liste. Quelle vision traduit-elle ?

Annoncer immédiatement que l'on fait du développement économique, personne n'est hostile à cela. Nous aurions sans doute préféré que les choses se présentent différemment pour lui donner la consistance d'une vision du territoire que nous voulons. Nous aurions préféré qu'au début du document, il soit d'abord annoncé la vision du territoire que nous voulons.

Cette vision multipolaire que vous évoquez en fin de document, c'est une vision sur laquelle nous avons travaillé et j'y ai pris part avec d'autres, depuis 2001 et notamment dans le cadre du Scot, parce que nous partageons le souci de dire que cette agglomération doit assez rapidement peser un peu plus de deux millions d'habitants si elle veut compter -c'est un projet ambitieux-. Naturellement, pour pouvoir atteindre ce niveau-là, elle doit aussi respecter un certain nombre de règles absolues : ce sont l'aménagement et le développement de ce territoire. Sur la façon de le développer, l'idée n'est plus de raisonner à l'échelle du simple territoire de notre agglomération mais à l'échelle de l'aire métropolitaine.

Et l'idée c'est effectivement d'organiser le développement de l'urbanisme autour d'axes forts, qu'ils soient de caractère autoroutier aujourd'hui ou en matière de transports en commun et de permettre, dans les intervalles qui séparent Villefranche de Bourg en Bresse, Bourg en Bresse de Bourgoin, Bourgoin de Vienne, Vienne de la partie ouest de l'agglomération -il y a en ces endroits-là des espaces verts conséquents- qui permettent de valoriser ce territoire et de donner à ses habitants une qualité de vie que n'ont plus siffisament les Franciliens.

Ce souci-là, il est, de notre point de vue, permanent. Il aurait dû être affiché au début du plan de mandat pour fixer la façon dont on voulait organiser notre territoire du Grand Lyon.

Et puis, à partir de là, nous aurions souhaité que soit affirmé que les principes d'un développement durable, non pas comme étant simplement un élément de politique mais comme étant substantiel de toutes les politiques puisque le développement durable ce n'est pas seulement du transport en commun, ce n'est pas seulement de la construction d'une certaine façon, ce n'est pas seulement le développement des modes doux, c'est une vision différente de ce que nous pouvons faire, de la façon dont on peut économiser l'énergie et nos ressources. C'est le postulat de départ de l'aménagement de notre territoire.

Ensuite, sur la base de ce concept partagé par tous aujourd'hui, on discute des sujets stratégiques. Que l'on parle du développement des infrastructures absolument essentielles, que l'on parle de fondamental développement économique, c'est toujours à l'aune du développement durable que cette vision d'agglomération doit être visée.

Vous évoquez dans le document -et nous l'avons lu- un certain nombre de projets. Nous sommes parfaitement d'accord avec ce qui peut se passer sur de grands dossiers tels qu'ils sont évoqués dans le document, quels que soient d'ailleurs les territoires du Grand Lyon, quels que soient les élus qui président aux différentes destinées des communes.

Vous dites qu'il faut faire de la maîtrise foncière. Je suis heureux que désormais ce sujet devienne une priorité. Je l'ai regretté en son temps mais il faut absolument le considérer comme la pierre angulaire du développement de notre agglomération.

Cela, nous aurions aimé pouvoir vous le dire. Nous aurions aimé aussi pouvoir vous dire que, pour réaliser tous les projets que vous annoncez, il faudra s'en donner les moyens, 2 milliards d'euros d'investissements sur le mandat, pourquoi pas! c'est sans doute nécessaire! Mais comment pouvoir faire entrer tous les projets que vous présentez aujourd'hui dans cette

enveloppe-là ? Quels sont les choix ? Selon quelles méthodes ? Selon quels critères ?

On nous a dit clairement que l'augmentation de la pression fiscale serait la clé puisque les maires ont été réunis pour cela entre le mois de septembre et le mois d'octobre. Dans la première mouture du plan de mandat, les choses ont été annoncées et qu'il nous a été dit qu'il fallait alors augmenter la pression fiscale.

Monsieur le président, nous sommes hostiles à l'augmentation de la pression fiscale. Nous sommes hostiles à rajouter de la crise à la crise. Tout le monde l'a dit aujourd'hui, nous sommes dans un contexte difficile. Et rajouter de la crise à la crise, ce n'est pas notre choix.

Qu'il faille incontestablement faire des choix, oui, qu'il faille hiérarchiser nos projets, oui bien sûr, mais faire simplement une liste pour finalement dire, en arrivant au bout, que l'on augmentera les impôts, nous ne sommes pas d'accord.

Quelle a été notre surprise, monsieur le président, de voir qu'à l'occasion de la conférence de presse que vous avez donnée le 5 novembre dernier, vous n'avez pas parlé de cela ! Mais c'est l'un de vos vice-présidents qui, dans le journal, a dit : "Evidemment, nous n'augmenterons pas les impôts en 2009 mais il faudra y penser pour la suite".

Vous devez à la vérité, monsieur le président, qu'effectivement, vous ne pouvez pas augmenter les impôts en 2009 car vous ne pouvez le faire qu'en 2010, après que les communes de la Communauté urbaine aient décidé d'augmenter leur pression fiscale. La vérité est celle-ci. Ce n'est pas celle d'être vertueux en disant : "On ne le fait pas cette année, on le fera plus tard", parce que techniquement vous ne pouvez pas faire autrement. Et l'obligation qui est la vôtre c'est de trouver quinze communes qui représentent plus de 80 % de la population pour pouvoir augmenter la pression fiscale du Grand Lyon en 2010. La réalité politique, la réalité de fait, c'est celle-ci.

Alors si votre choix est de nous dire : "On augmentera la pression fiscale et on demandera aux communes de le faire", dans ces conditions, nous ne sommes pas d'accord. Nous ne sommes pas d'accord car prendre cette décision est extrêmement important et ne pourrait être regardé que si l'on savait exactement pour quels projets et quelles ambitions.

Nous pensons qu'il faut regarder ou appréhender les choses différemment. Je reviens une seconde sur un point qui est très peu évoqué dans le plan de mandat : on parle beaucoup d'investissements mais on parle peu des fonctions régaliennes du Grand Lyon. Une des priorités qui doit apparaître c'est évidemment celle du quotidien, celle de ce qui est la proximité de tous les habitants : faire de la propreté, faire de la voirie, assurer le quotidien des habitants du Grand Lyon ; c'est une priorité majeure que les élus vivent quelque peu dans leur commune.

Nous aurions souhaité vous rencontrer et je vous l'ai demandé, à la fin du mois d'octobre, après avoir vu l'ensemble des documents qui nous ont été transmis. Je l'ai fait par courrier en date du 28 octobre dernier. Compte tenu de ce que nous avait dit le vice-président en charge des finances le 15 septembre sur l'augmentation de la pression fiscale, des éléments du plan de mandat qui nous était soumis et de la façon que nous avions de le voir. Ce rendez-vous, monsieur le président, n'a eu que pour seule réponse votre conférence de presse du 5 novembre dernier.

A l'issue de celle-ci, nous avons adressé un nouveau courrier le 6 novembre ; compte tenu, de surcroît, de ce que nous avions vu et lu dans cette conférence de presse, nous vous demandions de reporter le débat de ce soir au moment du vote de la PPI.

Nous avions appris par ailleurs, dans cette conférence de presse, que la répartition des finances de la Communauté urbaine se ferait avec la clé de répartition suivante : 30 % pour Lyon et Villeurbanne, 30 % pour les grands projets d'agglomération et 30 % pour les communes. Nous ne savions pas que cette clé de répartition avait déjà été décidée. Mais ce que nous constatons tout de même c'est que, lorsqu'on lit le plan de mandat et qu'on le met en corrélation avec les chiffres que vous venez de nous donner, finalement, 60 % de l'investissement ira sur le centre-ville -voire plus !- et qu'il ne restera pour les autres que les 30 % restants.

Nous espérons en tous les cas, monsieur le président, que ces 30 % restants ne seront peut-être pas distribués en fonction du critère d'acceptation ou non de l'augmentation de la pression fiscale. Je ne le cache pas, c'est une de nos inquiétudes. Nous ne serions pas dans une intercommunalité si les choses devaient en être autrement.

Alors, vous m'aviez accordé un rendez-vous il y a quelques semaines sur un autre sujet qui était celui du tronçon ouest du périphérique, après que j'aie rencontré votre Cabinet. Puis ce rendez-vous a été annulé quelques heures avant, je n'en sais pas les raisons mais il a été annulé. Nous avons tenu à faire savoir notre position par l'intermédiaire de la presse vendredi et il y a eu un article ce matin dans *Le Progrès*.

Et voilà -vous l'avez dit tout à l'heure- que, saisissant votre téléphone, vous avez essayé de me joindre aujourd'hui pour me proposer un rendez-vous à 16 heures 30 cet après-midi, soit à peu près une heure et demi avant le conseil de la Communauté urbaine, pour discuter d'un plan de mandat qui était déjà déposé sur tous les pupitres.

Monsieur le président, ce n'est pas acceptable. Même si nous sommes votre opposition, même si, dans la presse -je lisais Le Figaro il y a peu- vous considérez que celle-ci n'est pas tout à fait existante, à Lyon comme ici, même si vous estimez que nous ne sommes que quantité négligeable, il est tout de même impensable que vous n'accordiez pas de rendez-vous aux maires ou aux élus de cette Communauté urbaine qui tiennent, comme vous, de la légitimité du peuple et leur mandat du résultat des élections du mois de mars dernier. Et nous sommes tous ici, dans cette enceinte qui est élue au second degré, des gens qui ont cette légitimité. Et vous, président, vice-présidents, vous ne tenez votre légitimité non pas de la population mais des élus de cette intercommunalité qui aujourd'hui n'a pas encore -on peut le regretter, avec un certain nombre- une élection au suffrage universel direct. Peut-être que les choses viendront, il ne faut préjuger de rien.

Comment pouvons-nous être traités de la sorte ?

Permettez-moi de vous rappeler un élément de fait qui n'est pas contestable. Vous avez réuni, le 25 septembre dernier, la commission paritaire sur le tronçon ouest du périphérique. Elle est composée d'élus de la Communauté urbaine et du Conseil général, je n'y reviens pas. A l'occasion de la convocation de cette commission, il n'y avait pas d'ordre du jour inscrit. Nous pensions qu'il s'agissait simplement d'une installation et de préparer le travail de cette commission. C'est à l'ouverture de cette commission qu'un dossier a été déposé et que vous avez demandé, à l'occasion des débats, que soit voté par cette

commission le tracé court du tronçon ouest du périphérique sur la base de documents qui avaient été transmis, qui étaient déjà des documents anciens me semble-t-il.

Il a fallu toute la détermination de mon collègue Michel Terrot pour que vous acceptiez enfin de recevoir les maires sur ce sujet. Monsieur le président, vous auriez à cette occasion, si vous n'aviez pas retiré ce vote, décidé d'un tracé d'un ouvrage d'agglomération absolument important sans même en avoir parlé aux maires concernés, sans même qu'à un seul moment, vous m'ayez passé un coup de téléphone pour me dire : "Il faut que je vous voie, voilà ce que nous envisageons. On peut être en désaccord mais il faut que je vous en parle". Jamais !

Vous avez reporté, tant mieux ! Vous avez dit que nous nous serions rencontrés, je n'ai vu que votre Cabinet. A l'occasion de cet entretien, on m'a dit : "Il faut que vous voyiez le président" ; j'en étais d'accord. Notre rendez-vous a été fixé puis annulé. Je le regrette.

Alors, monsieur le président, vous pouvez comprendre que l'on ne peut accepter que le débat à la Communauté urbaine qui s'engage pour le mandat qui vient se passe dans ces conditions-là.

On peut être en désaccord, ce n'est pas interdit d'être en désaccord, on peut avoir une vision différente des choses, c'est même finalement pas complètement inintéressant dans la qualité des débats que nous pouvons avoir. Mais nous mépriser à ce point, considérer que nous ne valons pas "tripette" finalement parce que vous avez sans doute consulté d'autres groupes -je n'en sais rien- ; ils m'ont dit que ce n'était pas tout à fait sûr mais enfin je n'ai pas à juger, je n'étais pas là, je ne sais pas !

Mais ce que je peux vous dire, c'est qu'en ce qui nous concerne, nous n'avons pas été entendus, en tous les cas même pas écoutés. Alors, dans ces conditions, comprenez bien que le groupe Ensemble pour le Grand Lyon, contrairement à ce que disait tout à l'heure mon collègue Braillard, raillant le comportement d'une opposition que si elle n'est pas d'accord sur le fond n'est pas d'accord sur la forme et que, finalement, elle n'est jamais d'accord -c'est cela qu'il voulait dire !-, raillant sur le rôle de l'Etat, sa prodigalité, permettez-moi simplement de vous dire qu'en ce qui concerne la crise, tous les gouvernements socialistes d'Europe, tous les élus d'Europe ont soutenu des politiques identiques à celle du gouvernement français, enfin, en tous les cas, proposée par l'Europe et que seuls les socialistes français s'y sont opposés.

Permettez-moi de vous dire également, mon cher collègue, que j'ai au moins l'honnêteté de dire qu'il peut y avoir des choses intéressantes dans ce document sur lequel on peut être en accord mais pas sur la façon dont il est imposé et la façon dont on veut nous amener finalement à cette augmentation de la pression fiscale car le piège, il est là : saucissonner ce dossier, c'est petit à petit nous amener à l'augmentation de la pression fiscale.

D'abord, un plan de mandat œcuménique : il y en a pour tous, on est forcément d'accord quelque part et, ensuite, une PPI qui n'engage rien sur le plan budgétaire -qui établit peut-être quelques choix mais qui ne vaut pas une bonne autorisation de programme-, sur laquelle on peut peut-être trouver un accord, alors allons-y! puis un budget; là, les choses deviennent sérieuses sur le budget parce que là on va décider si nous augmentons ou pas les impôts et quand nous vous aurons dit "oui" au plan de mandat, "oui" à la PPI et que nous vous dirons "non" au budget, vous nous direz : "Mais vous n'êtes pas

cohérents! Vous n'auriez jamais dû voter le plan de mandat, jamais dû voter la PPI si c'était cela".

La voilà la méthode que nous contestons, parce que nous savons, comme tous les groupes qui sont dans cette assemblée aujourd'hui, que les circonstances sont difficiles, que les moyens seront comptés et que, par définition, décider d'un plan de mandat c'est faire des choix mais ce n'est pas simplement faire des choix de projets, c'est faire des choix de financement. Nous voulons que ces choix de projets se fassent en même temps que les choix de financement parce que, sinon, c'est le miroir aux alouettes, sinon, on fait plaisir aux uns et aux autres mais ils ne verront jamais le bout du projet ou le début du projet, dans certains cas, qu'ils ont pourtant soutenu ce soir.

Alors, je vais m'arrêter là. Je vous demande simplement de reporter le vote sur le plan de mandat et, pour ce faire, nous allons déposer un amendement, en application de l'article 15 du règlement intérieur et je laisserai la parole à monsieur Thévenot pour le soutenir...

(Brouhaha dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Non, non ! Respectez, respectez !.

M. BUFFET: Monsieur le président, nous avons écouté avec beaucoup d'attention ce qu'ont dit nos collègues; cela a été quinze minutes, vingt minutes. Mais bon! Nous concevons parfaitement que vous soyez pressés. Nous savons qu'une réunion vous attend à 20 heures 30...

M. LE PRÉSIDENT : Je suis là jusqu'aux limites de la nuit vous savez, monsieur Buffet!

M. BUFFET: Tant mieux! Nous sommes, monsieur le président, sur un sujet important de l'agglomération et il n'est pas question pour nous que cela se passe rapidement ou trop rapidement sans que nous ayons pu tout dire. Nous déposerons un amendement au titre de l'article 15 pour que le vote du plan de mandat soit reporté au mois de décembre et qu'il soit vu à l'aune de la programmation pluriannuelle des investissements et que nous puissions aborder les choses de façon réaliste.

Nous avons également déposé un autre amendement -qui a déjà été déposé donc- sur le problème des transports et le prolongement de la ligne du métro mais le sujet est trop important pour que nous puissions simplement laisser faire les choses.

Monsieur Thévenot.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Thévenot donc !

M. THEVENOT: Je vais être bref parce que François-Noël Buffet vient de nous dire avec beaucoup de force pourquoi, sur le contenu de ce plan de mandat et sa méthode d'élaboration et de présentation, nous ne sommes pas d'accord avec vous.

En complément de son intervention, je voudrais brièvement mettre l'accent sur la distorsion inévitable et qui nous inquiète entre les réalités de la PPI à venir et les promesses du plan de mandat.

La programmation pluriannuelle d'investissement doit être le prolongement et l'illustration du plan de mandat mais celui-ci a un côté -pardonnez-moi l'expression- un peu "attrape-tout" et il ne sera pas possible, évidemment, de satisfaire toutes les intentions, certes louables, qui y sont contenues.

J'ai relevé au fil des pages, par exemple, des engagements aussi divers que le développement de l'hôtellerie de luxe et des aires d'accueil pour les gens du voyage ! J'ai relevé aussi, au hasard des titres, des principes tels que dynamisme, mixité, solidarité, participation, rayonnement, dialogue, développement durable, responsabilité. Mais qui ne serait pas d'accord avec tous ces principes ? J'avoue que j'ai été étonné de ne pas y retrouver une recommandation du genre "aimez vous les uns les autres !". (Brouhaha dans l'assemblée)

Pourtant, ce qui nous inquiète c'est qu'il y a un décalage entre ces intentions, des réalités et des actes que vous avez déjà posés et je ne prendrai que deux exemples.

Dans plusieurs pages du document qui nous a été présenté, il est fait mention de la nécessité de maîtriser les investissements, d'être soucieux de l'emploi des deniers publics encore plus dans cette période difficile que dans d'autres périodes. Alors pourquoi avoir choisi sans vraiment de concertation comme emplacement du nécessaire -je dis bien "nécessaire"- Grand stade pour l'Olympique lyonnais un site où tout est à faire et où les investissements de la collectivité seront considérables. Si ces investissements sont réalisés sur ce site, c'est autant d'investissements qui ne seront pas réalisés dans nos communes.

Autre point que j'ai relevé pour souligner une deuxième contradiction -il y en a d'autres mais je vais m'arrêter là-, vous proposez de construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens et notamment un dialogue entre les élus et le Grand Lyon. François-Noël Buffet vient de vous dire comment l'opposition, globalement, et lui-même en particulier ont été traités dans la préparation de ce plan de mandat mais je voudrais aussi souligner que vous êtes élu depuis environ sept mois, que vous avez eu le temps d'effectuer de nombreux déplacements en France et à l'étranger mais vous n'avez pas trouvé le temps, malgré ses demandes, de recevoir le maire de la quatrième commune de votre agglomération. Avouez que ce n'est pas une façon qui illustre particulièrement votre volonté de dialogue!

Alors, en vertu de toutes ces raisons et de l'article 15 du règlement intérieur du Conseil, nous proposons, au nom du groupe Ensemble pour le Grand Lyon, un amendement de procédure demandant de reporter le vote de ce plan de mandat au conseil de Communauté du 15 décembre afin de le lier au vote de la programmation pluriannuelle d'investissements.

(Applaudissements du groupe).

M. LEPRÉSIDENT: Merci, monsieur Thévenot. Monsieur Darne, vous avez la parole.

M. le vice-président DARNE : Monsieur le président, mes chers collègues, c'est en effet un moment important et je crois qu'il y a un grand décalage entre ce qu'attendent les habitants et ce que nous venons d'entendre dans les interventions du groupe UMP.

Aujourd'hui, les habitants sont inquiets, ils le sont non pas pour savoir si un rendez-vous a été accordé ou pas alors que trois vice-présidents siègent dans l'exécutif, ce n'est pas cela qui fait la différence sur un plan de mandat, ce qui inquiète les habitants c'est qu'aujourd'hui, il est indiqué que le Japon est en récession, que les productions d'automobiles chutent, il est indiqué que l'on va arrêter les hauts fourneaux, il est indiqué que la situation mondiale a une gravité dont on ne sait pas mesurer l'ampleur aujourd'hui; et cela crée l'inquiétude!

Alors, les habitants de ce pays et de notre ville en particulier attendent quoi ? Ils attendent d'abord que les politiques assument

leurs responsabilités, ils attendent qu'ils l'assument au niveau mondial, qu'il y ait bien sûr un G 20, un FMI -et des propositions ont été faites- qui organisent une gouvernance mondiale. Je crois que des pas sont faits dans ce domaine et qu'il en reste beaucoup à faire. Ils attendent qu'au niveau national, il y ait la prise en compte des plus faibles et l'aide aux entreprises parce que l'un ne va pas sans l'autre et que ceux qui paient toujours les pots cassés sont les plus fragiles.

Mais il faut aussi aider les entreprises pour continuer à produire des richesses et que l'on puisse les partager. Voilà l'attente des politiques qui ont des responsabilités nationales et ils attendent, au niveau local, ici, de nous que nous prenions notre part dans cette tâche. Ils savent que, dans une agglomération, nous avons la responsabilité principale de défendre ce territoire, que c'est à nous, Grand Lyon, d'assumer cela parce ce que ce n'est ni le Conseil régional qui a une responsabilité plus grande, ni le Conseil général qui est, dans son action, principalement consacré à certains champs particuliers, ni les communes qui sont trop petites, que c'est au Grand Lyon que nous pouvons construire la protection et l'engagement qu'il convient.

Alors, face à cela, que faisons-nous? Nous disons à nos concitoyens: "Oui, le Grand Lyon est ici et vous offre comme possibilité d'action un plan de mandat", qui n'est pas une construction intellectuelle en vase clos comme pourraient le faire penser vos interventions; non, un plan de mandat c'est un résultat d'une longue discussion qui est lui-même le résultat de toute une campagne électorale qu'il y a eu ou avec les groupes de réflexion d'industriels, de syndicats, de particuliers. Alors on a accumulé une mine d'informations. Nous sommes une des seules communautés urbaines à disposer d'un service de stratégie qui nous permet de diagnostiquer les problèmes d'aujourd'hui pour pouvoir y apporter une réponse. C'est pour ce plan de mandat que nous arrivons à consulter l'ensemble des acteurs sociaux. Le Conseil de développement a délibéré ici sur ce plan de mandat et ce Conseil de développement représente des centaines de personnes symbolisant toutes les forces vives de cette agglomération. Et que répond le Conseil de développement ? Que ce plan de mandat est particulièrement intéressant, qu'il prend en compte justement la fragilité ; il nous fait des recommandations sur l'économie et sur le logement et nous les retenons comme ont été retenues les propositions de la plupart des groupes.

Voilà ce qui est fait et, sur ce plan de mandat, nous avons à dire à l'ensemble des acteurs économiques et sociaux de cette agglomération que nous avons un guide pour l'action des cinq ans à venir, "rejoignez-nous et travaillons ensemble!" parce que, dans ce monde fragile et en concurrence, nous n'arriverons à surmonter les difficultés que si nous travaillons ensemble. Et si, d'une façon incompréhensible, vos arguties sont simplement ceci : "Mais dans la méthode, mais dans ceci, mais dans cela vous nous cachez des choses"...

(Mouvements divers sur les bancs du groupe Ensemble pour le Grand Lyon).

Est-ce que vous pensez que cela change quelque chose lorsque vous avez trois vice-présidents, monsieur Buffet ?

M. BUFFET : Voilà la preuve absolue de votre façon de faire !

M. le vice-président DARNE : Ecoutez ! Vous savez en particulier que, dans la responsabilité qui est la mienne...

(Protestations du groupe Ensemble pour le Grand Lyon).

Est-ce que vous permettez, messieurs Cochet et Buffet, de dire que, dans le domaine qui est le mien, celui des finances puisque monsieur le président Gérard Collomb m'a confié cette responsabilité, il y a une ouverture totale à tous les projets et à tous les chiffres et que personne ne peut nous mettre en cause, ni sur des réponses à des courriers, ni sur des demandes d'information, ni sur l'ouverture des dossiers. Cela a toujours été le cas et cela continuera de l'être parce que c'est notre intérêt collectif

Alors, je dis aux citoyens : "Oui, nous avons un plan de mandat qui répond aux enjeux" parce que nous savons construire de grands équipements d'agglomération, parce que nous savons faire Lyon Confluence, parce que nous savons faire le Carré de Soie, parce que nous savons organiser cette grande métropole. Alors oui, répondons aux enjeux ! Et c'est aussi parce que nous savons répondre aux problèmes de la fragilité, du manque de cohésion sociale, que les projets du renouvellement urbain, de logements sociaux sont exemplaires ici à des niveaux jamais atteints ailleurs ni dans le passé dans cette agglomération. Nous pouvons dire: "Oui, nous répondons aux problèmes économiques"... -Non, pas dans le vide ; vous énumérez de façon ironique l'hôtellerie et je ne sais ce que vous avez pris comme deuxième exemple tout aussi important mais ce sont des problèmes, ce n'est pas une énumération à la Prévert, ce sont de vrais sujets- et si l'on veut être compétitif, il faut répondre à ces différentes choses et l'économie passe en effet par une vision générale.

Monsieur Buffet, la réponse à vos questions du début de votre intervention se trouve à la page 17 et non pas à la page 50, c'est-à-dire dans la première partie de ce rapport qui donne la philosophie qui y figure. Encore faudrait-il le lire! Donc cela dit la totalité des choses.

Je prends à témoin et on fait de la lecture collective si vous le voulez ; donc les réponses sont là : le développement économique, il est précis, il y a des pôles de compétitivité, il y a des actions avec l'université, il y a l'innovation, il y a la création d'entreprises ; c'est du baratin ? Ce n'est pas cohérent ça ? Mais que voulez-vous donc ? Et les questions de développement durable, et les questions de protection sont ici !

Et avec quelle méthode ? Avec la méthode qui est celle de la démocratie participative, avec une méthode qui est celle du dialogue! Oui! Parce qu'il n'y a pas beaucoup d'instances qui ont ceci, surtout quand on est élu au deuxième degré! Nous sommes, je crois, exemplaires là ! Parce que nous avons mis en place des conférences des maires, parce que nous voulons, aujourd'hui encore plus qu'hier, dialoguer avec les territoires voisins, avec les autres communautés de communes. Pourquoi nous avançons avec les communautés voisines? Parce que nous respectons les uns et les autres, parce que nous pensons qu'une des faiblesses de notre agglomération c'est le périmètre trop étroit de ce Grand Lyon et qu'il faut donc à la fois l'élargir et à la fois nouer des contacts avec d'autres -et cela nous le faisons dans le plus grand respect des uns et des autres- et que cela correspond à une vision, à une volonté déterminée et que nous continuerons!

Alors vous dites: "C'est bien beau tout ça mais les moyens!". Alors c'est facile, bien sûr, d'énumérer cela mais c'est une difficulté pour tous. Le premier je connais cette contrainte et cette difficulté! Mais le premier je peux dire aussi que, dans le mandat dernier, il n'est pas passé d'année où, des bancs de votre groupe, sont sortis des critiques et du scepticisme comme: "Est-ce que vous obtiendrez ce niveau d'investissement?". Nous avons fait 1,650 milliard d'investissement dans le mandat

précédent, plus qu'il n'a jamais été fait dans cette Communauté urbaine! Et pendant des années j'ai entendu dire: "C'est timoré, c'est frileux, vous n'y arriverez pas!". Nous y sommes arrivés! Les entreprises ont eu du travail, le développement de cette agglomération s'est fait, voilà ce que nous avons fait! Et face à ce scepticisme, qui était aussi bien sur l'autofinancement que sur le reste, nous avons tenu.

Demain, nous tiendrons de la même façon; sous certaines conditions, nous tiendrons. 2 milliards d'investissement, ce n'est pas rien, 2 milliards d'investissement dans des champs et dans une énumération extrêmement diversifiée, riche et qui répond évidemment aux problèmes, avec les priorités qui conviennent. Evidemment, il y a des conditions et soyez avec nous pour les défendre, pas dans un repli timoré et inutile! Soyez avec nous pour dire: "Oui, il faut 2 milliards d'investissement". Pour cela, il faut enfin que l'Etat, à la fois par son financement et par l'évolution -monsieur Barthelémy l'a bien dit dans son intervention...

(Exclamations dans les rangs du groupe Ensemble pour le Grand Lyon): "Les masques tombent!".

M. le vice-président DARNE: ...J'y souscris! La réflexion que l'Etat conduit aujourd'hui, c'est positif -les masques ne tombent pas du tout!-. Quand je dis que c'est positif de réfléchir à l'évolution de l'organisation administrative de ce pays, je ne tiens qu'un discours qui est le même depuis des années et si on peut évoluer sur l'organisation, sur le morcellement, sur l'émiettement, si on peut donner aux agglomérations qui sont le cœur de l'endroit où on crée la richesse, qui sont le cœur de l'endroit où on peut développer la compétitivité, alors nous y gagnerons. Mais il faut, en effet, que les agglomérations, que les communautés urbaines aient les compétences et les moyens de faire leur travail.

Voilà ce que nous disons, voilà ce que nous ferons. Il faut que nous soyons tous ensemble, il n'est pas trop tard pour nous rejoindre parce que tous les acteurs économiques et sociaux de cette région ont besoin d'être avec nous pour répondre au défi, plus forts que jamais!

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT: Merci. Mes chers collègues, j'ai bien écouté monsieur Buffet, je parlerai des interventions des autres groupes après. Je l'ai bien entendu nous développer une vision de l'agglomération mais la vision qu'il nous a développée, porter la construction d'une métropole aux dimensions de l'aire urbaine, travailler avec ce qu'à l'époque, j'avais appelé les "territoires partenaires", construire des coopérations avec Saint Etienne, avec les pays du nord Isère, avec les pays de l'Ain, c'est ce que nous portons depuis déjà un mandat. C'est effectivement cette vision de la métropole lyonnaise dans une compétition entre les grandes villes européennes qui a toujours guidé notre action.

Nous inscrivons aujourd'hui ce schéma, évidemment général, dans une série d'actions et je n'ai pas compris si le reproche que l'on faisait au plan de mandat était d'être trop global ou au contraire d'entrer beaucoup trop dans le particulier. Nous avons essayé de faire les deux à la fois, de porter une vision globale de notre agglomération, une vision de sa position dans le territoire. C'est l'objet du premier document que nous vous avons remis et qui comporte cette vision d'agglomération.

Ensuite, bien évidemment, il faut donner du corps, du contenu parce qu'on ne peut se satisfaire de simples proclamations, de simples pétitions de principe mais qu'effectivement, cette vision de l'agglomération, il faut l'inscrire par une série d'actions concrètes.

Oui, comme le disait tout à l'heure le président de Synergies, il faut à la fois avoir une vision globale et, en même temps, savoir prendre la loupe pour regarder le territoire. Il y a quelquefois où, lorsque nous descendons dans l'organisation des territoires, vous ne vous en plaignez pas forcément.

Je voulais dire que, de ce point de vue, le mandat qui vient de s'écouler est garant du mandat futur, à la fois par ses réussites, par la façon dont nous avons su porter une véritable vision de l'agglomération mais, en même temps, où nous avons inscrit la quotidienneté, la proximité dont vous parliez tout à l'heure au travers, par exemple, des conférences des maires. Quand, dans ce plan de mandat, nous disons que nous allons renforcer les conférences des maires; -peut-être ne suivez-vous pas avec assez d'attention dans la conférence des maires qui vous intéresse mais effectivement c'est ce souci de pouvoir conjuguer à la fois une vision stratégique de l'agglomération et, en même temps, une vision de la proximité qui nous guide.

Alors, monsieur Buffet, on ne va pas se renvoyer des problèmes de calendrier. Je rappelle simplement que, le 5 novembre, j'étais à votre disposition et que c'est vous qui vous êtes décommandé!

(Brouhaha)

M. BUFFET : J'étais rapporteur au Sénat... Je ne vous y ai pas vu, monsieur le sénateur !...

M. LE PRÉSIDENT: C'était effectivement avant que nous tenions une conférence de presse parce que je souhaitais discuter avec vous des propositions que votre groupe avait à faire. Ce que vous nous avez dit tout à l'heure, la vision que vous avez énoncée est tellement semblable à la nôtre que, si le seul problème que vous ayez eu à souligner était que cette vision du territoire, il fallait la mettre en ouverture de notre texte et non pas dans la dernière partie, je crois que nous aurions trouvé, les uns et les autres, la matière pour pouvoir nous entendre.

Moi, j'attendais vos propositions concrètes sur tous les sujets parce qu'il est trop facile de s'en tenir à un discours général et ensuite de n'inscrire aucune proposition dans la réalité. Que le groupe que vous représentez propose, qu'il propose non seulement sur une vision de type généraliste mais qu'il inscrive sur les projets qu'il souhaite développer et, à ce moment-là, vous gagnerez en crédibilité et vous gagnerez en capacité de dialogue avec ce que nous pouvons représenter...

M. BUFFET: ...

M. LE PRÉSIDENT: ...Non mais attendez! On veut peut-être répondre et dialoguer avec l'ensemble des groupes. Je ne vous ai pas interrompu, monsieur Buffet, si vous me permettez, vous permettez? Monsieur Buffet, vous n'avez pas la parole!

Nous développons aujourd'hui ce plan de mandat et, monsieur Buffet, je ne crois pas que vous ayez à vous en plaindre parce que finalement, lorsque dans ce plan de mandat nous portons par exemple le métro jusqu'à Oullins...

M. COCHET: Chantage, chantage !... (brouhaha dans la salle)

M. LE PRÉSIDENT : Ce n'est pas du chantage, il est déjà acté, il est déjà acté ! Cela veut dire que nous avons effectivement le souci des territoires et non pas de l'appartenance politique des élus qui les représentent.

On peut regarder le dernier mandat, personne ne peut nous prendre en défaut sur cette vertu d'équité que porte aujourd'hui,

comme hier, le Grand Lyon. Nous avons développé sur les territoires de l'est lyonnais des politiques ambitieuses dans le dernier mandat. Nous sommes aujourd'hui encore en train de porter ces politiques ambitieuses et ceci nous l'avons fait quelle que soit l'appartenance politique des élus parce que ce qui guide nos choix ce ne sont pas effectivement des visions partisanes du Grand Lyon, c'est une vision globale qui doit se décliner à la fois sur un plan stratégique et s'incarner également dans des territoires. Nous avons montré, je crois, dans le dernier mandat comment l'est lyonnais pouvait se régénérer, se redynamiser. Et ce moment est aujourd'hui à l'œuvre ; je pense que c'est un des territoires les plus importants qui permettra de développer notre agglomération. Sur ce plan, je ne suis pas inquiet et ce que nous proposons dans ce plan de mandat n'est que le prolongement de ce que nous avons réalisé dans le dernier mandat, de la dynamique par exemple, que nous avons mise en œuvre avec la création de Lea qui a permis, monsieur Forissier, de porter votre secteur.

Aujourd'hui, je pense qu'il y a deux territoires qui méritent une attention particulière.

C'est d'abord tout le territoire du sud-est de l'agglomération; c'est ce qu'a exprimé tout à l'heure notre collègue Thivillier. Oui, nous avons un certain nombre d'efforts à faire dans ce domaine, à porter ce territoire pour qu'il devienne un des points forts de notre agglomération. Il a effectivement l'infrastructure économique qui permet de développer le territoire, il a déjà un certain nombre d'infrastructures en matière de transports, il doit aujourd'hui trouver des prolongements dans ce que vous indiquiez tout à l'heure, cher collègue : faire, par exemple, que le boulevard urbain est devienne l'armature d'une nouvelle dynamique urbaine, d'une nouvelle dynamique économique.

Puis, si j'ai porté le métro jusqu'à Oullins, si effectivement nous envisageons, à terme, de pouvoir aller jusqu'aux hôpitaux, c'est parce qu'aujourd'hui, nous pensons qu'une deuxième partie de notre territoire n'a pas été l'objet d'une réflexion assez approfondie: c'est tout le territoire qui va de la pointe du Confluent jusqu'à Givors. Toute cette partie du territoire est aujourd'hui une partie difficile, avec des territoires urbains extrêmement imbriqués, avec des grandes infrastructures qui n'ont pas été pensées et on a l'impression, lorsque l'on est dans ce territoire, qu'effectivement, il n'y a pas de pensée, pas de continuité. J'ai donc demandé déjà à l'Agence d'urbanisme de pouvoir penser à un schéma d'aménagement qui soit un schéma cohérent permettant demain de pouvoir avoir la même dynamique, dans le territoire du sud-ouest de l'agglomération lyonnaise, que celle que nous avons portée dans le dernier mandat pour l'est de notre agglomération.

Alors non, mon cher collègue, tout n'est pas fait simplement pour la ville centre, pour Lyon ou Villeurbanne! Les principes, nous les avons tenus dans le dernier mandat et, si vous voulez, je vous donnerai les résultats chiffrés des investissements que nous avons pu réaliser sur les grands secteurs et on s'apercevra que l'équilibre entre la ville centre, Villeurbanne et les grands projets d'agglomération et entre les projets des autres communes a été effectivement tenu.

Ce que nous avons fait dans le passé, nous voulons le porter pour l'avenir parce que c'est une des conditions de notre développement. Si, effectivement, il n'y a pas cet équilibre entre grands projets d'agglomération, vision stratégique, puis en même temps prise en compte de la particularité du développement de chacun -moins peut-être d'ailleurs sur une base communale que sur une base géographique et culturelle-, ce que nous avons voulu faire avec la création de ces conférences des maires,

nous passerons très largement à côté de la réalité, à côté de ce que nous devons porter pour l'avenir. Voilà, c'est ce qui est inscrit dans ce plan de mandat et moi j'ai pris note de toutes les demandes des différents groupes.

Je n'y reviendrai pas aujourd'hui mais je dois dire que ce qu'a exprimé le groupe Mouvement démocrate en disant : "Attention ! une autre vision des transports en commun, une autre vision de la façon de se déplacer en ville, c'est-à-dire une façon de transformer finalement la vie en ville", ce ne sont pas des modes de transports dont nous parlons mais de notre vie quotidienne, de la vie quotidienne de nos habitants. Oui, nous partageons cet état d'esprit.

En ce qui concerne le groupe Objectif Lyon Métapolis, je n'y reviens pas. C'était effectivement une vision d'agglomération telle que nous avons pu l'exprimer au cours de toutes les séances sur lesquelles nous avons évoqué ce sujet, un sujet que j'avais porté lors des lois de décentralisation et qui hélas ! n'avait pas été pris en considération. Comme on l'a dit tout à l'heure, il est peut-être quelques vertus à la crise et les vertus, en particulier, de mettre au premier plan un certain nombre de sujets qui avaient été totalement gommés. Il est vrai que, par le passé, cette vision métropolitaine, cette vision des grandes agglomérations françaises avait été un peu perdue de vue et n'avait pas du tout été prise en considération lors de la loi de décentralisation.

Ence qui concerne le groupe Radical de gauche, monsieur Thierry Braillard a expliqué quels étaient peut-être les ressorts de prise de position qui, à mon avis, sont moins sur le plan de mandat que guidés par des préoccupations différentes.

Je vous signale -pour monsieur Buffet qui faisait partie dans le précédent mandat de notre majorité-,...

M. BUFFET: Au début du mandat seulement!

M. LE PRÉSIDENT: ...que nous avions exactement la même méthode... -Oui, au début du mandat! La même méthode!-, c'est-à-dire que nous avons d'abord voté un plan de mandat et que, le mois d'après, nous avons voté une PPI qui correspondait à notre plan de mandat. Nous ne tendons pas de piège, nous continuons dans la même méthode qui a réussi lors du mandat dernier.

Concernant le groupe GAEC, j'ai entendu l'ensemble des considérations, je ne les reprendrai pas toutes, on a eu l'occasion d'en discuter ensemble. Je reprendrai simplement deux thématiques.

La première thématique est celle de l'évaluation des politiques publiques. Dans tous les champs, et en particulier dans le domaine économique, oui, aujourd'hui où l'argent est rare, où en particulier l'argent des collectivités locales, des EPCI comme le nôtre est rare, il faut effectivement que nous ayons cette évaluation.

Je reprendrai ensuite ses propos sur la volonté que notre Communauté urbaine soit exemplaire en matière de lutte contre les discriminations, qu'elle porte un projet fédérateur, qu'elle porte un projet humain et ce qu'on disait, par exemple, sur l'organisation des temps dans la ville me semble quelque chose que nous avons effectivement oublié dans notre plan de mandat et qui doit être repris en compte.

Concernant les Verts, j'ai entendu à la fois comment il y avait une globalité d'accord et quelques points de discussion.

Je veux dire à tout le monde et sur tous les sujets : il convient que nous ayons une majorité de conviction, pas une majorité qui se fasse uniquement parce que nous sommes forcés d'être majoritaires. Les grands projets que nous sommes en train de porter, nous voulons qu'ils aient l'adhésion de tous.

Or, sur les sujets aussi difficiles que le tronçon ouest du périphérique, plus largement la mobilité urbaine dans notre agglomération, nous souhaitons engager des réflexions, nous souhaitons progresser parce qu'il nous semble qu'il le faut. Mais la réflexion commencera, comme vous le savez, par un large débat public, un débat public national qui permettra aux uns et aux autres de pouvoir faire valoir leur point de vue. Encore faut-il que ce ne soit pas simplement "au doigt mouillé" mais que nous ayons quelques études qui nous permettent d'avoir un schéma, de comprendre comment fonctionne aujourd'hui ce secteur de l'agglomération, comment il retentit par rapport aux autres territoires. Tout à l'heure, Henri Thivillier a dit gu'effectivement, lorsque l'on parle TOP, il faut bien voir les répercussions que cela peut avoir aussi sur le reste de l'agglomération et j'en suis totalement d'accord. Ce sont les études que nous allons engager qui nous démontreront comment on peut résoudre les problèmes, avancer sur des solutions. Et c'est le grand défi qui est celui de notre mandat que d'être capables à la fois d'avancer mais avancer en prenant en compte l'ensemble des arguments qui peuvent être donnés par les uns ou par les autres.

En ce qui concerne le groupe Communiste, j'ai répondu sur les aspects vénissians et sur ce développement de l'est lyonnais. Quelques mots pour Willy Plazzi en lui disant, par rapport à ce qu'il pouvait avancer : oui, sur les transports en commun, nous comprenons bien les préoccupations qui ont été avancées. En même temps, nous savons -et il l'a souligné ; il a inversé un peu les chiffres : les 21 M€ qui nous manquent, pas 21 M€ que nous avons reçus-, que si l'on veut que le Grenelle de l'environnement ne soit pas simplement un texte mais qu'il nous permette d'avancer, il faut que l'Etat s'engage également avec nous dans la construction de réseau de transports urbains, pas simplement à l'échelle de Lyon mais à l'échelle effectivement de la France et en tout cas qu'il commence par tenir ses engagements, ceux qui avaient été pris par le passé et qui aujourd'hui, six ans après, ne sont toujours pas honorés.

C'est cela, monsieur Buffet, la parole donnée! Et ce n'est pas le problème de savoir si le plan de mandat vient après la PPI; c'est que nous, lorsque nous avons donné une parole, un engagement sur le plan de mandat, cet engagement est tenu et je défie quiconque de montrer que, par le passé, les engagements n'ont pas été tenus.

En ce qui concerne le groupe Synergies, oui, nous avançons en commun. Ce qui fait finalement notre communauté de point de vue c'est -comme l'a dit notre collègue Reppelin- que nous ayons à la fois cette vision globale mais en même temps cette vision des territoires. On croit très fortement les uns les autres que si justement l'agglomération lyonnaise est un peu différente de ce qu'est aujourd'hui l'Ile de France, c'est parce qu'on a su préserver dans l'agglomération lyonnaise le caractère original de chacun de nos territoires, c'est parce qu'on a su conserver leurs spécificités, c'est parce que chaque commune a pu développer son caractère original tout en inscrivant dans un projet d'ensemble. Alors il est vrai que nous garderons les clés de répartition que nous avions sur le mandat dernier. C'est vrai également qu'en ce qui concerne la dotation de solidarité communautaire, nous resterons sur les clés de répartition que nous avions fixées.

Pour le groupe Socialiste et apparentés, je remercie Jacky Darne d'avoir défendu avec brio ce plan de mandat.

Mes chers collègues, je crois qu'aujourd'hui, nous sommes devant un choix. Est-ce que finalement nous allons continuer à fonctionner comme a fonctionné le Grand Lyon jusqu'à présent, dans un esprit de rassemblement ou est-ce que nous allons mettre au cœur de nos actions des débats de type politicien? En tout cas, ce n'est pas ce que je proposerais si nous voulons que le Grand Lyon avance.

Max Vincent, je ne l'ai pas oublié. Il disait tout à l'heure : "Il va falloir mettre l'accent sur tout ce qui concerne l'action foncière" ; l'action foncière est une des clés de voûte -je l'ai dit tout à l'heure- de l'action future que nous pourrons mener en matière de logement, en matière de logement social. Il mettait l'accent sur la préservation des zones rurales, sur la préservation des zones naturelles ; effectivement, il faudra que là aussi nous puissions faire un effort si nous voulons par exemple maintenir une agriculture périurbaine qui aujourd'hui d'ailleurs, avec la crise, devient de plus en plus dans l'air du temps et correspond de plus en plus aux modes économiques nouveaux qui sont en train de se développer.

Alors, mes chers collègues, ce plan de mandat sera complété par la PPI dans un mois, où vous aurez l'occasion avec la PPI de discuter aussi du document du débat d'orientation budgétaire qui nous permettra d'avoir à la fois la vision du mandat mais en même temps la vision de sa première année. Je crois que nous pouvons les uns et les autres nous rassembler sur ce plan de mandat et qu'il permettra de prolonger la dynamique que nous avons donnée, que nous avons amorcée au cours du premier mandat et de faire en sorte que notre métropole puisse demain soutenir sur tous les plans la comparaison avec les grandes métropoles européennes. C'est en tout cas ce que je vous propose.

Donc je vais tout de suite mettre l'amendement de monsieur Buffet aux voix, le premier qui vise à reporter le débat sur le plan de mandat dans un mois.

pour : groupe Ensemble pour le Grand Lyon,

contre : groupes Socialiste et apparentés - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,

abstentions: MM. Gillet et Vurpas (groupe Centriste et démocrate).

L'amendement du groupe Ensemble pour le Grand Lyon est rejeté.

M. LE PRÉSIDENT : Donc nous allons passer au vote sur le plan de mandat.

Avant, nous avons un autre amendement. L'amendement vise à dire qu'il faut l'arrivée du métro à Oullins, étant acté par monsieur Buffet de le prolonger jusqu'à Saint Genis Laval.

Nous sommes d'accord sur les hôpitaux, nous sommes d'accord sur la finalité et Bernard Rivalta me disait tout à l'heure qu'il avait inscrit 10 M€ de crédit pour pouvoir commencer les études, en particulier -je profite de répondre, c'est un sujet important- sur les lignes A7 et A8 ; il faut effectivement réaliser ces lignes mais, pour le faire, il faut que la Communauté urbaine commence déjà par étudier un tracé, l'Agence d'urbanisme est en train de le faire. Il faut ensuite que nous procédions aux achats de foncier qui nous permettront de porter ces lignes et de les développer.

Voilà donc l'amendement de monsieur Buffet dans son esprit mais cela ne veut pas dire qu'on va le faire tout de suite ou en tout cas il faudrait que l'Etat nous donne d'autres crédits... (rumeurs dans le groupe UMP) ... Et oui, forcément ! Si demain effectivement nos recettes par changement des dotations de l'Etat ou de la fiscalité de l'Etat sont effectivement diminuées, il faudra bien que nous nous ajustions. Nous prenons en compte les réalités mais nous souhaitons pouvoir développer ce qui nous apparaît comme nécessaire pour notre agglomération.

Je propose que nous puissions inscrire dans le plan de mandat qu'effectivement, nous avons en perspective le prolongement pour pouvoir desservir les hôpitaux, dire dans la PPI que les crédits d'études sont inscrits mais dire que nous allons le réaliser dès le prochain mandat, à mon avis, ce n'est pas possible aujourd'hui.

Je propose un amendement de substitution que j'expliciterai en disant effectivement que nous avons la volonté d'aller jusqu'aux hôpitaux mais dans le cadre d'un schéma global.

Monsieur Crimier, puisqu'il faut consulter les maires, acceptezvous mon amendement ?

M. le vice-président CRIMIER: Oui, bien sûr, monsieur le président. Et cela accompagnera le plan Campus mais on attendra aussi le Grenelle de l'environnement puisque j'ai lu attentivement qu'effectivement, l'Etat souhaitait aider les communes à développer les transports en commun. Donc j'attends de voir et je ne doute pas que cela nous aide à aller plus vite à amener le métro jusqu'aux hôpitaux et réaliser le plan Campus qui reste lui aussi à financier.

Vous avez bien entendu mon accord, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Il reste beaucoup d'argent à financer sur le plan Campus.

Mme la vice-présidente ELMALAN: Je suis grandement concernée par l'arrivée du métro aux hôpitaux puisque la plus grande partie est située sur Pierre Bénite. Il y a une demande très forte de la population et du personnel. Les étudiants sont également demandeurs de pouvoir accéder à l'hôpital avec le métro, tout comme les familles des malades. La demande est donc très forte.

- **M. LE PRÉSIDENT**: Je vous demande de rejeter l'amendement de monsieur Buffet et donc de voter l'amendement de substitution que je lui propose.
- **M. BUFFET :** Monsieur le président, en tant que président de groupe es qualité, je vous demande l'application de l'article 17 du règlement intérieur, à savoir, s'il vous plaît, une suspension de séance de cinq minutes afin de regarder ce que vous proposez au vote.
- M. LE PRÉSIDENT : Je suis d'accord.

(La séance est suspendue à 21 heures).

M. LE PRÉSIDENT: La séance reprend. Donc, monsieur Buffet -qui ne sera pas venu pour rien!- accepte que je substitue à son texte un amendement disant les choses suivantes, page 13, lorsqu'on parle du prolongement du métro à Oullins:

"Les études en cours ainsi que la prise en compte du plan Campus nous permettront, dans l'avenir, de prolonger le métro jusqu'aux hôpitaux dans une conception globale des déplacements dans ce secteur".

Je mets cet amendement aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés Ensemble pour le Grand Lyon Synergies-Avenir Communiste et intervention citoyenne Centriste et démocrate -Gauche alternative, écologique, citoyenne Les Verts (Mme Chevallier) Radical de gauche, Grand Lyon demain Objectif Lyon Métapolis Mouvement démocrate Non inscrits,
- contre: M. Bruno Bernard, Mmes Vessiller, Bonniel-Chalier, Baume (groupe Les Verts),
- abstention : MM. Buna, Charles, Coste, Giordano.

(L'amendement de substitution est accepté).

- M. LE PRÉSIDENT: L'amendement de substitution étant accepté, nous allons passer maintenant au vote du plan de mandat.
- M. BUFFET: Toutes les choses arrivent et, naturellement, c'est pour une explication de vote, monsieur le président. Rassurezvous, je ne reprendrai pas tout ce qui a pu être dit ou débattu jusqu'à maintenant, y compris dit par monsieur Darne ou vousmême, car je pense qu'au cours de mon intervention, les choses ont été assez claires. Mais, pour les raisons que j'ai évoquées, principalement le fait que nous souhaitions avoir en même temps que le plan de mandat des choix et une capacité financière, en l'état, le groupe Ensemble pour le Grand Lyon ne prendra pas part au vote.
- **M. LE PRÉSIDENT :** Mes chers collègues, je mets le plan de mandat aux voix :
- pour : groupes Socialiste et apparentés Communiste et intervention citoyenne Gauche alternative, écologique, citoyenne Les Verts Radical de gauche-Grand Lyon Demain Synergies-Avenir Mouvement Démocrate Centriste et Démocrate Objectif Lyon Métapolis, MM. Assi, Barge, Calvel, Alain Imbert,
- contre : néant,
- abstentions : Mmes Vessiller, Bonniel-Chalier, MM. Bernard, Gléréan.
- ne prend pas part au vote : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge, Calvel, Imbert).

Le plan de mandat est adopté.

(Applaudissements dans la salle)

Débat sans vote

sur les résultats de l'application du plan local d'urbanisme au regard de la satisfaction des besoins en logement

Mme la vice-présidente DAVID : Monsieur le président, mes chers collègues, comme nous y oblige la loi, un débat doit donc se tenir au sein de notre conseil de Communauté sur les résultats de l'application du PLU au regard de la satisfaction des besoins en logement trois ans après son approbation.

Le PLU du Grand Lyon a été approuvé en juillet 2005. L'un des objectifs que nous avons inscrit dans ce document est l'incitation à la production d'une offre d'habitat suffisante, diversifiée et abordable. Pour cela, il a été décidé de développer la constructibilité de manière privilégiée dans et à proximité des quartiers centraux mais aussi y favoriser la préservation et la réhabilitation du bâti ancien, favoriser dans les quartiers résidentiels des zones urbaines alternatives au dualisme immeubles collectifs-maisons individuelles isolées, faciliter la réalisation des projets de restructuration des grands quartiers d'habitat social, notamment ceux concernés par un grand projet de ville ou une opération de renouvellement urbain, et répondre aux besoins spécifiques des gens du voyage.

Le PLH, quant à lui, proposait à terme 34 % de logement locatif aidé pour la production neuve. La traduction réglementaire de ces orientations a nécessité, par rapport au plan d'occupation des sols précédent, une évolution profonde des zones, tant sur le plan réglementaire que sur le plan géographique -elles sont indiquées sur cette diapositive- et notamment sur les communes hors Lyon et Villeurbanne.

Les données chiffrées et disponibles montrent que, sur la production globale de mètres carrés à destination de logement, 28 % ont été réalisés en zone UA, 32 % en zone UC et 20 % en zone UD, soit 80 % au total dans les centralités. Pour le secteur central de l'agglomération (Lyon-Villeurbanne), 71 % des logements ont été construits dans les zonages URM, URD et UAC. La production d'habitat du Grand Lyon depuis 2005, période de forte croissance des marchés, a atteint une moyenne annuelle de 7 900 logements permettant de dépasser le rythme préconisé par le projet PADD du Scot situé à 7 500 logements par an. La construction de logements est répartie pour un peu moins de la moitié dans le secteur centre (Lyon-Villeurbanne) et se partage de manière relativement équilibrée entre les autres secteurs du Grand Lyon, un peu plus pour le secteur de l'est lyonnais (19 %).

L'ensemble de ces données démontre que les dispositions adoptées lors de la révision du PLU en 2005 dans un environnement favorable ont permis d'avancer dans la réalisation des objectifs que le Grand Lyon s'est fixés dans le cadre du plan local de l'habitat. Durant ces quatre dernières années, une part non négligeable de logements aidés a été produite dans le cadre d'opérations mixtes par négociations entre les communes et les promoteurs. Globalement, sur le Grand Lyon, entre 2004 et 2007, 1 780 logements aidés étaient produits en opérations mixtes.

Dans le contexte d'instabilité économique qui se développe depuis quelques semaines, il ne faut surtout pas relâcher nos efforts. Gardons à l'esprit que 70 % des ménages de l'agglomération ont des ressources égales ou inférieures au plafond de ressources HLM. Puisque nous pouvons faire le constat que les dispositions du PLU adopté en 2005 ont produit des effets satisfaisants, nous devons les maintenir car elles représentent autant de possibilités de production de logements.

Nous devons également renforcer notre dispositif par la mise en œuvre d'un nouvel outil : le secteur de mixité sociale. La modification numéro 6 du PLU qui sera mise à l'enquête publique avant l'été 2009 doit être l'occasion d'inscrire ce nouveau dispositif dans le règlement, en priorité pour les vingt-deux communes en déficit de logement social mais également pour celles qui souhaiteraient renforcer le dispositif existant. Il s'agit, pour un territoire donné, c'est-à-dire la commune ou le quartier inscrit au PLU, d'exiger la réalisation du pourcentage minimum de logements locatifs aidés proportionnellement à l'importance de l'opération. Il présente l'avantage de définir de manière très transparente l'exigence minimale que nous avons pour chaque

commune. Certaines grandes agglomérations ont déjà testé ce dispositif, vous pouvez le voir dans le document qui vous a été distribué.

Enfin, ce nouvel outil doit contribuer à notre volonté de conserver un même niveau d'ambition que pour le mandat précédent en matière de logement social. Maintenir notre détermination collective à atteindre cet objectif ne peut également qu'avoir un effet d'entraînement pour l'ensemble de l'activité de la construction.

M. LE PRÉSIDENT : Dans le débat est inscrit le groupe Mouvement démocrate.

M. le vice-président VESCO : Merci, monsieur le président. Aujourd'hui et demain, il y a place Bellecour le passage du bus Dalo qui informe les gens sur leurs droits et qui n'est pas sans nous ramener à cette lancinante réalité du besoin toujours croissant en offre de logement.

Dans un courrier du 28 septembre de l'an dernier, vous aviez écrit à madame la ministre du Logement, après son passage sur la même place Bellecour, en faisant part de vos inquiétudes sur le désengagement de l'Etat, sur les effets pervers d'un système qui risquait notamment de mettre en concurrence les bénéficiaires de cette loi et les demandeurs ordinaires de logements sociaux, contrecarrant ainsi les efforts de diversification qui commencent à porter leurs fruits.

Alors que 70 % des ménages sont éligibles au PLU -comme l'a dit madame David- et que la fondation Abbé Pierre estime le manque de logements sociaux à 800 000, on ne mesure que trop la nature des efforts à engager.

Si les indicateurs nationaux, la crise économique, le désengagement de l'Etat laissent augurer et craindre un manque de visibilité sur les opérations à venir, saluons la persévérance du Grand Lyon qui, loin d'être fataliste, maintient ses ambitions et développe une vision de projets avec l'extension des zones de centre UA, la diversification des produits d'habitat, la coordination des objectifs du PLU avec ceux du PADD et du PDU. Les chiffres sont encourageants : les prévisions de commercialisation de ZAC à vocation d'habitat montrent un doublement du locatif social et du locatif intermédiaire entre 2007 et 2008 et ces dernières années ont vu une augmentation sensible de la part de logements aidés produits dans le cadre d'opérations mixtes. Ainsi, entre 2004 et 2007, 1 700 logements aidés ont été créés dont 51 % en prêt locatif social. Le nombre de logements sociaux dans le Grand Lyon poursuit un rythme de croissance : près de 1 % par an depuis 2001. Cela ne suffit pas évidemment.

Comment passe-t-on de la diversification des produits de logement à la mixité sociale puis à la cohésion sociale qui est l'enjeu majeur défini dans le cadre de ce PLU ? En effet, la mixité sociale que permet cette diversification des produits d'habitat doit s'accompagner d'une mixité fonctionnelle des équipements, des activités et de l'accessibilité à ces structures. L'augmentation de plus de 37 % des zones de centralité, la production de près de 80 % des mètres carrés à destination de logement dans les centralités sont à cet égard assez encourageants.

Les conditions et la réalisation de l'objectif de cohésion sociale réside également dans l'article du triptyque PLU, PLH et PDU, dans l'intégration des outils permettant de lutter contre l'étalement urbain, de développer l'offre d'équipements et de commerces de proximité et la mise en accessibilité des pôles de centralité.

Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, monsieur le vice-président. Deux minutes pour le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, nous venons d'avoir un débat général, il ne s'agit pas de recommencer maintenant.

Je me contenterai donc, pour ne pas paraphraser la présentation et le document, d'insister seulement sur deux points : les propositions qui sont faites en terme de perspectives sont crédibles puisque justement des agglomérations comme Grenoble, Nantes, Paris, Toulouse ou Bordeaux, y compris d'orientations politiques différentes, les ont mises en œuvre. C'est pourquoi je veux non seulement approuver mais demander que l'on aille effectivement dans ce sens-là, c'est-à-dire la mise en place de la future révision du PLU du secteur de mixité sociale et que l'on monte, à cette occasion, les objectifs de réalisation dans les opérations nouvelles à la hauteur des enjeux et de la crise du logement aujourd'hui. Voilà, je me contenterai de cela parce que je crois qu'en termes concrets, c'est là l'essentiel.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

M. le vice-président BUNA: Oui, quelques mots, non pas pour reprendre le rapport lui-même. Je crois que le PLU n'est qu'un outil réglementaire, il rend possible les choses, c'est une condition nécessaire et qui n'est pas suffisante.

Si l'on veut répondre à la question posée -par un drôle d'intitulé d'ailleurs, qui sent la fin de séance parlementaire- : "Résultats de l'application du plan local d'urbanisme au regard de la satisfaction des besoins en logement", cela peut laisser perplexe. Ce que l'on sait, c'est qu'il y a des PLU qui empêchent la constructibilité de grandes parcelles de faible hauteur, un recul sur voirie et vous n'avez ni logement social ni production de logements -j'ai décrit Neuilly sur Seine-. Puis vous avez d'autres PLU qui, dans la même conjoncture économique, permettent effectivement cette constructibilité et la permettent -vous l'avez rappelé- dans une sorte de problématique de développement durable : lutter contre l'étalement urbain, préserver les ressources naturelles et donc réduire les surfaces constructibles et en même temps autoriser la constructibilité autour des noyaux préexistants ou autour des axes structurants, varier les formes urbaines. Il faudra approfondir les réflexions pour faire en sorte effectivement que, dans les noyaux préétablis, villageois ou autour, on n'impose pas des formes qui soient des formes de centres-villes ou au contraire qui soient des formes trop étalées.

La deuxième remarque c'est effectivement que le bilan est très bon ; il est si bon en terme de production de toutes catégories de logements et de logement social que nous fûmes félicités par le ministère du Logement ; il fallait le souligner. Je crois que l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat avait fait une très belle déclaration également en comparant les efforts consentis par les uns et par les autres. Les efforts consentis, cela été les efforts financiers considérables de la part de la collectivité, cela a été la prise de responsabilité notamment dans l'aide à la pierre, cela a été -contrairement à ce qu'a dit François-Noël Buffet mais il n'écoute pas !- un effort énorme qui a été fait sur le foncier, à travers les ZAC, à travers les baux emphytéotiques, vis-à-vis du logement social.

Simplement, si l'on pouvait être d'accord sur le fait que nous aurions eu besoin d'un outil, peut-être une SEM, une SPLA ou autre formule, peu importe ; mais ce n'est pas dans une période de hausse des terrains que l'on met en place ce type d'outil, il fallait le faire bien avant. Si j'ai bonne mémoire, la seule exception heureuse de l'histoire de cette Communauté urbaine, c'était la Sémifal qui avait des fonctions très précises et dédiées

à l'immobilier d'entreprise -je vois effectivement, au fond, Henry Chabert qui approuve-. Depuis, aucun exécutif n'avait pris la peine de mettre en place le bon outil au bon moment. Je crois qu'aujourd'hui, malheureusement, le moment est venu effectivement de se pencher à nouveau sur la question.

Sur l'avenir des SMS, je ne vais pas beaucoup en discuter, cela veut dire que les acquéreurs et les promoteurs savent à quelle sauce ils seront mangés, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de surprise, il n'y a pas de surenchère. Cela c'est bien!

Deuxième chose, attention aux seuils ! Il y a des effets de seuils et si les seuils pris pour le logement social sont trop bas, nous verrons disparaître une série de petites opérations. Il vaut mieux, dans ce cas-là, faire en direct de petites opérations, ce qui n'est peut-être pas le moment, même si nous sommes moins atteints par la crise. Mais on aura l'occasion de discuter des seuils plus tard.

Ce que je voulais simplement dire c'est que cette mesure réglementaire est le signe de la fin du dialogue que nous avons eu, un dialogue privilégié avec les promoteurs. Nous avons beaucoup produit en mixité, notamment dans le centre de la commune, par le dialogue avec les promoteurs du logement social. Simplement, c'était les promoteurs ou plus exactement les acquéreurs des logements privés qui payaient une partie du coût du logement social. Je crois que cela est terminé et, avec cette mesure du secteur de mixité sociale et d'autres qui viendront, cela indique que l'essentiel de l'effort sur la production de logement social va porter sur les collectivités.

De ce point de vue-là, là-aussi, on pourrait dire à François-Noël Buffet que nous sommes inquiets des tentatives de remise en cause de la loi SRU sur les 20 % de logements sociaux, inquiets de ce qu'annonce elle-même l'Agence nationale pour la rénovation urbaine : le fait que les trois quarts des sommes disponibles étaient dépensés pour la moitié des objectifs seulement et cela veut dire qu'il ne reste pas grand-chose pour le reste, que nous avons piétiné, inquiets évidemment des dispositifs sur le contrat urbain de cohésion sociale, inquiets du recul du logement, du montant des crédits sur le logement social au niveau national.

Tout le monde a ses difficultés mais quelquefois, lorsqu'on compare l'urgence, -et la loi le disait- en matière de production de logement social et des dispositifs fiscaux qui ont été mis en place et des aides aux banques qui ont été faites sans condition, oui, il peut y avoir un sentiment légitime d'injustice plus que d'inquiétude. Voilà ce que je voulais dire ce soir.

La dernière remarque c'est que ce que nous avons fait au niveau de l'agglomération -et je répète que nous n'étions pas partis de rien puisqu'il y avait une base solide au niveau du POS centre, Villeurbanne, Lyon-, ce que nous avons fait au niveau du PLU, c'est au niveau de l'aire urbaine, au niveau du Scot et au niveau de la métropole qu'il faut l'inscrire parce que rien ne sert de lutter sur l'étalement urbain dans l'agglomération si c'est pour le repousser sur les territoires limitrophes, rien ne sert de dire que nous voulons une ville compacte si nous ne savons pas desservir, au niveau de l'aire urbaine et des métropoles, les différentes villes qui doivent se connecter, si nous ne sommes pas capables de valoriser les territoires que nous avons repérés comme étant ceux qui potentiellement recèlent le plus de constructibilité.

Voilà, on est en accord sans aucun problème et François-Noël Buffet le sait puisqu'il participe à l'Agence d'urbanisme. Il connaît le travail engagé au niveau du Scot, au niveau des Scot, de l'inter-Scot, c'est le travail engagé au niveau des partenaires de territoires limitrophes et enfin il sait le travail fait pour essayer de

faire émerger de manière douce et consensuelle, à défaut d'avoir une outil institutionnel, une vision partagée de la métropole. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je donne la parole au groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD: Merci, monsieur le président. Mes chers collègues, le législateur a eu raison, même en fin de séance comme vous le disiez, de poser un débat au sein du conseil de Communauté sur les résultats de l'application du plan local d'urbanisme au regard de la satisfaction des besoins en logement.

Nous le savons, ces besoins dans notre agglomération sont très importants. L'action du Grand Lyon ces dernières années montre un effort discutable mais, dans ce domaine, la bonne action ne suffit pas, on doit toujours mieux faire et, en ces temps de crise, on doit faire plus.

Notamment, il nous faut un véritable plan d'action foncière, particulièrement dans l'ouest lyonnais -Max Vincent l'a évoqué tout à l'heure-, afin de permettre une baisse de prix pour que tous les territoires de l'agglomération soient accessibles, notamment pour les primo-accédants. En effet, un effort particulier doit être fait en direction des jeunes ménages et vous avez tout à l'heure appuyé l'idée de ce plan d'action foncière et nous nous en réjouissons.

Un autre effort particulier doit être fait en direction du logement aidé pour construire dans cette agglomération de la mixité que vous évoquiez tout à l'heure. Les secteurs de mixité sociale seront bienvenus dans l'environnement réglementaire du Grand Lyon et permettront une politique audacieuse et une mixité sociale partout et pour tous. Ce sera un message fort pour tous nos concitoyens; ils trouveront des logements abordables dans tous les grands programmes immobiliers neufs de notre agglomération et dans tous les territoires.

Ainsi, nous agirons pour plus de mixité sociale dans des quartiers considérés autrefois comme réservés à une élite même s'il faut bien le reconnaître, les terrains disponibles dans ces secteurs-là se font de plus en plus rares. Nous permettrons aussi de rendre accessibles certains quartiers nouveaux ou futurs que nos concitoyens estiment encore inaccessibles pour eux. Les secteurs de mixité sociale seront donc un formidable levier pour que les classes moyennes et les classes populaires puissent rester dans les quartiers centraux au lieu d'être toujours plus relégués en périphérie de notre agglomération en raison d'un manque patent de logements abordables en centreville. Les SMS permettront donc de faire du Grand Lyon une agglomération équilibrée entre les territoires et surtout dans les territoires. Maintenant, il ne reste plus qu'à les intégrer dans notre environnement réglementaire lors de la prochaine révision du PLU.

Monsieur le président, mes chers collègues, l'attractivité et donc le développement du Grand Lyon dépendra en grande partie de notre politique du logement. Donc autant la faire de manière audacieuse.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. LÉVÊQUE: Monsieur le président, chers collègues, à mon tour, je voudrais d'abord me féliciter de la tenue de ce débat sur les résultats de l'application du PLU au regard de la satisfaction

des besoins en logement trois ans après son adoption, tel que prévu par la loi.

Quelques réflexions, peut-être d'abord pour rappeler le contexte d'élaboration du PLU intervenu après des annulations successives du POS précédent et donc l'enjeu premier d'un PLU sécurisé, adopté le plus rapidement possible. Si je rappelle simplement ce contexte c'est pour indiquer que les innovations, les appuis essentiels en matière d'atteinte des objectifs du PLH pour le secteur centre l'ont été davantage sur la politique foncière, l'évolution du mode de financement du logement social avec les baux emphitéotiques, la prospection foncière, des moyens renouvelés pour l'acquisition de biens immobiliers que sur la réglementation du droit des sols lui-même.

Pour autant, le secteur centre reste, pour un peu moins de la moitié de la production neuve de l'agglomération, le secteur le plus dynamique et les secteurs Plaine de l'est et Porte sud connaissent une nouvelle dynamique avec un peu plus du quart de la production de l'agglomération.

Concernant la production de logement social, des modifications sont intervenues depuis l'adoption du PLU et ont intégré des emplacements réservés pour le logement social. De plus -comme madame David l'indiquait-, nombre de communes se sont engagées dans un partenariat constructif avec les professionnels de l'immobilier pour développer des opérations mixtes logement privé-logement social au-delà des ZAC. Ainsi -monsieur Buna l'évoquait-, à Lyon, sur la base d'une cartographie définissant les quartiers prioritaires pour la production de logement social -cartographie intégrée au PLH du Grand Lyon et que nous venons de réactualiser-, ce sont 1 000 logements sociaux qui ont été ainsi produits entre 2004 et 2007, soit 10 % de la production neuve sur la ville. En 2007, cette production de logements sociaux en VEFA représentait le tiers de la production totale de logement social de la ville, en priorité dans les quartiers déficitaires en logements sociaux.

Aussi, au regard de cette expérimentation positive mais qui connaît des limites -10 % de la production neuve ne contribue pas à réduire le déficit en logement social au regard de la loi SRU et le caractère volontaire et négocié de la démarche n'assure pas toujours l'égalité de traitement des promoteurs-, je partage les perspectives proposées dans le document et en particulier celui du nouvel outil des secteurs de mixité sociale (SMS) à intégrer dans la modification numéro 6 du PLU.

Cet outil permettra:

- de renforcer la mixité sociale en favorisant la production de logement social dans les secteurs en déficit,
- d'inscrire dans le droit du sol les objectifs du PLH et donc de mieux atteindre ces objectifs,
- d'assurer une égalité de traitement des promoteurs dans le cadre d'une règle opposable à tous,
- d'infléchir les prix du foncier, chacun ayant à intégrer dans la négociation foncière la production de logement social.

Cette intégration des SMS dans la modification numéro 6 du PLU doit se faire, comme l'indique le document -comme l'a rappelé madame David-, sur l'adhésion des communes, y compris au-delà des vingt-deux communes soumises à la loi SRU.

Par contre, j'aurais souhaité que les règles d'application ne soient pas renvoyées à chaque commune mais définies à l'échelle du Grand Lyon dans la légitimité de ses compétences, ce qui semble être le cas pour les collectivités citées en annexe et rappelées par monsieur Fournel.

Au-delà de l'intégration des secteurs de mixité sociale dans le PLU, je formulerai deux autres réflexions.

Une première, autour de la densification nécessaire de la ville pour limiter l'étalement urbain dont chacun connaît les effets, est d'ouvrir une réflexion sur des règles de hauteur et pour lesquelles, sans attendre la révision générale du PLU en 2012; ne serait-il pas envisageable, dans une prochaine modification, de revoir ces règles de hauteur dans certains secteurs ?

La seconde porte sur les obligations en matière de places de parking dans les constructions neuves. Les professionnels de l'immobilier, bailleurs sociaux, promoteurs, font part d'une vacance très importante dans les résidences. Aussi, dans la perspective de la révision générale du PLU cette fois, il conviendrait de conduire une étude sur l'usage des habitants en matière de stationnement résidentiel selon le type d'habitat (locatif social ou privé, propriétaire) pour adapter les règles en vigueur aux usages et sans reporter la problématique du stationnement résidentiel sur la voie publique bien entendu.

Voilà, monsieur le président, les réflexions de notre groupe sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. CHABERT : Monsieur le président, mes chers collègues, les documents d'urbanisme n'ont naturellement pas vocation à se substituer à la conduite des politiques sectorielles conduites sur un territoire concerné -comme l'a d'ailleurs rappelé le vice-président Buna- mais, naturellement, ils contribuent à leur mise en œuvre.

Sans refaire l'histoire -mais celle-ci a été évoquée à l'instant par notre collègue monsieur Lévêque-, si l'on met en perspective la démarche réglementaire de notre agglomération, je crois que l'on peut se réjouir de voir à quel point les documents qui ont été générés depuis les années 90 ont contribué à assurer à notre agglomération les termes d'un développement durable. Nous devons rendre à César ce qui est à César, à Jean Rigaud, à qui il sera rendu hommage cette semaine à la Communauté urbaine, d'avoir initié avec l'Agence d'urbanisme la démarche Lyon 2010. Et le virage en termes opérationnels et culturels a été pris à l'occasion de la révision du plan d'occupation des sols, à l'époque POS, lancée en 1995.

C'est en effet à cette occasion -il faut bien tirer les leçons des démarches qui ont été entreprises à ce moment-là- qu'ont été prises de nombreuses décisions; beaucoup d'entre elles d'ailleurs nous paraissent évidentes aujourd'hui et ce sont elles qui ont permis l'élaboration et qui ont en tout cas largement été reprises -cela a été évoqué à l'instant également- dans le PLU qui s'y est substitué.

Je voudrais remarquer d'abord que c'est à partir de cette date -et c'est indispensable- que la planification s'est faite à l'échelle de l'agglomération et non plus des secteurs de l'agglomération. C'est surtout à l'occasion de cette révision que trois objectifs essentiels ont été fixés :

- le premier a consisté à tenter de protéger l'environnement et je rappelle qu'à cette occasion, plus de 1 000 hectares qui étaient voués à l'urbanisation sur notre territoire ont été restitués en zone naturelle pour lutter contre l'étalement urbain;

- le deuxième objectif était de favoriser le développement économique en assurant, par l'organisation des sols, une capacité d'accueil suffisante au développement de nos entreprises ;
- le troisième enfin était le renforcement de la polycentralité de notre agglomération en développant des actions de renouvellement urbain, de requalification et d'animation des centres de quartier et de commune.

La leçon qu'on peut tirer des chiffres qui nous ont été présentés est que l'importance croissante des constructions de ces douze dernières années démontre, à l'évidence, qu'il est possible de conjuguer en même temps la protection de l'environnement, le développement économique et le développement des centres de quartier, de commune, l'habitat qui va avec.

Un mot concernant le logement social : la construction de logements sociaux ne dépend naturellement pas seulement des documents d'urbanisme mais si un certain nombre de dispositions, en particulier les secteurs de mixité sociale, peuvent largement l'encourager, la construction de logements sociaux dépend de beaucoup d'autres facteurs : la disposition d'un foncier -la question a été largement évoquée ce soir-, des financements appropriés naturellement, des organismes actifs et un soutien des collectivités territoriales.

Il est vrai d'ailleurs que la crise conduira à poser un certain nombre de problèmes particuliers pour ne pas laisser passer ce qui peut apparaître à la fois comme un drame pour notre pays et pour le monde entier mais en même temps, d'une certaine manière, libérant un certain nombre d'opportunités à saisir qui sont en même temps une manière de soutenir l'activité économique de notre agglomération.

On a remarqué, à travers les chiffres présentés, que l'objectif du PLH de 34 % de logements sociaux -tel que nous l'a présenté le vice-président- n'avait pas été atteint au cours de ces dernières années. Mais il est vrai aussi que le montant doit être rapporté en valeur absolue au nombre de constructions global réalisé sur l'agglomération qui a atteint des sommets au cours de ces deux années, sommet, malheureusement, que l'on risque de ne pas retrouver au cours des années qui viennent.

Notons, si vous le permettez, monsieur le président, mes chers collègues, que l'Etat, si décrié parfois dans cette enceinte, a su apporter une contribution significative et croissante à l'effort de l'agglomération lyonnaise en terme de logements sociaux. Pour mémoire, en 2006, sa contribution a été de 12,7 M€ contre 11,1 M€ prévus, de 17 M€ presque 18 M€ contre 12 M€ prévus en 2007 et qu'il sera pour 2008 supérieur à 22 M€ contre 20 M€ prévus initialement.

Tout cela veut dire qu'il faut, au fond, renforcer pour les prochaines révisions du PLU la démarche qui est celle du Grand Lyon depuis des années et dont les objectifs vont bien dans le sens d'un développement durable.

Trois conditions -rapidement, simplement-, me semble-t-il, doivent être posées, doivent être remplies :

- la première, c'est le raisonnement à la bonne échelle. Ceci a été largement évoqué au cours des débats précédents et en particulier, naturellement, pour nos infrastructures de transports. Cette échelle est désormais non seulement celle du Grand Lyon mais également l'échelle des territoires limitrophes, d'où l'importance du Scot et des inter-Scot pour assurer, à cette échelle, un développement qui soit à la fois ambitieux

et harmonieux et dont les objectifs doivent être suffisamment clairement exprimés pour être consensuels ;

- deuxième condition, c'est que les centres de commune et de quartier étant par nature fragiles, il me semble absolument indispensable de se garder de mettre leurs commerces et leurs activités en péril par des opérations d'urbanisme commercial qui seraient disproportionnées. Les documents d'urbanisme, comme sans doute la loi le permettra, doivent permettre d'intégrer cette exigence et de veiller à ce que l'équilibre soit maintenu dans l'activité commerciale, artisanale et l'activité en général au sein de notre agglomération en faveur de la politique des quartiers ;
- enfin, on a parlé de densification : il est sans doute indispensable de réaliser en partie cette densification, à condition qu'elle soit compensée, à condition d'être raisonnable aussi mais à condition qu'elle soit compensée sur notre territoire urbanisable et dans nos cœurs de quartiers par une qualité des espaces publics et un renforcement des équipements nécessaires à la qualité de vie de nos concitoyens.

Je vous remercie.

- **M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup, le groupe Socialiste et apparentés.
- **M. le vice-président BRACHET :** Monsieur le président, chers collègues, je ne vais pas reprendre la démonstration qui a été faite et la somme d'informations qui ont concouru à féliciter, d'une certaine manière, des résultats. Je voudrais simplement amener deux ou trois points à la réflexion.

D'abord, concernant le PLU, dire certainement que les questions de densité et d'intensité urbaine, de nouvelles formes urbaines dans les centres multipolaires sont une question importante pour l'avenir, de même que les secteurs de mixité sociale dont on a déjà beaucoup parlé tout à l'heure, sur lesquelles je ne voudrais pas m'étendre.

Simplement, le PLU ne concourt pas qu'à la politique de construction. C'est un élément de la politique d'habitat et je voudrais simplement essayer de convaincre que, finalement, nous aurons des résultats d'autant plus positifs que nous arriverons à mettre en résonnance l'ensemble des outils dont nous disposons pour avancer sur le règlement de ce problème du logement, dont nous faisons tous le diagnostic qu'il est difficile, et, parmi ceux-ci, la politique foncière-, pour lesquels, dans le plan de mandat, je crois qu'il a été prévu d'assez fortes transformations, augmentations des moyens.

Il faut également décider de manière tout à fait délibérée de prendre cette délégation des aides à la pierre de façon à ce que nous puissions profiter au maximum des circuits courts dans le montage des dossiers -on en reparlera tout à l'heure-. C'est un énorme avantage et il faut également que nous puissions rendre synergiques, en quelque sorte, tous les outils dont nous disposons, en particulier auprès de nos bailleurs sociaux, et que nous travaillions de près avec nos trois offices publics d'habitat communautaire

Nous testerons sans doute cette année aussi un outil qui concourra à régler ce problème très insupportable de l'habitat indigne à travers l'usage des déclarations d'utilité publique chaque fois que nous ne pourrons pas négocier avec les propriétaires ou les occupants.

Il y aura aussi un enjeu important de management des opérations, de réorientation de la promotion immobilière, à quel moment, à quel prix, en quelle cohérence avec nos documents

d'urbanisme? D'ores et déjà, près de 500 logements ont été réorientés et nous participerons bien entendu à l'opération 30 000 logements qui fait l'objet de premières discussions avec la direction régionale de l'Equipement.

Je ne citerai que pour mémoire ce qui est fait au niveau des opérations GPV Anru. Je crois que, parmi nos outils, ce sur quoi nous avons beaucoup progressé est la manière de faire travailler ensemble nos différents organismes HLM. Ce n'est pas si simple : il y a trente offices d'HLM, cinquante-sept communes, beaucoup de monde au travail et, pour les coordonner, pour mutualiser leur travail, les opérations de renouvellement urbain ont été d'un grand apport pour trouver des réponses autrefois désordonnées.

Pour terminer, je voudrais mentionner le fait que si la tradition du Grand Lyon est de se préoccuper de la production et se trouve traditionnellement du côté de l'offre, nous serons obligés dorénavant d'aller du côté de la demande, de coller au plus près des besoins et nous allons y être portés par l'expérience du Dalo qui est un dossier que je suis de près car, quoi qu'on en dise, c'est bien qu'il y ait du logement opposable, c'est bien que nous puissions trouver des solutions à ceux pour lesquels une décision de relogement est prise.

Pour pouvoir le faire, il faut éviter les faux gestes, c'est-à-dire méconnaître les circuits de la demande. Le Grand Lyon a commencé avec le précédent PLH à s'intéresser à cette affaire avec les observatoires et les commissions d'urgence ; il devra poursuivre parce que c'est une question de rationalité, c'est aussi une question de cohérence avec les opérations de renouvellement urbain, il devra continuer à travers la construction de ce fichier unique d'enregistrement de la demande. Il y aura à l'avenir un seul formulaire pour demander un logement et l'ensemble des organismes le partageront entre eux. Cela permettra d'améliorer l'équité de l'accès au logement, cela permettra également de vérifier que tout ce qui se fait avec Dalo via le préfet reste cohérent avec les autres opérations que nous menons au Grand Lyon et qu'il n'y ait pas de contradiction.

Voilà essentiellement les grandes tendances que je voulais évoquer, à partir desquelles je voudrais conclure que l'efficacité du résultat c'est la maîtrise de tous nos outils mais c'est surtout la mise en résonnance, l'addition des forces de l'ensemble des acteurs, de l'ensemble des élus et de l'ensemble de outils, c'est le seul moyen d'avancer sérieusement, c'est là que nous pouvons trouver tous les gains d'efficacité.

M. LE PRÉSIDENT : Ce débat étant sans vote, je poursuis l'ordre du jour

- N° 2008-0381 urbanisme Décines Charpieu Jonage Meyzieu Vaulx en Velin Villeurbanne Aménagement des berges du canal de Jonage Convention de participation financière avec Electricité de France (EDF) Délégation générale au développement urbain Direction des opérations Espaces publics -
- **M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Terracher a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0381. Monsieur Terracher, vous avez la parole.
- M. TERRACHER, rapporteur: Il s'agit, avec un avis favorable de la commission, de l'aménagement des berges du canal de Jonage et de la convention de participation financière avec Electricité de France. Il est proposé une convention qui fixe les conditions dans lesquelles Electricité de France participe à hauteur de 216 972,50 € nets de taxes, ceci dans le cadre de l'Anneau bleu.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon ; et si l'on pouvait cette fois-ci garder les temps de parole demandés, ce ne serait pas mal !

Mme BOCQUET: Monsieur le président, mes chers collègues, ce rapport concerne un dossier important, non seulement pour les communes riveraines du canal de Jonage et du Grand Large mais aussi pour l'ensemble de l'agglomération. En effet, le fait de rendre accessible à tous les rives de notre fleuve, rivières et canaux et de donner la possibilité de pratiquer le vélo, des promenades en modes doux pour se réapproprier cet élément naturel est en soi une excellente idée.

Sur le Grand Large, nous avons la chance d'avoir de nombreuses zones d'activités nautiques. Je citerai par exemple l'aviron ; pour mémoire, une médaille de bronze à Sidney et une autre à Pékin et de nombreux titres nationaux, européens et mondiaux. Les activités accueillent des participants de tout âge à partir de cinq ans et des personnes handicapées. Il est important de souligner que certains clubs sont originaires de Lyon ou d'autres communes et que les participants viennent de plus de quarante communes.

Depuis 2003, nous avons engagé notre collectivité sur le projet de l'Anneau bleu et les premières réalisations vont démarrer fin 2009. Sur un projet exemplaire, notre groupe votera bien entendu ce rapport qui concrétise la participation financière d'Electricité de France.

Nous tenons toutefois à faire remarquer la nécessité d'engager une autre réflexion au niveau de l'agglomération dans le cadre de la requalification des bases nautiques. En effet, nous ne pouvons que constater le mauvais état général de l'ensemble des équipements ; ils sont soit vétustes, soit inadaptés à la fréquentation actuelle. C'est pourquoi je réitère la demande présentée lors de nos précédentes délibérations concernant ce dossier : il s'agit d'engager une réflexion pour la prise en compte de l'intérêt pour l'agglomération de ce site et de porter un projet à cette échelle.

Aujourd'hui, nous sommes au regret de constater l'absence de prise en compte de ce lieu qui n'est pas évoqué dans les publications de notre Communauté. Nous le regrettons et nous souhaitons à l'avenir que cette reconnaissance permette de mettre en œuvre une stratégie pour une utilisation rationnelle du Grand Large. Cette réflexion doit être portée en synergie avec le projet du Grand Parc et avec les syndicats qui oeuvrent sur ce territoire.

Je vous remercie de votre écoute et j'espère, monsieur le président, avoir respecté le temps de parole.

M. LE PRÉSIDENT: Merci beaucoup. Il faudra rajouter encore; tout à l'heure, on demandait que l'on resserre les actions; donc là vous me demandez de les élargir et, un autre jour, on me dira que le plan de mandat est trop important, qu'il ne rentrera pas dans les limites budgétaires. Donc il faut toujours mettre ses pensées en concordance les unes avec les autres.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés Ensemble pour le Grand Lyon Synergies-Avenir Communiste et intervention citoyenne Centriste et démocrate Les Verts Gauche alternative, écologique, citoyenne Radical de gauche, Grand Lyon demain Objectif Lyon Métapolis Mouvement démocrate Non inscrits, contre : néant,
- abstention : M. Cochet (Ensemble pour le Grand Lyon).

Adopté.

Rapporteur: M. TERRACHER.

N° 2008-0379 - urbanisme - Délégation des aides à la pierre de l'Etat - Parcprivé - Avenants n° 2 aux conventions signées avec l'Etat et l'Anah - Année 2008 - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

N° 2008-0380 - urbanisme - Financement du logement social (parc public et privé) - Conventions de mandat de gestion 2008 des aides à la pierre de la Région à la Communauté urbaine - Individualisations d'autorisations de programme complémentaires - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

N° 2008-0385 - urbanisme - Financement du logement social - Programmation 2008 complémentaire - Avenant n° 3 pour 2008 à la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Brachet a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-0379, 2008-0380 et 2008-0385. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

M. le vice-président BRACHET, rapporteur : Oui, il s'agit de trois délibérations. La délibération numéro 2008-0379 concerne la délégation des aides à la pierre de l'Etat. Par décision en date du 3 juillet 2008, le conseil d'administration de l'Anah a décidé d'augmenter l'enveloppe de crédit destiné au traitement de l'habitat indigne. Pour l'agglomération de Lyon, l'enveloppe supplémentaire est de 620 000 € pour l'année 2008, portant ainsi l'enveloppe totale des crédits de l'Anah à 10 M€. L'objectif de traitement est d'augmenter de 170 logements le nombre de logementstraités.Onvousdemanded'approuvercesdélibérations.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. TOULERON: Oui, nous voudrions faire quelques remarques générales sur l'aide à la pierre aujourd'hui.

Le Grand Lyon a pris la compétence de gestion des aides à la pierre, ce qui permet à notre Communauté urbaine de maîtriser les leviers permettant de diriger efficacement les crédits, de mieux planifier le développement et les caractéristiques d'offres de logement, à condition tout de même que l'Etat honore ses engagements. C'est là que nous avons des inquiétudes. La diminution du budget du logement risque d'entraîner les collectivités territoriales à participer toujours plus. Concernant plus particulièrement le financement du logement social -comme le souligne le rapport-, nous sommes confrontés à un problème d'envolée des coûts qui rend plus difficiles à atteindre les objectifs prévus en nombre de logements sociaux. Pourtant, les besoins en logement social sur l'agglomération sont tels que nous n'avons guère le choix. La solution proposée permet de maintenir un objectif d'au moins 2 000 logements pour 2008 ; c'est effectivement un minimum pour ne pas aggraver et un peu résorber les délais d'attente.

Mais -comme le dit d'ailleurs la délibération- il faudra trouver les moyens de financement des opérations Anru et là, il y a un vrai enjeu au niveau de l'Etat. Il y a aussi, concernant l'Anru, un certain nombre de freins qui empêchent une adaptation à un contexte évoluant sans cesse. Le mode de gestion de l'Anru fixe des opérations définies pour dix ans. Il y aurait besoin d'un mode de gestion plus réactif, plus souple, permettant d'actualiser les financements en fonction des évolutions du contexte et, aujourd'hui, il serait temps aussi qu'un plan Anru 2 puisse s'ouvrir à de nouveaux quartiers.

Enfin, si nous sommes inquiets par rapport au désengagement croissant de l'Etat au niveau du logement, nous ne pouvons accepter les intentions du Gouvernement lorsqu'il est projeté d'utiliser les fonds du 1 % logement, comme ceux du livret A d'ailleurs, pour financer le soutien à l'économie, ce qui est non seulement anormal mais pas le plus productif non plus car le soutien à la construction de logements est tout de même le plus sûr moyen de relancer les entreprises du BTP.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Chers collègues, je vous invite à tenir les temps de parole que vous avez demandés car nous avons encore pour au moins une heure et demi d'interventions demandées. Donc, si tout le monde déborde, on est encore là à deux heures du matin.

Je donne la parole au groupe Les Verts.

- **M.** le vice-président BUNA: Non, je crois que l'on s'est largement exprimé sur les inquiétudes quant à l'effort collectif nécessaire pour faire face aux besoins de logements sociaux, inutile d'y revenir ce soir.
- M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Centriste et démocrate.
- **M. AUGOYARD**: Monsieur le président, mes chers collègues, il est vrai que trouver un logement décent pour abriter son foyer est aujourd'hui probablement l'un des droits les plus fondamentaux de tout être humain.

Face aux carences de l'offre traditionnelle, le logement social constitue une réponse nécessaire aux besoins. En ces temps de crise où nous voyons défiler dans les CCAS de nos communes de plus en plus de nos concitoyens, où les associations d'aide aux personnes les plus modestes sont toujours de plus en plus sollicitées, et, de plus, où le secteur immobilier est en plein ralentissement, les collectivités locales et leurs établissements publics ont un rôle essentiel à jouer. Dans ce cadre, l'aide à la pierre est un moyen efficace pour financer le logement social.

Les délibérations qui nous sont proposées nous inspirent cependant quelques réflexions.

En ce qui concerne la délibération sur l'aide de la Région, il n'est pas vraiment de la compétence de la Région -ou alors à la marge- de participer à cette politique. Cependant, puisqu'elle le fait, autant que ce soit sur des bases certaines, dans un rôle durable, plein et entier. Or, nous constatons une baisse de 1,5 M€ de sa participation au titre des prévisions pour 2008, ce qui n'est pas négligeable. Certes, il semblerait que cette variation soit due officiellement à des ajustements comptables mais les incertitudes, même non exprimées, des interlocuteurs sur ce dossier laissent planer le doute sur la pérennité de cet engagement de la Région. Aussi, monsieur le président, nous souhaitons que le Grand Lyon puisse obtenir le plus rapidement possible les éclaircissements nécessaires.

Enfin -une fois n'est pas coutume diront certains-, nous notons que l'Etat augmenterait son financement de plus de 2 M€. C'est une bonne nouvelle, il faut s'en réjouir -surtout les banques, je pense- et nous espérons, comme l'ensemble de nos collègues quel que soit leur groupe politique, que cet engagement sera tenu par l'Etat dans le futur car les collectivités ont besoin d'un soutien clair dans leur effort en faveur de la relance de l'investissement et du logement social.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

(L'intervention est annulée).

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. BOUSSON : Monsieur le président, chers collègues, cette délibération nous rappelle la programmation 2008 de production de logements. Il ne s'agit pas de revenir sur ce programme triennal, les grands principes ont été débattus et approuvés lors de l'adoption du PLH.

Cependant, quelques éléments de rappel sont importants. Nous pouvons continuer à débattre longuement sur les engagements de l'Etat, d'aucuns prétendant qu'ils sont insuffisants, d'aucuns arguant qu'ils demeurent à hauteur de la capacité de production opérationnelle, ce débat idéologique nous apparaît un peu secondaire, préférant employer toute notre énergie à assumer pleinement notre responsabilité communautaire.

Depuis le mandat précédent, la part budgétaire dédiée au logement monte ainsi en puissance de façon significative, pour des raisons politiques bien sûr au vu de l'état des lieux en la matière et des besoins croissants des besoins exprimés par les habitants mais également pour faire face à l'augmentation inédite des coûts de production liés au surcoût foncier de notre territoire. Nous pouvons nous interroger sur la part de la Région présentée dans le rapport.

Notre groupe a toujours pris sa part de responsabilité dans cet enjeu majeur, que ce soit à travers ses votes en Communauté urbaine, son unanimité au Grand Lyon et dans les communes pour entériner le PLH et, enfin, sa participation à la solidarité communautaire en matière de production, y compris pour les communes non soumises aux obligations de la loi SRU.

Toutefois, bien qu'adhérant totalement au principe même de la nécessité d'un logement pour tous, malgré une volonté affichée, certaines communes dont le prix du foncier connaît une inflation plus qu'importante nous invitent à nous poser quelques questions. Comment inciter les promoteurs à construire du logement social ? Comment les obliger à respecter leurs engagements ? Se battre contre les recours de certains sur nos territoires par crainte de voisinage qui pourrait nuire à certaines tranquillités ? Comment sortir de cette impasse ? Notre seule volonté, hélas ! ne suffit pas à faire sortir de terre des logements sociaux. De nouveaux outils seront mis à notre disposition dans le cadre de la modification du PLU auquel nous serons très attentifs.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT: Merci beaucoup. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme LEVY: Monsieur le président, mesdames et messieurs, chers collègues, je vais essayer de tenir le temps malgré l'heure tardive pour faire part à la fois de notre volonté de souscrire à ces deux délibérations mais aussi de quelques inquiétudes.

Il ne fait aucun doute que le renforcement des pouvoirs publics en matière de politique foncière est une nécessité, tout le monde en a convenu, une nécessité parce que notre pays est un des moins densifié d'Europe et je sais votre ambition à ce sujet. En France donc, le problème du foncier est toujours très difficilement mobilisable et l'on rencontre de grosses difficultés pour construire significativement des logements. Cependant, quand l'Etat joue son rôle, on arrive à faire d'énormes projets de vie, notamment à La Duchère -n'est-ce pas ?- qui est un très bel exemple.

Au-delà de ces constats que tout le monde fait, il est difficile de donner un accès à tous au logement. L'Etat, souvent décrié d'ailleurs par les élus de l'opposition, a mis en place pourtant un certain nombre de dispositifs permettant justement d'améliorer l'équilibre ; j'en cite quelques-uns au hasard : le remboursement aux collectivités, dès la première année, de l'exonération de la TFPB dont bénéficient les opérations de logement social ou la TVA à 5,5 % pour l'accession sociale à la propriété voire la déduction forfaitaire de 30 % pour les logements vacants.

Au-delà, cette mobilisation n'est possible qu'en commun et le Grand Lyon, puisque nous avons voté à l'unanimité le PLU, a fait une politique commune ambitieuse.

Nous allons enfin d'ailleurs -on nous l'a annoncé- diversifier nos outils en appliquant la loi Engagement national pour le logement qui nous propose de configurer un nouvel outil : le secteur de mixité sociale. Il était temps d'y recourir ; d'ailleurs, certaines grandes villes de France comme Bordeaux, Paris ou Toulouse l'appliquent depuis déjà deux ans.

Vous l'avez souligné dans votre plan de mandat, monsieur le président, un des objectifs que vous avez est de construire des logements et de conserver une capacité d'accueil dans une diversité de profils sociaux pour que tout soit équilibré. De toute évidence, dans nos rangs, nous partageons cette idée. Encore faut-il la mettre en mouvement et l'activer rapidement ! Le Grand Lyon, c'est une autorité organisatrice ; nous avons et vous avez, puisque vous êtes le président, cette responsabilité forte et entière, notamment en matière de gouvernance.

Alors, quelle n'a pas été notre surprise en découvrant en commission d'urbanisme le dossier sur la convention de mandat de la Communauté urbaine avec la Région! D'ailleurs, mon collègue Marc l'a souligné. Votre administration, très respectueuse des rôles, nous a soumis un dossier qui voit la participation de la Région diminuer assez durement; et même si cela n'est pas de sa compétence, la Région le fait, donc il faudrait qu'elle puisse le faire jusqu'au bout.

Au-delà de l'argument procédural qui voit la Région de manière unilatérale ne pas remplir ses engagements, au-delà d'ailleurs de cet engagement unilatéral qu'elle ne veut pas revendiquer, n'y a-t-il pas une réaction à avoir, monsieur le président, envers monsieur Queyranne; si je ne m'abuse, vous pouvez le rencontrer assez régulièrement, vous êtes dans la même majorité et je pense qu'il aurait été intéressant d'exiger que cette contribution financière ne diminue point. Au pire -nous l'avons regretté-, nous avons été avertis en amont de cette disposition alors que, me semble-t-il, le Grand Lyon a rempli sa mission de construction.

Ce qui est d'autant plus intéressant d'ailleurs, c'est que l'on nous soumet également un dossier sur un nouvel engagement de l'Etat aux côtés du Grand Lyon pour cette année au moins et l'effet miroir de ces deux délibérations est donc amplifié sévèrement par la crise dont nous n'avons pas encore perçu tous les drames. Je note donc que l'Etat -même si mes collègues d'en face ne sont pas d'accord- assume, pour 2008 au moins, sa mission contrairement à la deuxième région de France qui traîne un peu des pieds.

En conclusion, au risque de me répéter, c'est sans doute le moment de travailler ensemble, de travailler avec la Région, de construire effectivement plus de logements sur moins de terrain, de profiter -le terme n'est pas joli mais signifiant- de la crise pour avoir une action volontariste sur les programmes privés non vendus à cause justement de cette crise parce que, malgré tout, vous le savez mieux que moi, vous qui détenez le pouvoir, nous

sommes loin, très loin de satisfaire les demandes de logement ; je n'ose même plus citer les chiffres que tout le monde connaît ici de ce décalage immense entre demande et offre.

Alors, très sérieusement donc, monsieur le président, nous attendons cette nouvelle gouvernance que vous nous avez annoncée il y a quelques heures et surtout une anticipation financière réaliste pour que tous les élus aient une vision claire et pragmatique de ce que nous allons devenir en matière de logement. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le vice-président PHILIP: Oui, monsieur le président, je vais intervenir au nom du groupe Socialiste et, pour faire gagner du temps et répondre aux questions de monsieur Augoyard, monsieur Bousson et madame Levy, je vais aussi m'exprimer au nom de l'exécutif de la Région, comme cela vous aurez à la fois les questions et les réponses. Si vous le voulez bien, je m'exprimerai d'abord sur le fond, puis sur le dossier en particulier.

En ce qui concerne le fond, je voudrais d'abord préciser -seule madame Lévy l'a dit- que l'Etat ne met pas de moyens supplémentaires, l'Etat redéploye 1,5 M€ qui n'ont pas été consommés dans les départements, à titre ponctuel et uniquement cette année.

Vous semblez -ou peut-être ai-je mal compris- vouloir accuser la Région qui, je vous le rappelle, n'a aucune compétence logement, de se désengager alors qu'au contraire, nous aidons le Grand Lyon à prendre en compte cette nouvelle compétence du fait du désengagement de l'Etat. Je vais donc, si vous le voulez bien, rafraîchir un peu la mémoire de certains sur le rôle respectif des collectivités locales et de l'Etat avant d'aborder la délibération *stricto sensu*.

Simplement quelques chiffres sur le projet de budget 2009 : le logement, moins 6 % ; l'aide à la pierre : pour 2008, c'était 800 M€, pour 2009, c'est 550 M€, soit moins 250 M€ ; la ponction sur le 1 % logement -dont certains ont parlé- c'est 850 M€ qui ne seront pas disponibles pour le logement social, ce qui explique la difficulté du Grand Lyon dont nous parlerons tout à l'heure et de la Région à boucler les dossiers puisque l'Etat fait les poches des collectivités mais aussi maintenant des bailleurs. Vous voulez, madame Lévy, que l'on parle aussi des aides à la personne qui sont stables depuis six ans alors que les loyers ont augmenté de 30 % et les charges de 44 % pendant qu'un certain nombre de cadeaux fiscaux étaient faits aux plus riches.

Rentrons dans le détail de la relation entre le Grand Lyon et la Région. Une convention de partenariat entre la Région et le Grand Lyon a été signée en janvier 2006 pour une durée de six ans. Cette convention prévoit trois choses : un accompagnement à la production de logements sociaux publics, la production de logements privés à loyers maîtrisés et la mise en œuvre du volet foncier du programme local de l'habitat.

L'aide au parc privé, l'aide au foncier à destination du logement social sont restées stables depuis 2006. En ce qui concerne l'aide à la production de logements sociaux sur le parc public, madame Lévy, la Région se trouve devant un stock d'autorisations de programmes sans consommation de crédits de paiement. En effet, le Grand Lyon engage des crédits pour le compte de tiers, les bailleurs, et ceux-ci ne les ont pas consommés à ce stade puisque nous avons un stock d'autorisations de programmes qui est exactement de 4,4 M€. La mesure est donc purement technique et purement ponctuelle. Ayant hérité de la Droite de

stocks d'autorisations de programmes considérables -je fais une parenthèse : je m'occupe du sport à la Région ; j'ai hérité de 20 M€ d'autorisations de programmes avec un budget de crédits de paiement de 7 M€, cela signifie que j'ai hérité de trois ans de budget à payer, nous faisons très attention à ne pas laisser cette situation se produire en fin de mandat- et donc, dans ce cas de figure, nous augmentons les crédits de paiement -ce que nous avons fait pour le logement- pour déstocker les autorisations de programmes et nous baissons provisoirement les autorisations de programmes.

Il faut dire aussi que nous tenons nos engagement et que, nous, lorsque nous votons une autorisation de programme, nous payons derrière les crédits de paiement ; ce que le CPER nous a appris ; ce n'est évidemment pas le cas de l'Etat qui, lui, vote des autorisations de programmes mais il n'y a pas de crédits de paiement derrière.

Cette mesure technique peut évidemment être modifiée en cours d'année. Si le Grand Lyon doit engager plus d'opérations, cela est soumis à une discussion avec les bailleurs avant qu'il y ait éventuellement, lors d'une décision modificative, une augmentation des autorisations de programmes. Il faut que nous ayons un tableau des crédits de paiement équilibré sur plusieurs années car la Région n'est pas en mesure de payer 7 à 8 M€ de crédits de paiement la même année. Messieurs Denain et Rouget se voient d'ailleurs la semaine prochaine à ce sujet pour éventuellement proposer une décision modificative de la Région pour une augmentation de ces autorisations de programmes.

Il n'y a donc pas l'ombre d'un problème entre le Grand Lyon et la Région qui continuera à aider l'agglomération sur une durée de six ans à boucler des dossiers qui sont rendus de plus en plus difficiles par le désengagement de l'Etat et ce n'est pas le redéploiement ponctuel de 1,5 M€, certes agréable et ponctuel cette année, qui changera malheureusement le triste désengagement de l'Etat alors que le logement est le premier poste budgétaire des ménages et donc la cause première de la perte du pouvoir d'achat des Français. La Région respectera, sur la durée de six ans, la totalité de ses engagements.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Brachet, quelques mots.

M. le vice-président BRACHET: Je voudrais simplement en conclure que finalement, sur l'ensemble des interventions, pour le logement social, il y a une sorte d'énergie de tout le monde à vérifier que l'on fait tout le maximum, que l'on dépense bien toutes les enveloppes et cela est tout à fait l'essentiel. Je le répète, par rapport à ce que je disais tout à l'heure, une partie de la réussite c'est "faire ensemble".

M. LE PRÉSIDENT : Je mets les dossiers aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,

- contre : néant, - abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président BRACHET.

N° 2008-0384 - urbanisme - Programme Concerto - Projet européen Renaissance - Autorisation de signature des conventions avec les membres du consortium lyonnais - Abrogation de la délibération n° 2008-0129 en date du 9 juin 2008 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT: Monsieur Chabert a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0384. Monsieur Chabert, vous avez la parole.

M. CHABERT, rapporteur: Monsieur le président, il s'agit là d'un dossier qui concerne la mobilisation de financements spécifiques, en particulier d'ailleurs des financements européens, pour améliorer la performance énergétique et environnementale de nouveaux immeubles de la ZAC Confluence, à titre expérimental. La commission urbanisme a donné un avis favorable à ce dossier.

A titre personnel, je voudrais ajouter deux mots, si vous m'y autorisez: fort de cette expérience, il semblerait utile qu'elle puisse être étendue à d'autres quartiers de l'agglomération, d'autres communes sans doute et que la mise en œuvre d'écoquartiers, qui est finalement facile lorsque le quartier sort de terre *ex nihilo*, pourrait être aussi adaptée à des quartiers existants dans notre agglomération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

M. le vice-président BUNA : Très rapidement, pour me féliciter de l'avancement de ce dossier alors qu'au départ, sur les trois partenaires que nous avions, deux se sont retirés, l'un totalement, l'autre partiellement, au niveau géographique puisque la Lombardie et Saragosse n'ont pas pu faire face.

Je rappelle tout de même que l'expérience est ambitieuse : réduction de 50 % des consommations d'énergie par rapport à la norme actuelle et 80 % d'énergies renouvelables, ce qui est évidemment bien au-delà des performances que l'on souhaite atteindre dans les années 2020.

Par contre, je rappellerai aussi que 8,5 M€ sont apportés par la Communauté urbaine, ce qui aide bien évidemment à l'adoption du projet par les promoteurs, le coût total étant de 19,5 M€. Donc, je ne crois pas que l'on puisse généraliser aujourd'hui l'expérimentation. Par contre, il est souhaitable, comme vous le soulignez, non pas de se concentrer sur des écoquartiers nouveaux mais de s'attaquer à ce qui est fondamental, à la mobilisation sur l'habitat ancien puisque l'habitat ancien c'est en moyenne 385 KW au mètre carré pour la région lyonnaise contre 40 pour un habitat neuf au Confluent.

M. LE PRÉSIDENT : Merci.

Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,

contre : néant,abstention : néant.

Adopté, M. Coste (groupe Les Verts) n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. CHABERT.

N° 2008-0374 - proximité et environnement - Prix et qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - Rapport pour l'année 2007 - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT: Monsieur Coulon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0374. Monsieur Coulon, vous avez la parole.

M. COULON, rapporteur : Monsieur le président, avis favorable unanime de la commission pour ce dossier qui concerne le prix et qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2007.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai trois interventions. Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. TOULERON: En remerciant les services pour ce rapport effectivement très complet, nous focaliserons notre intervention juste sur deux ou trois points.

Premièrement, sur les tarifs : rappelons-nous tout d'abord que, jusqu'à la révision du traité d'affermage de 2007, le prix de l'eau sur le Grand Lyon était un des plus chers de France alors que les délégataires voyaient leur rentabilité atteindre des 20 à 25 %. Nous avons donc eu un très bon résultat dans le cadre de cette révision quinquennale puisqu'au 1er janvier 2008, le prix a connu une baisse de 16 % et le coefficient cadre, réajustement semestriel, a été revu de telle manière que sa courbe au fil des ans suive l'évolution du taux d'inflation.

Concernant le tarif, tout ne nous semble pas réglé pour autant. Il y a la part fixe de l'abonnement qui a vu son prix augmenter ces dernières années bien au-dessus du taux d'inflation. Donc, à l'occasion de la prochaine renégociation partielle, le calcul de la part abonnement devrait être mis à l'ordre du jour. Bien évidemment, cette renégociation devrait être plus facile alors que la prochaine révision quinquennale devrait être la dernière avant le terme du traité d'affermage. Le rapport 2007 nous rappelle justement, en faisant référence à la loi sur l'eau, que la part fixe de la facture doit être inférieure à 30 % de la facture d'eau alors que nous en sommes aujourd'hui à 34 %. Le problème est donc bien posé.

Sur le tarif encore, il nous semble que la situation sociale actuelle replace avec plus d'acuité encore la question d'une tarification sociale telle qu'elle a pu être mise en place dans un certain nombre de villes. Comme témoin d'alerte, le nombre de coupures ou de mesures dites "de lentillage" semble faible en valeur absolue. Il faudrait être attentif à leur évolution. D'autre part, nous sommes alertés par des usagers qui ont subi le lentillage mis en place par Veolia car le débit dit "sanitaire" ne laisse passer qu'un mince filet d'eau ne permettant pas d'utilisation pour la toilette.

Sur la sécurité, les caractéristiques de notre alimentation en eau ce sont à la fois la bonne qualité de celle-ci et la fragilité potentielle au vu des risques de diffusion d'un stand de pollution ancienne au pourtour des zones de protection, y compris la pollution au PCB. La nappe de l'est lyonnais reste polluée par les nitrates et les solvants chlorés. Nous notons que les conclusions des études sur la sécurité sont en phase de mise en œuvre, que la deuxième phase de la barrière hydraulique de protection de la nappe de Crépieux-Charmy est achevée. Néanmoins, il faudra notamment trouver les moyens de restreindre les usages au maximum dans le périmètre de protection rapproché de la zone de captage de Crépieux-Charmy.

Enfin, pour en conclure sur le fond, nous restons, pour notre part, plutôt convaincus qu'à terme, l'hypothèse de la régie directe pour

la production et la distribution de l'eau devrait être privilégiée. Selon les sources de l'Institut français de l'environnement qui dépend du ministère de l'Ecologie, le prix moyen de l'eau reste environ un tiers plus élevé avec un opérateur privé qu'en régie directe. De nombreuses villes, et non des moindres à commencer par Paris, engagent ou ont déjà engagé des processus de retour à la régie directe. Sans en faire un choix idéologique, il convient désormais d'étudier tous les scénarii, d'avoir tous les éléments en main pour préparer les choix qui devront être les nôtres quand s'approchera le terme du traité d'affermage.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

Mme BAUME: Monsieur le président, chers collègues, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement s'inscrit cette année dans un contexte plus calme puisque l'avenant entérinant la baisse du prix du mètre cube d'eau est entré en vigueur cette année, apparemment sans incidence majeure.

Toutefois, la forte rentabilité de ces marchés pour les délégataires est encore prégnante car les effets de la baisse tarifaire de 2008 ne se font pas encore sentir. La baisse de la consommation se confirme, ce qui montre que les comportements économes sont en progression. Les Verts saluent aussi la poursuite de la démarche patrimoniale de nos services sur le réseau afin d'augmenter son rendement et d'assurer correctement le programme d'entretien courant comme de grosses réparations.

D'un point de vue plus prospectif cependant, nous trouvons dommage -c'est une des choses que vient de dire le groupe GAEC- que le plan de mandat ne reprenne pas la proposition de notre groupe concernant l'étude des modalités de retour en régie de l'eau d'ici la fin des contrats de délégation et d'acter l'objectif d'une baisse des abonnements et des frais d'accès au service qui ont subi une dérive importante.

Pourtant -et comme l'a dit aussi mon prédécesseur-, il va falloir faire évoluer les tarifs dès l'année prochaine suite à la transcription d'une directive européenne. Outre cet aspect juridique qui irait, de notre point de vue, vers des tarifs écoresponsables, j'ajouterai une suggestion technique qui irait elle aussi vers une optimisation de nos installations d'assainissement, à savoir utiliser la micro-hydraulique, en particulier sur la station d'épuration de Saint Fons, ce qui permettrait une nouvelle forme d'énergie renouvelable.

Enfin, je vous rappellerai la nécessité -et là aussi c'est un point non retenu dans votre plan de mandat- de protéger nos captages d'appoint, ce qui concrètement devrait nous mener à la protection des puits de captage des Quatre Chênes de Saint Priest. Merci.

M. LE PRÉSIDENT: Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI: Merci, monsieur le président. Aujourd'hui, sur notre planète, plus d'un milliard d'individus n'ont pas accès à l'eau potable et près de deux milliards sont privés d'assainissement. Chaque année, plusieurs millions d'êtres humains meurent, victimes de maladies causées par la mauvaise qualité de l'eau. Elle devrait être considérée comme un bien public nécessaire à la santé, au développement des économies et de la civilisation. Elle est, à ce jour, une marchandise soumise aux lois du marché. Chaque citoyen devrait pouvoir avoir accès à l'eau dans des conditions identiques.

Or, dans notre pays, les inégalités ne cessent de s'accentuer en même temps que les inquiétudes s'aiguisent sur la qualité et le prix de l'eau. Une série de lois, depuis le 16 décembre 1964 au 21 avril 2004, ont visé à limiter les dérives de la logique marchande dont l'eau a été l'objet de manière sans cesse croissante. Néanmoins, il convient de constater que l'actuelle gestion de l'eau est de plus en plus chère pour les usagers. Les inégalités s'accentuent et l'opacité de cette gestion est manifeste.

En réalité, l'épreuve des faits tend à prouver qu'il serait à présent urgent de changer les règles et de nous acheminer vers un véritable service public de l'eau et de l'assainissement.

Ainsi, selon les informations de la direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, le prix du mètre cube a crû en moyenne de 66 % en France depuis 1992, soit quatre fois plus vite que l'inflation ; en moyenne, le mètre cube d'eau se facture à 2,65 €, soit une note annuelle de 370 € par foyer. Les différences de tarifs selon les régions connaissent une amplitude de 1 à 7. Les prix les plus bas sont enregistrés à 0,25 € jusqu'à 6,47 € pour les plus élevés. Les rapports des compagnies sont à tel point opaques que nul ne peut estimer leur marge réelle ni en contrôler la véracité. La vérité des prix n'existe pas.

Il convient de mettre un terme à cette situation. L'eau n'est pas une marchandise mais un bien universel. C'est un patrimoine naturel collectif qu'il faut protéger, valoriser et mettre à la disposition de tous les usagers, en toute égalité et au meilleur prix, ce qui est la démarche affirmée et celle qui a été la nôtre au cours du précédent mandat. C'est ce qu'a tenté de mettre en œuvre notre collègue Mireille Elmalan.

Mais seule une grande entreprise publique nationale est capable de s'acquitter d'une telle mission. Selon le projet de loi du groupe Communiste à l'Assemblée nationale présenté par notre collègue André Gerin, elle ne serait pas destinée à se substituer aux élus locaux, donc le Grand Lyon, mais à les aider dans leurs choix en toute transparence et dans un esprit de service public. Elle aurait ainsi vocation à définir avec les élus une politique de l'eau qui mette en avant la prévention et permette l'évaluation des besoins, la recherche de nouvelles ressources, la lutte contre le gaspillage et les pollutions. L'évaluation des besoins doit être prise dans ses trois dimensions : usage domestique, industriel et agricole. Elle procéderait d'une démarche regroupant tous les acteurs : élus, syndicats, usagers et mouvements associatifs.

Ce service public favoriserait la mise en commun des compétences dans ce domaine hautement pluridisciplinaire. Il mettrait ainsi à la disposition des élus et des collectivités territoriales un conseil technique, qualifié et désintéressé, qui leur permettrait de prendre des décisions en toute indépendance. Ainsi pourraient-ils, selon leurs vœux, choisir une gestion directe en régie ou accorder délégation à l'entreprise publique qui agira dans le seul intérêt des usagers, sous le contrôle des élus qui conserveront la maîtrise des décisions.

Ce service pourrait également intervenir dans tous les problèmes de gestion, de péréquation des prix, de juridiction dans le respect d'une véritable décentralisation, tenant compte de la diversité des situations locales. Il pourrait ainsi jouer un rôle d'arbitrage dans les confrontations dues à la multiplicité des usages de l'eau.

En ce début de mandat, nous avons là l'opportunité de travailler sur une réflexion et la perspective d'une gestion de l'eau régie par le service public, comme l'ont fait de nombreuses collectivités. Notre groupe est preneur pour participer à cet objectif.

Nous approuvons la délibération et le projet ainsi présenté. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous avons terminé alors je mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits.

contre : néant,abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur: M. COULON.

N° 2008-0386 - proximité et environnement - Feyzin - Irigny - Lyon 7° - Oullins - Pierre Bénite - Saint Fons - Solaize - Vénissieux - Vernaison - Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) de la vallée de la Chimie - Avis sur les projets d'arrêtés préfectoraux de prescription de l'élaboration des PPRT - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Elmalan a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2008-0386. Madame Elmalan, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente ELMALAN, rapporteur : Cette délibération est un projet d'arrêté de prescription des PPRT. C'est un dossier important s'il en est, puisque nous attendons cela depuis l'approbation du PLU en juillet 2005 : le lancement des procédures d'élaboration des plans de prévention des risques technologiques, notamment pour la vallée de la chimie, sont obligatoires depuis 2003.

Cela concerne bien sûr les PPRT pour Feyzin, Saint Fons, Pierre Bénite et Gerland au niveau des entreprises. La lecture du porter à connaissance du préfet qui accompagne la saisine de notre Conseil sur les périmètres des PPRT permet d'espérer que les efforts faits ou restant à faire par les industriels, devraient permettre à terme de desserrer les contraintes à l'urbanisation supposée sur de nombreuses communes. Les cercles sont en train de se réduire.

Ce soir, la première étape du processus est que notre Conseil émette un avis sur les projets d'arrêtés d'élaboration. Ensuite, la phase d'étude se déroulera sur une période de dix-huit mois, le préfet nous disant que cela ira peut-être jusqu'à vingt-quatre.

Le préfet- s'est engagé à la plus large transparence et à une concertation exemplaire dans le déroulement de cette procédure. Pour sa part, le Grand Lyon a mis en place un dispositif d'accompagnement des communes avec un groupement de bureaux d'études spécialisé dans le domaine des risques technologiques. Le rapport qui vous est soumis propose que le Conseil prenne acte des périmètres d'études. Ils ne font que reprendre l'enveloppe des études de danger que le préfet nous a transmise. Mais nous suggérons un renforcement du dispositif de concertation, notamment que la documentation d'élaboration des PPRT soit mise à la disposition du public dans toutes les communes concernées bien sûr et qu'il y ait des réunions publiques dans chaque commune, ce qui n'est pas prévu aujourd'hui dans le dispositif du préfet. Nous avons

tout de même eu des assurances orales du préfet que chaque commune aurait ces réunions.

Enfin, je peux dire, avec ma collègue Martine David, que nous pouvons d'ores et déjà vous confirmer que le préfet a donné son accord pour que les services du Grand Lyon puissent travailler avec les services de l'Etat afin de prendre en compte dans la prochaine modification du PLU, d'ici donc fin 2009, les éléments favorables qui seraient intégrables immédiatement pour l'urbanisation.

Je vous remercie. La commission a donné un avis favorable à cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe GAEC.

M. TOULERON : Nous sommes là sur un sujet extrêmement sensible puisqu'il touche à la sécurité de dizaines de milliers de personnes et la sensibilité à cette question s'est légitimement développée parmi les habitants depuis la catastrophe d'AZF.

Plusieurs communes du Grand Lyon ne sont d'ailleurs pas impactées par un seul des PPRT envisagés mais bien par les trois à la fois. Puisqu'il ne s'agit aujourd'hui que de prendre acte des périmètres et de donner un avis sur les modalités d'information de la population, nous souhaitons faire deux remarques.

D'abord, sur les périmètres envisagés : donc, à la vue des cartes, on voit bien qu'ils ont été déterminés de façon concentrique autour des installations classées Seveso, comme tracés au compas. Cette façon de procéder convient bien aux risques explosifs, comme ceux qui concernent les sites de stockage d'hydrocarbures. Ils sont beaucoup moins évidents lorsque les risques sont plutôt des risques de fuites de gaz toxiques qui dépendent de la direction des vents dominants ; des fuites d'acide fluorhydrique gazeux utilisé à Arkema Pierre Bénite, ou d'acide cyanhydrique utilisé à Rhodia Saint Fons, ou de chlorure de vinyle monomère utilisé à Arkema Saint Fons peuvent avoir des conséquences importantes au-delà du trait de compas tracé sur les cartes. C'est un questionnement.

Une deuxième remarque, sur l'information du public : une réunion par commune, oui a minima ! Car l'efficacité des mesures de prévention et de protection est totalement liée au niveau d'implication des populations et celles-ci doivent se trouver impliquées le plus en amont possible, donc dès maintenant. Enfin, sur la concertation qui devrait suivre cette première étape, il importe qu'elle n'oublie ni les populations riveraines ni les salariés des entreprises concernées et notamment les organisations syndicales.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Verts.

M. COSTE: Monsieur le président, chers collègues, nous attendions avec impatience ces documents qui permettent de redéfinir les périmètres de protection autour des installations à risques. Cette réduction des périmètres montre les efforts des industriels pour limiter les risques dans leur domaine. L'accident d'AZF à Toulouse, dans toutes les mémoires, nous a rappelé que l'accident est toujours possible.

Beaucoup de maires de la vallée de la chimie avaient trouvé qu'on en faisait trop en agrandissant les périmètres de protection suite à la loi de 2003 et qu'on les empêchait de développer leur commune mais, en fait, il est de notre responsabilité d'élus de prendre le minimum de précautions pour éviter de mettre les populations en danger, en particulier pour de nouveaux projets et de faire connaître et diminuer les risques quand c'est possible par rapport aux installations existantes. Rappelons-nous qu'il

y avait peu d'habitations à Saint Fons quand les usines ont commencé à s'implanter.

Nous souhaitons effectivement, comme le propose la délibération, que ces documents soient mis à la disposition du public et qu'une réunion publique soit organisée par la préfecture dans chaque commune, comme cela a été proposé. Donc nous approuverons cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT: Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. GILLET: Monsieur le président, chers collègues, à travers le dossier qui nous est présenté ce soir, c'est la question de l'impact des sites dangereux sur l'urbanisme qui est posée. Comment continuer à aménager des espaces voisins d'établissements classés Seveso sans prendre de risques pour les personnes et l'environnement? L'établissement de plans de prévention des risques technologiques constitue une réponse à cette question. Ces documents sont nécessaires pour établir des documents d'urbanisme conformes.

Sur la demande de nos services, le préfet compétent pour réaliser les PPRT nous envoie des projets. Si l'élaboration des PPRT doit se faire dans un délai de dix-huit mois, il est intéressant de les avoir dès à présent pour que le conseil de Communauté puisse donner son avis.

Dans les projets qui nous ont été transmis, celui concernant Pierre Bénite et le Port Edouard Herriot ont retenu l'attention de notre groupe. On peut s'apercevoir que le stade de Gerland n'est plus compris dans la zone de protection ; dès lors, ceci amène à réfléchir sérieusement aux aménagements qui pourraient se réaliser à proximité du stade ou dans le stade lui-même, surtout à l'heure où le projet de OL Land semble s'accélérer. C'est l'occasion de poser une nouvelle fois la question du devenir de Gerland. Ne peut-on pas, grâce à ces modifications, imaginer des projets plus ambitieux pour ce lieu symbolique ?

Soucieux de permettre au Grand Lyon de saisir cette opportunité de réflexion, le groupe Centriste et démocrate approuvera l'avis proposé. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je donne la parole au groupe Synergies-Avenir.

M. le vice-président REPPELIN : Depuis le temps qu'on en parlait, monsieur le président, le plan de prévention de risques technologiques du sud de Lyon est enfin sorti. Ce problème des risques majeurs et de leur interférence dans l'aménagement du territoire dans un secteur stratégique de l'agglomération n'est pas nouveau.

Le projet d'intérêt général (PIG), en vigueur depuis 1990, avait été traduit dans le POS de 1993 et prenait déjà en compte cette problématique à partir des études de danger des industriels et d'une façon dimensionnante mais binaire : on peut aménager ou on ne peut pas le faire dans des zones dites Z 1 et Z 2. Cela avait déjà posé de nombreux problèmes vis-à-vis du tracé des grandes infrastructures comme le TOP qui devait traverser le Rhône en aérien ou souterrain via la presqu'île de l'Archevêque pour rejoindre le périphérique "est". Les sphères de Butagaz étaient aussi un obstacle majeur à ce tracé, elles ont maintenant disparu tout comme le stockage d'ammoniaque d'acide cyanhydrique et d'acroléine dans différentes usines du secteur. Les potentiels de danger ont donc été nettement réduits par les industriels tout au long de ces années 90.

Mais, à la suite de l'accident de Toulouse en 2001, la loi Bachelot de 2003 qui en a découlé a revisité tous les principes des études de danger dans de nouvelles formules demandées aux industriels, c'est-à-dire étudier plus de scénarii mais avec possibilité d'atténuation des risques induits par la prise en compte de la cinétique des parades et de probabilités. Malheureusement, la machine administrative s'est ensuite grippée car les décrets et les circulaires d'application nécessaires pour ces études complexes ont mis des années pour être éditées, laissant industriels et Drire dubitatifs durant cette longue période transitoire.

C'est ainsi que nous nous sommes retrouvés avec un porter à connaissance du préfet en 2004 sur des éléments transitoires dont il disposait. Ce porter à connaissance devenait très large car il était basé sur le potentiel de danger des installations mais non sur une approche graduée des risques comme la loi voulait l'exprimer. Nous avons donc assisté à un blocage important de l'urbanisation du secteur durant cette dernière période.

Dès lors que, par la suite, des circulaires d'application sont apparues, les effets des scénarii ont été revus et les distances de risques affichées en 2004 ont donc pu logiquement se réduire en 2008 pour revenir dans des zonages proches de ceux de 1990.

Mais une différence importante réside dans l'approche des risques. Elle devient maintenant dégressive depuis la source de l'événement avec sept zones de risque affichées par des couleurs différentes au lieu de deux zones précédemment. Il ne faut donc pas croire que le PPRT soit une finalité mais il entraînera sûrement un nouveau commencement délicat pour les règles d'urbanisation, le droit de délaissement, le droit de préemption et d'autres effets induits. Des enjeux financiers peut-être importants seront sans doute en jeu. Et qui va payer ?

On peut espérer que, dorénavant, on pourra enfin penser sereinement au développement de cette vallée de la chimie, site stratégique de notre agglomération. On peut surtout espérer trouver une nouvelle fenêtre de tir pour la connexion du futur TOP avec le périphérique "est".

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. LELIÈVRE: Monsieur le président, chers collègues, les PPRT sont avant tout des outils de maîtrise de l'urbanisation autour des sites industriels à hauts risques pour limiter les effets d'accidents susceptibles de survenir dans ces installations.

L'historique du sud de Lyon fait que l'urbanisation déjà forte dans cette partie de l'agglomération rend les PPRT délicats à mettre en œuvre dès lors qu'ils ne sont pas utilisés préventivement mais de façon correcte. De ce fait, on ne peut que se féliciter de la réduction des périmètres proposés. Cette limitation est le reflet de politiques efficaces de maîtrise des risques, engagées dès les années soixante par les entreprises présentant des risques, politique engagée et souvent volontariste qu'il faut saluer.

La diminution des périmètres devrait donner de nouvelles perspectives aux communes impactées. La modification de ces périmètres nécessite également le réexamen de certaines orientations. Ainsi, certains terrains situés dans la zone de risques seraient moins sensibles à l'implantation de voiries importantes tel le tronçon ouest du périphérique. A contrario, la zone de la Saulaie à Oullins, en n'étant plus impactée par les zones du PPRT, offre un potentiel de développement économique qu'il est nécessaire de reconsidérer dans le positionnement des tracés possibles du TOP. La limitation des périmètres permet

également des avancées notables dans l'examen de certains projets. Ainsi, le stade de Gerland, symbole indissociable de l'OL, en sortant du périmètre, devient une réelle alternative à la construction d'un nouvel équipement de forte capacité en répondant à la nécessaire proximité des supporters.

Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon votera cette délibération tout en restant particulièrement attentif à la mise en place des processus de concertation pour que ceux-ci soient les plus larges possible, et ce en utilisant tous les moyens modernes de communication. Cela doit être l'occasion de relancer la culture de l'information aux populations.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT: Merci beaucoup. Il faudra que la Saulaie non seulement soit constructible -et on vient d'acheter un certain nombre de terrains au cours des dix derniers jours- mais aussi qu'elle soit desservie pour que l'on puisse y accéder. C'est la leçon que j'ai retenue du quartier de l'Industrie et de son développement postérieur.

Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,

contre : néant,abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente ELMALAN.

N° 2008-0346 - déplacements et voirie - Lyon 8° - Vénissieux - Opération d'aménagement de la rue Henri Barbusse et d'extension de la place publique Julien Duret - Déclaration de projet à la suite des enquêtes publiques réalisées dans le cadre de la procédure d'expropriation - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT: Madame la vice-présidente Peytavin a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2008-0346. Madame Peytavin est absente.

Il s'agit d'opérations sur Lyon 8° et Vénissieux, entre autres l'opération d'aména-gement de la rue Henri Barbusse, là où certains souhaitent voir passer la ligne A7.

J'ai une intervention pour le groupe Les Verts.

Mme BONNIEL-CHALIER: Monsieur le président, mes chers collègues, c'est bien à propos de la ligne A7 que nous allons intervenir mais pas seulement.

Nous sommes très heureux que cette délibération nous soit proposée. L'évolution et le réaménagement du quartier Barbusse est une nécessité, voire une urgence. Pour les villes de Lyon et de Vénissieux, plus particulièrement pour ce quartier excentré du huitième arrondissement de Lyon, la requalification et la végétalisation des espaces publics ainsi qu'une meilleure organisation des transports collectifs et individuels sont indispensables; et ce n'est pas le maire du huitième arrondissement qui me contredira.

Notre groupe était intervenu lors de l'enquête publique du mois de mai dernier pour valider globalement ce projet de voirie, à condition que les réserves émises par les associations de cyclistes quant au choix de la piste cyclable sur trottoir soient correctement levées. Nous espérons que nos recommandations de dégagement de la visibilité, de matérialisation des traversées et de mise à niveau des bateaux de descente sur chaussée seront bien mises en pratique sur le terrain.

Concernant le site propre transports en commun, je rappelle que la rue Henri Barbusse est un tronçon important de la future ligne forte A7, entre la Doua et Gerland. En reliant ces deux pôles d'activités tout en assurant la desserte de quartiers densément peuplés ou en développement, la ligne forte A7 est une transversale indispensable pour favoriser la mobilité du nord-est au sud de l'agglomération. Pour notre groupe, la solution d'un tramway serait d'ailleurs optimale. Nous savons bien que les tracés sur le troisième arrondissement de Lyon et sur Villeurbanne sont compliqués.

Cependant, notre groupe souhaite que soient plus rapidement diligentées les études sur le tracé afin que cette ligne redevienne une priorité du Sytral. En effet, les Verts profitent de ce dossier pour s'inquiéter publiquement des délais dans lesquels cette ligne pourra être réalisée. Bien que citée dans le plan de mandat du Grand Lyon, la ligne A7 ne figure pas au plan pluriannuel d'équipement du Sytral et la priorité est donnée à d'autres projets. C'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle des Verts se sont abstenus lors du vote sur la PPI du Sytral. Nous tenions à le préciser, monsieur le président, à cette assemblée.

Mais nous voterons avec beaucoup de détermination cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés Ensemble pour le Grand Lyon Synergies-Avenir Communiste et intervention citoyenne Centriste et démocrate Les Verts Gauche alternative, écologique, citoyenne Radical de gauche, Grand Lyon demain Objectif Lyon Métapolis Mouvement démocrate Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB, en remplacement de Mme la vice-présidente PEYTAVIN absente.

N° 2008-0348 - développement économique - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon pour son programme d'actions 2008 - Convention 2008 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2008-0349 - développement économique - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à l'incubateur Crealys - Convention de partenariat 2008-2009 - Abrogation de la délibération n° 2008-4821 en date du 11 février 2008 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises -

N° 2008-0350 - développement économique - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à l'association Les Journées de l'Entrepreneur pour son programme 2008-2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT: Monsieur Kimelfeld devait rapporter trois dossiers concernant Lyon Ville de l'Entrepreneuriat: l'un, soutien à la Chambre de commerce et d'industrie pour son programme d'action 2008; l'autre, soutien à l'incubateur Crealys,

convention de partenariat 2008-2009 et, enfin, le troisième, soutien à l'association Les journées de l'entrepreneur pour son programme 2008-2009.

Le groupe Les Verts, pour une minute si c'est possible.

M. COSTE: Oui, tout à fait. C'est une intervention sur les Journées de l'Entrepreneur. Cette manifestation ne semble pas être autre chose qu'un dispositif d'autopromotion des partenaires. La stratégie de pénétration de la blogosphère qu'il préconise n'est pas une réussite si l'on se réfère au nombre restreint de membres revendiqués sur *Facebook* et au faible visionnage des bandes annonces sur *Youtube*. Les partenaires de ces journées comme Euronext et la bourse de New York ont déjà des actions ciblées sur les grandes écoles et ne devraient pas recevoir d'argent public pour promouvoir l'esprit d'entreprendre ; à moins que la crise financière ne les ait vraiment ruinés!

Mais surtout, le programme est très vague. A deux jours de l'ouverture officielle de la manifestation, le site Internet censé nous informer des manifestations se tenant sur le Grand Lyon ne donne aucun contact pour s'inscrire, par exemple aux Journées de l'économie censées se tenir jeudi ; mais la remarque concerne de nombreuses invitations partout en France.

Vous escomptez des retombées pour le Grand Lyon à travers le réseau impliqué dans l'opération. Nous espérons que l'avenir vous donnera raison mais rien n'est moins sûr et nous demandons une évaluation des retombées de ce genre de subvention.

A l'heure des restrictions budgétaires généralisées, alors que nous voterons plus tard une subvention pour le secteur coopératif qui a l'air ridicule en comparaison des 75 000 € proposés ici, le groupe Les Verts s'abstiendra sur ce dossier. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Dans ces temps de crise, il n'est nul besoin de promouvoir l'entreprise, c'est clair.

Donc je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés Ensemble pour le Grand Lyon Synergies-Avenir Communiste et intervention citoyenne Centriste et démocrate Les Verts Gauche alternative, écologique, citoyenne Radical de gauche, Grand Lyon demain Objectif Lyon Métapolis Mouvement démocrate Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB, en remplacement de M. KIMELFELD absent.

N° 2008-0355 - développement économique - Subvention au groupement d'intérêt public (GIP) Résacoop - Direction générale - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Gelas a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2008-0355. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la vice-président GELAS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président, pour une subvention au groupement d'intérêt public Résacoop.

M. LE PRÉSIDENT : Oui, monsieur Petit.

M. PETIT : Je suis désolé de vous interrompre mais il me semble que le quorum n'est plus du tout atteint.

M. LE PRÉSIDENT : Avec votre bonne volonté de tout à l'heure, j'ai laissé...

M. PETIT: Il me semble qu'en vertu de l'article 11 de notre règlement intérieur, vous pourriez procéder à un nouvel appel nominal.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT: Je vous propose que si nous voulons continuer à avoir des interventions aussi longues que celles que je vous ai accordées tout à l'heure, nous n'employions pas ce genre de méthode parce que cela veut dire qu'à ce moment-là, ce sera un temps de parole limité pour chacun, parce que j'écoute effectivement depuis dix-huit heures les interventions des uns et des autres...

(Mouvements divers dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT: Je propose que le GAEC ne prenne pas son temps de parole.

Mme la vice-présidente BESSON : C'est dommage, monsieur le président...

(Protestations de madame Besson hors micro).

M. LE PRÉSIDENT : C'était Dounia Besson, mais il est un peu tard, madame Besson !

(Une partie du groupe ensemble pour le Grand Lyon quitte la salle. Mouvements divers).

- **M.** le vice-président BRET : Ils demandent le quorum puis ils veulent écouter ! Alors on va l'écouter sur la pelouse !
- M. LE PRÉSIDENT : Je mets le rapport aux voix.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

- N° 2008-0358 finances, institutions et ressources Programmation pluriannuelle des investissements Révision des autorisations de programme au titre de l'année 2008 Décision modificative Délégation générale aux ressources Direction des finances Service de la prévision budgétaire -
- M. LE PRÉSIDENT: Monsieur Vincent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0358. Monsieur Vincent, vous avez la parole.
- M. VINCENT, rapporteur : Avis favorable de la commission.
- M. LE PRÉSIDENT : Je mets le rapport aux voix.

Adopté.

Rapporteur : M. VINCENT.

N° 2008-0362 - finances, institutions et ressources - Liquidation de la SEM Cité Internationale - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Pédrini a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2008-0362. Madame Pédrini est absente.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB, en remplacement de Mme la vice-présidente PÉDRINI absente.

N° 2008-0363 - finances, institutions et ressources - SERL - Participation dans une société d'investissement dans le domaine de l'environnement, des économies d'énergie et des énergies renouvelables - Accord de la collectivité - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Darne présentait le dossier sur la SERL, nouveau dossier de création d'une société d'investissement dans le domaine de l'environnement et des économies d'énergie.

Ce dossier a fait l'objet d'une note au rapporteur :

- dans le paragraphe commençant par : "La structure sera créée sous la forme d'une société anonyme simplifiée (...)", il convient de remplacer "égale à 40 %, soit 80 000 €" par : "comprise entre 40 et 50 %" ;
- dans le *DELIBERE*, il convient de supprimer "par un apport initial de 80 000 € sur ses fonds propres".

Je mets le rapport aux voix.

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB en remplacement de M. le vice-président DARNE absent momentanément.

- M. LE PRÉSIDENT: Chers collègues et monsieur Buffet, je vous propose, si vous voulez que vos dossier avancent, que nous votions les dossiers sans discussion. Nous en avons terminé.
- M. BUFFET: Il faudrait faire respecter les temps de parole.

(Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon quitte la salle à 22 heures 46).

M. LE PRÉSIDENT : Je ferai respecter les temps de parole de tout le monde.

(Brouhaha).

- **M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Buffet, nous avons quelques rapports relativement importants. Est-ce que vous m'autoriser à les passer ? Monsieur Buffet, vous avez la parole.
- **M. BUFFET :** Merci, monsieur le président. Je ne souhaite pas rajouter du temps au débat mais, monsieur le président, je ne peux pas et nous ne pouvons pas collectivement accepter la façon dont :
- 1° Vous traitez la demande d'appel nominal qui, je rappelle, est de droit.
- 2° Les réflexions incessantes que vous faites, il y a quelques instants, sur le TOP en particulier : "De toute façon, cela passera parce qu'il faudra desservir et ce sera chez vous"; en permanence, c'estune forme de petite provocation à la quelle je ne veux pas donner de suite ce soir mais vous ne pouvez vouloir systématiquement mépriser ce que nous pouvons vous demander ou vous dire.

C'est tout ce que je veux dire. Après, maintenant, monsieur le président, si vous souhaitez continuer la séance dans les conditions telles que celles-ci, c'est votre droit le plus absolu. Vous faites comme vous le souhaitez et c'est tout. Mais je vous dis simplement qu'il n'est pas normal que nous soyons à ce point traités de cette façon-là.

M. LE PRÉSIDENT: Si vous me demandez, nous avons une série de rapports sans débat qui concernent l'ensemble de vos communes, soit vous voulez qu'en pratique, les choses avancent, soit vous voulez effectivement que les choses se paralysent. Je vous demande de bien vouloir faire en sorte que les choses avancent. Je prends acte du fait que cela ne peut se faire qu'avec votre aval mais je vous demande dans l'intérêt de la Communauté urbaine de bien vouloir le faire.

M. BUFFET: Monsieur le président, je veux bien vous donner cet accord...

M. LE PRÉSIDENT : Merci.

M. BUFFET : ...mais je souhaite qu'à l'avenir, la façon dont nous puissions travailler soit sérieusement modifiée, c'est tout !

M. LE PRÉSIDENT : Si vous le voulez bien, à partir de la prochaine séance, les temps de parole qui seront accordés en conférence des présidents de groupes seront intégralement respectés par les uns et par les autres...

(Applaudissements dans la salle)

Mais personne ne viendra crier ensuite à la censure des interventions parce qu'on ne peut pas faire et l'un et l'autre! Donc je vais passer les rapports de la partie sans débats.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2008-0343 - Missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé niveaux 2, 3 et 3 + sur le territoire de la Communauté urbaine pour une durée ferme de quatre ans - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer onze marchés - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier 2008-0343 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2008-0344 - Prestations de travaux de réfection de tranchées sur le territoire de la Communauté urbaine pour l'année 2009, reconductibles en 2010, 2011 et 2012 - Lots n° 1, 5, 6 et 7 - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer les marchés - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2008-0347 - Mions - Requalification de la rue Mangetemps y compris les carrefours Ferrus-Tilleuls et Mangetemps-rue du 23 août 1944 - Bilan de l'enquête publique - Déclaration de projet - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT: La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le vice-président Crimier comme rapporteur des dossiers numéros 2008-0344 et 2008-0347. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le vice-président CRIMIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CRIMIER.

N° 2008-0345 - Lyon 3° - Travaux d'adaptation du tunnel Brotteaux-Servient - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT: Monsieur Alain Imbert a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0345. Monsieur Imbert, vous avez la parole.

M. Alain IMBERT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT: Pas d'opposition?

Adopté.

Rapporteur: M. Alain IMBERT.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2008-0351 - Subvention à la fondation Bullukian pour le projet Preuve de concept - Convention dans le cadre du cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT: La commission développement économique a désigné monsieur le vice-président Kimelfeld comme rapporteur du dossier numéro 2008-0351. Monsieur Kimelfeld est absent.

Avis favorable de la commission, Pas d'opposition?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB en remplacement de M. KIMELFELD absent momentanément.

N° 2008-0352 - Lyon Shop & Design 2008 - 2009 - Subvention à la chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

 \mbox{N}° 2008-0353 - Marché des soies - Subvention à l'association Intersoie - Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication -

N° 2008-0354 - Subvention à la Fédération nationale de la presse française (FNPF) pour l'organisation du 16° congrès de la presse à Lyon les 19, 20 et 21 novembre 2008 - Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication -

N°2008-0356 -Attributiond'une subvention à l'association Bioforce - Direction générale - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Gelas a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2008-0352 à 2008-0354, 2008-0356. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente GELAS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT: Pas d'opposition?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2008-0357 - Exercice 2008 - Décisions modificatives n° 2 - Tous budgets - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT: La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le vice-président Darne comme rapporteur du dossier numéro 2008-0357. Monsieur Jacky Darne est parti.

Avis favorable de la commission Pas d'opposition?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0359 - Conclusion de contrats d'ouverture de crédit de trésorerie - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : M monsieur Vincent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0359. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. VINCENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur: M. VINCENT.

N° 2008-0360 - Organisation d'un cycle de conférences - Convention avec l'Ecole normale supérieure Lettres et sciences humaines (ENS LSH) - Participation financière - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

N° 2008-0361 - Sogely - Modification statutaire - Répartition du boni de liquidation - Prolongation de la durée de l'exercice social - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Pédrini a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2008-0360 et 2008-0361. Madame Pédrini est partie

Avis favorable de la commission Pas d'opposition?

Adoptés.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

N° 2008-0364 - Régime indemnitaire des cadres A - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2008-0365 - Mutuelles - Maintien des dispositions en vigueur - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Lelièvre a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-0364 et 2008-0365. Monsieur Lelièvre, vous avez la parole.

M. LELIÈVRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur: M. LELIÈVRE.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2008-0366 - Participation de la Communauté urbaine aux 5° Assises nationales du développement durable organisées par la région Rhône-Alpes - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT: La commission proximité et environnement a désigné monsieur le vice-président Charles comme rapporteur du dossier numéro 2008-0366. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le vice-président CHARLES, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT: Pas d'opposition?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CHARLES.

N° 2008-0367 - Fonds de solidarité eau - Adduction d'eau des villages de Logdir et de Sassar dans la communauté rurale de Diarrère au Sénégal - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2008-0368 - Fonds de solidarité eau - Adduction d'eau potable par la réalisation de six puits villageois dans six villages de la commune rurale de Belobaka dans la province de Mahajanga à Madagascar - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2008-0369 - Fonds de solidarité eau - Programme eau et assainissement dans la commune de Kornaka au Niger - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2008-0370 - Fonds de solidarité eau - Fonçage de six puits agro-pastoraux dans la commune de Kellé au Niger - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2008-0371 - Fonds de solidarité eau - Alimentation en eau des villages de l'Asa dans l'ouest malgache à Madagascar - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2008-0372 - Fonds de solidarité eau - Amélioration de l'accès à l'eau par la réalisation d'une mini-adduction d'eau potable dans deux villages de la province de l'Extrême nord du Cameroun - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2008-0377 - Givors - Traité d'affermage du réseau d'assainissement de la commune de Givors avec la SDEI - Avenant n° 2 - Mission complémentaire de dératisation - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2008-0378 - Grigny - Traité d'affermage du réseau d'assainissement de la commune de Grigny avec la SDEI - Avenant n° 3 - Mission complémentaire de dératisation - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Coulon a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-0367 à 2008-0372, 2008-0377 et 2008-0378. Monsieur Coulon, vous avez la parole.

M. COULON, rapporteur : Retiré de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. COULON.

N° 2008-0373 - Fonds de solidarité eau - Appui à la réalisation d'une adduction d'eau villageoise (AEV) à Adjaïgbonou au Bénin - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2008-0375 - Location, maintenance de balayeuses aspiratrices sans conducteur pour assurer des prestations de nettoiement sur le territoire de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Ces deux rapports sont retirés de l'ordre du jour

(Retirés).

N° 2008-0376 - Réquisitions en vue d'incinération de produits -Principe d'indemnisation du concours des services de la Communauté urbaine - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT: Monsieur Joly a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0376. Monsieur Joly, vous avez la parole.

M. JOLY, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur: M. JOLY.

V - COMMISSION URBANISME

 \mbox{N}° 2008-0382 - Lyon 6° - ZAC Cité internationale - Suppression - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT: La commission urbanisme a désigné monsieur Chabert comme rapporteur des dossiers numéros 2008-0382. Monsieur Chabert, vous avez la parole.

M. CHABERT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur: M. CHABERT.

N° 2008-0383 - Rillieux la Pape - Centre chorégraphique national (CCN) - Aménagement des abords - Avenant n° 1 à la convention attributive de subvention du Fonds européen de développement régional (Feder) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

M. LE PRÉSIDENT : Madame Bonniel-Chalier a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2008-0383. Madame Bonniel-Chalier, vous avez la parole.

Mme BONNIEL-CHALIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur: Mme BONNIEL-CHALIER.

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, merci.

(La séance est levée à 22 heures 50.